

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, Nº 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

D-1

L'HISTOIRE DE FRANCE.

(ANNÉE 1839.)



A PARIS,

CHEZ JULES RENOUARD ET C12, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, RUE DE TOURNON, Nº 6.

1839.

.

•

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TENUE LE 7 JANVIER 1839,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE FORTIA.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société :

MM. Écnon (Adrien), ancien imprimeur, présenté par MM. Eyriès et Crapelet;

TUVACHE (Aristide), avocat à Beuzeville (Eure), présenté par M. Duchesne;

DACIER (Edme), employé à la Bibliothéque Royale, présenté par MM. Guérard et Lenormant;

TRULET (Auguste), avocat à la Cour royale, présenté par M. Alex. Teulet.

Ouvrages offerts à la Société.

1º. Bulletin du Bibliophile. Nº 10. Paris, Techener, novembre et décembre 1858, in-8°.

De la part de M. Techener.

2º. Notice historique sur Crécy, tirée des manuscrits de dom Grenier, historiographe de Picardie, déposés à la Bibliothéque du Roi, mise en ordre par M. de Cayrol. Abbeville, 1837, in-8°.

Envoyé par M. de Cayrol. 3º. Suite des Études sur les armes et armures du moyen âge. Troisième article. HAUBERTS. - COTTES DE MAILLES. - CUIRASSES et

leurs accessoires. Par C.-N. Allou. (Paris, 1838), in-8°.

Hommage de l'auteur. Extrait du XIV volume des Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France.

4°. Rapport sur les travaux de la Société royale des Antiquaires de France pendant l'année 1837, par M. Beaulieu. Paris, 1838, in-8°.

Offert par l'auteur. Extrait du XIVe volume des Mémoires de la Société.

5°. Revue critique des livres nouveaux, rédigée par Joël Cherbuliez. Décembre 1838, in-8°.

De la part du rédacteur.

6°. Philotus, a comedy. Reprinted from the edition of Robert Charteris. Edinburgh, printed by Ballantyne and company, 1835, in-4°.

Offert par l'éditeur, M. John Whitefoord Mackenzie.

Correspondance.

→ M. Whitefoord Mackenzie, admis au nombre des membres de la Société dans la séance générale annuelle du 7 mai, adresse des remercîments a l'occasion de sa réception.

Objets d'administration.

- M. Lenormant, au nom du comité de publication, présente un rapport sur diverses propositions adressées au président de ce comité, d'après l'appel fait aux membres de la Société dans le dernier numéro du *Bulletin*. Ces propositions sont exposées par lui et discutées dans l'ordre suivant:
- 1°. M. Guadet pense qu'un choix fait avec soin dans les vingtdeux livres dont se compose le recueil des lettres d'Estienne Pasquier, choix qui ne comprendrait que les lettres intéressant l'histoire de France, serait de nature à être favorablement accueilli : il
 estime qu'il ne formerait pas plus de deux volumes. Le comité,
 considérant que les œuvres complètes de Pasquier ne manquent
 point dans le commerce, qu'elles s'y trouvent même à un assez bas
 prix, ne croit pas pouvoir admettre, quant à présent, la proposition de M. Guadet. Il n'est pas cependant d'avis de la rejeter définitivement. Il lui a semblé qu'une réimpression des lettres historiques de Pasquier aurait quelques chances de succès si elle pouvait
 être accompagnée de morceaux inédits, et surtout si elle paraissait
 avec l'assentiment et le concours de M. le baron Pasquier. Il propose, en conséquence, de surseoir à toute décision sur cet objet.
- 2°. M. Taillandier désirerait que la Société fît rechercher et publiât en corps d'ouvrage les plus intéressantes dissertations de l'abbé Lebeuf, qui, disséminées dans divers recueils ou journaux, n'ont point encore été rassemblées, et presentent toutes un grand intérêt historique. Le comité croit qu'en s'engageant dans la voie indi-

quée par M. Taillandier, le conseil s'écarterait du but que s'est proposé la Société: il émet, en conséquence, l'avis de ne point adopter la proposition.

- 5°. M. Joseph Campi, littérateur italien, signale au comité l'existence, à la Bibliothéque de l'Arsenal, de l'Histoire de la Guerre des Bourbons et de l'Autriche en 1753, par Marco Foscarini, auteur du traité de la Littérature vénitienne, alors ambassadeur et depuis doge de Venise. Cet important ouvrage est écrit dans un esprit tout français, et la cour de Vienne, qui en possède le manuscrit original dans ses archives, n'en a jamais voulu, pour cette cause, permettre la publication. L'avis donné par M. Campi a paru au comité devoir être pris en grande considération; mais, avant de rien proposer à cet égard, il lui a semblé nécessaire de s'assurer de l'intérêt et de l'importance de l'ouvrage dont il s'agit, et si cette question était affirmativement résolue, d'en faire faire une traduction. Foscarini écrivait dans un pays et à une époque qui ne permettent pas de supposer que l'original italien puisse être considéré comme texte de langue. Le comité conclut donc à l'ajournement.
- 4º. M. Le Glay, qui avait bien voulu se charger d'examiner la correspondance de l'empereur Maximilien avec la duchesse Marguerite, sa fille, dont les originaux autographes existent dans les archives de Lille, a adressé au président du comité un rapport sur cette collection. Le nombre total des lettres qu'elle renferme est de six cent quatre-vingt-un : un très grand nombre d'entre elles contiennent de précieux détails, de curieuses révélations sur la politique secrète, sur les mœurs des classes élevées du temps auquel elles appartiennent, etc. Le comité pense que la publication de ces documents historiques offrirait beaucoup d'intérêt sì M. Le Glay, faisant, comme il le propose, un choix judicieux et sévère parmi ces différentes lettres, ne conservait que celles de Maximilien et de sa fille, et réservait pour les annotations les renseignements que pourraient lui fournir les lettres de ministres ou autres agents secondaires : il exprime, en conséquence, l'avis que la publication proposée par M. Le Glay soit autorisée par le conseil, qui inviterait l'éditeur à se renfermer, si cela n'est pas absolument impossible, dans les bornes d'un volume, et, en tout cas, à ne pas excéder le nombre de deux volumes.
- 5°. M. Dacier, employé à la Bibliothéque Royale, s'est occupé avec beaucoup de zèle du soin de comparer les différentes éditions des *Mémoires de Philippe de Comines* avec les manuscrits que possède la Bibliothéque: son travail, qui n'est pas encore achevé, mais dont le commencement a été soumis au comité, semble devoir procurer un texte préférable à celui des éditions qui ont paru jus-

qu'à ce jour. Le comité pense que, sans prendre d'engagements envers M. Dacier pour l'époque plus ou moins prochaine de la publication des *Mémoires* de Comines, le conseil ne peut mieux faire que de l'inviter à poursuivre son travail.

Les diverses conclusions de ce rapport, successivement mises aux voix, sont adoptées par le conseil. M. Magnin est nommé éditeur responsable pour la publication des lettres de Maximilien et de Marguerite de Bourgogne. Quant à l'ouvrage de Foscarini, le président du comité de publication est invité à suivre l'affaire et à présenter un rapport à ce sujet dans la prochaine séance.

- --- Le même rapporteur expose que, dans le but de faire droit à des réclamations souvent renouvelées, le comité de publication pense qu'il serait convenable d'arrêter long-temps à l'avance une liste d'ouvrages à faire paraître aux frais de la Société. Cette liste, divisée en trois séries, comprendrait, dans la première partie, les ouvrages relatifs aux premiers temps de notre histoire jusqu'à Saint-Louis; dans la seconde, ceux qui concernent les règnes de Saint-Louis et de ses successeurs jusqu'à François Ier; et dans la troisième, ceux qui se rapportent à l'histoire des xvie, xviie et xviiie siècles. Les publications seraient empruntées à chacune des trois séries de la liste générale dans la proportion suivante : la première fournirait un volume, la seconde deux et la dernière trois. Dans le cas où le conseil donnerait son approbation à ce projet, le comité désirerait qu'une commission spéciale composée de six membres (dont deux pour chaque série), pris dans le sein ou hors du conseil, fût chargée par lui de s'entendre avec le comité sur le choix des ouvrages qui devront figurer sur la liste dont il s'agit. Cette proposition est agréée par le conseil, et la nomination des membres de la commission ajournée à la prochaine séance.
- M. Duchesne aîné, au nom du comité de l'Annuaire, donne connaissance des articles qui entreront dans l'Annuaire de 1840; ce sont : 1°. Chronologie des auteurs français des premiers siècles de l'ère chrétienne. Ce travail sera confié à M. Ravenel. 2°. Liste des gouvernements, intendances, généralités, élections, bailliages, sénéchaussées, cours des monnaies et hôtels de fabrication. M. de Longperrier sera prié de vouloir bien se charger de la dernière partie de ce travail; la première a été offerte à une personne dont on n'a pas encore la réponse. 3°. État des principaux monuments de la France. Ce travail sera demandé à M. de Caumont ou à M. Le Prévost. 4°. Notice sur les costumes de France depuis l'origine de la monarchie jusques et y compris le xvi° siècle. M. Duchesne est chargé de ce travail. 5°. Liste des ouvrages à consulter sur les sources littéraires. Ce travail sera fourni par M. Desnoyers.

6°. Chronologie historique de l'une des provinces de France. 7°. Tableau chronologique des états-généraux. M. Beugnot sera prié de vouloir bien se charger de ce travail. 8°. Les éphémérides seront remplacées, en 1840, par un calendrier bénédictin. M. Ravenel se charge de faire faire ce travail.

— M. Duchesne aîné, au nom du comité des fonds, présente un aperçu des comptes de recettes et dépenses au 1^{et} janvier 1839. Il

résulte de ce document que,

En 1834, les recettes se	fr.	c.	fr.	c.
sont élevées à	4,400	», et les dépenses à	2,605	n
En 1835, à	7,319	70	9,015	80
En 1836, à	8,297	»	8,304	5
En 1837, à	9,195	85	8,871	23
En 1838, à	10,840	50	10,991	92
spole said to fre	40,053	o5	39,788	2.41
Reste en caisse au 1er jan	wier		265	05
Somme égale			40,053	05
Le produit des souscript	ions an	auelles a été,		
En 1834, 130 souscripter				
1836, 218			٠.	
1837, 205				

1838, 226...... 6,780

Cette somme se compose du produit des recettes diverses, telles qu'encouragements du Ministère de l'Instruction publique et vente des ouvrages publiés par la Société.

— M. Ravenel informe le conseil d'une difficulté qui s'est présentée à l'occasion de l'envoi par la poste du dernier numéro du Bulletin de la Société. L'administration s'est refusée à le faire partir pour les départements, attendu qu'il n'est pas timbré. Le comité de publication est chargé par le conseil de faire les démarches nécessaires pour lever cette difficulté.

- La séance est levée à cinq heures.

H.

BIBLIOGRAPHIE (1).

- 2. Le Biographe universel et l'Historien, par une société d'historiens et de littérateurs. Paris, impr. de Chassaignon, 1839, in-8°.

Prospectus. L'ouvrage paraîtra le 1e¹ et le 15 de chaque mois. Le prix est de 24 fr. pour un an et de 15 fr. pour six mois.

- 3. De l'Antiquité de Montpellier. Montpellier, impr. de Martel aîné, 1838, in-8. Prix...... 1 fr. 50 c.
- 4. Essai historique et statistique sur le canton et la ville de Mondoubleau, par M. de Beauvais de Saint-Paul. Le Mans, impr. de Monnoyer, 1838, in-8°.
- 1'e et 2e livraison. L'ouvrage entier en aura 5, chacune du prix de 1 fr. 50 cent.

- 7. Histoire de l'enlèvement et de la captivité de Pie VI, par M. l'abbé Baldassari. Traduite de l'italien, et augmentée d'un Précis historique des vingt et une premières années du pontificat, par M. l'abbé de Lacouture. Paris, Adr. Leclère, 1839, in-8°. Prix, 6 fr.
- 8. Histoire de Napoléon, écrite pour la jeunesse; par Charles Richomme. Paris, Louis Janet, 1839, in-16. Prix..... 3 fr. 50 c.
- - 11. Lettres inédites de Marie Stuart, accompagnées de diverses
- (1) Tous les ouvrages annoncés dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de France se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

dépêches et instructions. 1558-1587. Publiées par le prince Alexandre Labanoff. Paris, Merlin et Firmin Didot frères, 1839, in-8° de lix et 345 pages.

Ce volume n'est, en quelque sorte, que le specimen d'une publication plus étendue, qui doit comprendre tous les documents originaux connus pouvant servir à l'histoire de l'infortunée reine d'Écosse. M. le prince Labanoff, dans un Avis placé en tête de son livre, invite, en couséquence, les personnes qui auraient quelques renseignements à lui faire parvenir à vouloir bien lui adresser leurs lettres:

- A Paris, chez M. Merlin, libraire;
- A Londres, chez MM. Coutts et compagnie;
- A Francfort-sur-le-Mein, chez MM. Bethmann frères:
- A Saint-Pétersbourg, chez MM. de Stieglitz et compagnie.

Volume XIX de la collection.

14. — Mémoires et Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté. Publiés par l'Académie de Besançon. Tome I^{er}. Besançon, L. Sainte-Agathe, 1838, in-8° de xxxij et 534 pages.

Ce volume est divisé en trois séries. La première comprend deux Dissertations couronnées par l'ancienne Académie de Besançon; la seconde renferme des Chroniques contemporaines; dans la troisième enfin sont réunis, au nombre de douze, des Chartes et Diplômes inédits. Le plus ancien de ces derniers documents est du mois de mars 1282.

- 15. Monuments français inédits, pour servir à l'histoire des arts depuis le xv1° siècle jusqu'au commencement du xv11°. Choix de costumes civils et militaires, d'armes, armures, instruments de musique, meubles de toute espèce, et de décorations intérieures et extérieures des maisons, dessinés, gravés et coloriés d'après les originaux, par M. X. Willemin; classés chronologiquement, et accompagnés d'un texte historique et descriptif, par André Pottier. Paris, 18 -1839, 3 vol. in-fol. Prix................ 600 fr.
- 16. Napoléon. Ses opinions et jugements sur les hommes et sur les choses, recueillis par ordre alphabétique, avec une introduction et des notes; par M. Damas-Hinard. Paris, Dufey, 1838, 2 vol. in-8° de xxviij et 622 et 617 pages.

8 SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

- 17. Notice historique sur la cathédrale de Saint-Front de Périgueux, par l'abbé Audierne. Périgueux, impr. de Dupont, 1838, in-8°.
- 18. Nouvelle Histoire de Paris et de ses environs, par M. J. de Gaulle, avec des notes et une introduction, par M. Ch. Nodier. Paris, Pourrat, 1839, in-8°.

Livraisons 1 à 20. L'ouvrage en aura 250, chacune du prix de 25 centimes.

- 19. Précis de l'Histoire, par M. le marquis de Villeneuve. 3º édition. Paris, Périsse frères, 1839, in-8º. Prix..... 6 fr. 50 c.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

BULLETIN

10 MARS 1869.

DE LA SOCIÉTE

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I

PROCES-VERBAUX.

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TENUE LE 4 FÉVRIER 1839,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE FORTIA.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrages offerts à la Société.

1°. Histoire et Ouvrages de Hugues Métel, né à Toul en 1080, ou Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du x11° siècle; par M. le marquis de Fortia d'Urban. Paris, l'auteur, 1839, in-8° de viij et 304 pages.

Présenté par l'auteur.

2°. L'Art considéré comme le symbole de l'état social, ou Tablesa historique et synoptique du développement des beaux-arts en France; par Louis Dussiens, Faris, Augusta Durand, 1838, grand in-8° de ca pages.

De la past de l'auteur.

- 3º. Notice sur leschitens, de Mierwart, dans le Luxembourg; per le beron de Reiffenberg. (Bruxelles, impr. de M. Hayez, 1938,) in-8º de 14 pages 2007
- Mention vice Juan Christoval Caluste de Estrella, par le même. (Bruxelles, impr. de M. Hayez, 1838,) in 8° de 20 pages.
- 5° Des Légendes partiques relatives aux invasions des Huns dans les Laules I pur le mêmes (Brazelles, disput de M. Hayez, 1828.) in 18° de 7 & ipages.

Envoyé par l'entenn sinsi que les deux numéros précédents.

5ª. Complangualu des stances de la Commission royale d'His-

toire, on Recueil de ses Bulletins. Tome III. Bruxelles, M. Hayez, 1838, in-8° de 67 pages.

De la part de M. de Reiffenberg.

Correspondance.

- M. le Ministre de l'Instruction publique informe la Societe qu'il a souscrit, sur les fonds de son ministère, à vingt-cinq exemplaires de l'Histoire ecclésiastique d'Orderic Vital, dont le premier volume a été récemment publié par les soins de M. Auguste Le Prévost.
- M. Nisard, chef de la division des sciences et des lettres au même ministère, annonce avoir reçu plusieurs brochures destinées à la Société.
- M. de Reiffenberg, conservateur de la Bibliothéque royale de Bruxelles, offre ses bons services pour les recherches que le conseil jugerait utiles à ses travaux et à ses publications dans l'établissement qu'il dirige. M. de Reiffenberg espère pouvoir adresser à la Société un second exemplaire du premier volume de la Chronique de Philippe Mouskes, qui ne lui est point parvenu, quoiqu'elle ait reçu postérieurement le second. Il annonce que la Commission royale d'Histoire de Belgique recevra avec reconnaissance les publications que la Société a bien voulu lui offrir.

M. de Reiffenberg fait imprimer en ce moment une Bibliothéque historique de Belgique, et prépare un recueil de Monumenta Hannoniæ et Namurci, en 2 volumes in-4°, qui renfermeront plusieurs documents importants, entre autres le Cantatorium de Saint-Hubert, la Chronique de Liessies et le roman en vers de Gilles de Chin.

Objets d'administration.

M. le président du comité des fonds présents l'inventaire des exemplaires d'ouvrages imprimés pour le compte de la Société, et existant dans ses magasins au 1^{er} janvier 1839. Cet état, dresse conformément aux dispositions de l'article 25 du Réglement, est soumis au conseil pour la première fois. Plus leurs literables expriment le désir que le comité des fonds veuille bien compléter ce travait utile, en donnant son avis sur le partir à premère à l'égard des exemplaires dépareillés, etc.

- M. le président du comité de publication bonnutanique deux

propositions faites par l'un des membres de la Société, et dont il avait omis d'entretenir le conseil dans la dernière séance. M. Dussieux avait exprimé le désir que la Société s'occupât de faire traduire et publier l'ouvrage latin de Lorenz intitulé: Summa Historiæ Gallo-Franciæ (1790-1793, 4 vol. in-8°); mais l'édition originale de cet ouvrage très utile n'est point épuisée, et il n'est d'ailleurs point du nombre de ceux sur lesquels porte le choix du conseil comme sources de l'histoire de France. Le même membre aurait aussi désiré qu'on imprimât un recueil des index chronologiques placés en tête du plus grand nombre des volumes de la Collection des Historiens de France de D. Bouquet; mais ces index, non moins utiles et plus détaillés que l'ouvrage de Lorenz, sont encore incomplets, puisqu'ils manquent à plusieurs des derniers volumes de cet important ouvrage, et ils ne rentrent pas davantage dans le cadre des publications de documents originaux que s'est tracé la Société.

— Au nom du même comité, M. Ravenel rend compte de l'examen qu'il a fait d'un spécimen de traduction de l'ouvrage italien de Foscarini (l'Histoire de la Guerre de 1753), dont la publication a été proposée dans la précédente séance. Le fragment communiqué, ne comprenant que la traduction de l'épître dédicatoire, ne peut donner une idée suffisante de l'intérêt de l'ouvrage, et ne paraît pas d'ailleurs satisfaire à toutes les conditions désirables pour une bonne traduction. En conséquence, M. Ravenel est autorisé à s'entendre sur cet objet avec une autre personne, et invité à en entretenir de nouveau le conseil.

— M. Crapelet annonce qu'il existe aux archives du Ministère des Affaires étrangères une Vie inédite de Philippe, duc de Bourgogne, par Olivier, son page. Cette communication sera notifiée au comité de publication, auquel M. Crapelet est invité à vouloir bien donner des détails plus circonstanciés.

—M. Aug. Le Prévost entre dans quelques détails au sujet de la Liste chronologique des anciens Monuments de la France, dont le comité de l'Annuaire avait proposé de lui demander en partie la rédaction. Il pense que le travail de ce genre le plus utile pour l'Annuaire serait un extrait des Instructions ou du Guide archéologique rédigé pour le comité des monuments au Ministère de l'Instruction publique, par MM. Lenormant, Mérimée, Lenoir et A. Le Prévost. Chacun des rédacteurs pourrait être invité à faire lui-même l'extrait de la partie dont il s'est particulièrement occupé. M. Le Prévost veut bien se charger d'en parler à MM. ses collègues, et d'en entretenir ensuite de nouveau le comité de l'Annuaire.

- Un membre annonce avoir fait des démarches auprès du directeur du timbre pour obtenir l'exemption du droit dont on mepaçait de grever le Bulletin de la Société. Cette difficulté, qui n'est point encore aplanie, a retardé la distribution des derniers numéros.

— Le conseil procède par scrutin à la nomination des membres de la commission pour l'examen et le choix des ouvrages à publier aux frais de la Société. Deux commissaires sont désignés pour chacune des trois séries d'ouvrages qui ont été précédenment distinguées, savoir :

PREMIÈRE SÉRIE. Temps antérieurs à Saint-Louis.
Commissaires: MM. Guadet et Aug. Le Prévost.

Deuxième séene. Depuis Saint-Louis jusqu'à François I.

Commissaires : MM, Lacabane et de Maslateie.

TROISIÈME SÉRIE. Temps postérieurs à François I^{e.}. Commissaires: MM. RAVENEL et TEULET.

- La seance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

- 1. On apprend par une lettre de Barcelone, en date du 21 décembre 1838, que les négociants français établis dans cette ville viennent d'offrir à M. Gauttier d'Arc, leur consul, une magnifique épée d'honneur, en reconnaissance des nombreux services qu'il a rendus sux nationaux. M. Gauttier d'Arc, membre de la Société royale des Antiquaires de France, est auteur de plusieurs ouvérages historiques, politiques ou littéraires, et, entre autres, de l'Histoire des conquêtes des Normands en Italie, en Sieile et en Grèce, the 1016 à 1085. Paris, L. De Bure, 1820, in-8°.
- 2. J.-Henri Castera d'Artignes, né à Tonneins vers 1749, est mort en cette ville le 19 décembre 1838. On lui doit la traduction d'un grand nombre d'ouvrages anglais et spécialement de relations de voyages d'un haut intérêt. Il a composé une Vie de Catherine II, impératrice de Russie, qui a en plusieurs éditions. En 1773, il prit part à la rédaction du Mercure de France, et publia, en 1799, le Théâtre de l'Ermitage.
- 3. La Société royale des Antiquaires de France a procédé, le 9 janvier, au renouvellement annuel de son bureau. Il est composé, pour l'année 1839, de MM, Allou, président; Taillannen, premier vice-président; Bottée de Toulmon, deuxième vice-président; de Lavillegille, secrétaire; de Lonorénier, secrétaire adjoint; Cousinare, trésorier; de Mantonné, apchiviste.

- 4. Le conseil municipal de Saumur, afin de ne point laisser périr le souvenir de quelques hommes célèbres nés dans cette ville, a résolu de donner leurs noms à plusieurs rues dont les dénominations sont insignifiantes ou ridicules. Parmi ces noms justement honorables, on remarque ceux de Bodin, auteur de Recherches historiques sur la ville de Saumur et sur l'Anjou, et Dupetit-Thouars, brave marin, mort d'une manière si glorieuse à la bataille d'Aboukir.
- 5. La publication des trois derniers volumes de Mémoires, Correspondance et Manuscrits du général La Fayette (1), dans lesquels se trouve (1v, 386) une lettre adressée à Alexandre Lameth, a donné lieu à la réclamation suivante, insérée dans quelques journaux:
- « Je n'ai point lu les Mémoires de M. de La Fayette; mais, ayant appris, par des personnes qui ne pouvaient s'expliquer l'insertion, qu'ils renfermaient une lettre adressée à feu mon frère Alexandre, j'ai dû chercher à la connaître.
- « En effet, cette lettre a existé; mais pourquoi, placée comme tête d'un chapitre, demeure-t-elle sans antécédents, sans aucune suite?
- « Ce qui peut paraître plus surprenant encore, et n'être pas approuvé, c'est qu'on n'ait pas fait connaître la lettre à laquelle M. de La Fayette répondait, ni la réponse d'Alexandre à celle qu'on a publiée.

« Je pourrais, en causant quelque surprise, suppléer à cet oubli; mais lorsqu'on veut troubler celles de mon frère, laissons en paix les mânes de M. de La Fayette; ne nous souvenons que de ses qualités, de son courage, de son désintéressement. Тн. Lameth. »

La lettre du général La Fayette à laquelle il est ici fait allusion est froide (il l'avoue lui-même), mais ne semblait pas de nature à motiver la réclamation qu'on vient de lire. Elle n'est point placée comme tête d'un chapitre dans le volume qui la renferme : elle se trouve classée, à son rang de date, parmi celles qui furent écrites par le général en 1797. Il est facile de s'expliquer la susceptibilité d'un frère, mais elle pourra paraître excessive.

6. — M. Richon, ancien membre de la Convention nationale, est mort à Thouars, le 5 janvier 1830.

7. — Mademoiselle Dupont, auteur d'une Notice historique sur Jean Lefèvre de Saint-Remy, chroniqueur du xv° siècle, insérée dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de France, et qui a donné, sous les auspices de cette Société, une nouvellé édition des Mé-

continued to the Madridge and the March

⁽¹⁾ Paris, Fournier ainé, 1837-1838, 6 vol. in-8°.

moires de Pierre de Fenin, vient d'être chargée par M. le Ministre de l'Instruction publique de publier aux frais du gouvernement la partie inédite des Chroniques d'Angleterre de Jean de Waurin.

8. — M. François Maurel, savant philologue, auteur d'un ouvrage remarquable sur la langue espagnole, vient de mourir à Paris dans

un âge peu avancé.

9. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a procédé à la nomination d'un membre en remplacement de M. Amaury-Duval. Au premier tour de scrutin, M. Ch. Lenormant, conservateur des livres imprimés à la Bibliothéque royale, a obtenu 27 suffrages sur 35 votants, et a été proclamé membre de l'Académie.

10. — Une souscription est ouverte dans les départements de l'ancienne Bretagne pour faire élever sur la place Napoléon, projetée à Vannes, les statues en marbre de Louis XII et d'Anne de

Bretagne.

11. — Le Conseil municipal de Carhaix avait voté, en 1838, l'érection, sur la place du Champ-de-Bataille de cette ville, d'un monnment à la mémoire de l'illustre Corret de la Tour d'Auvergne, né à Carhaix, à qui fut décerné le titre glorieux de premier Grenadier de France, et arrêté qu'une somme de 5,000 francs serait pré-lévée sur les fonds communaux pour conconrir aux dépenses du monument.

Le Conseil général du Finistère, s'associant aux sentiments exprimés par la ville de Carhaix, a également voté, pour le même objet, un crédit de 10,000 francs.

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

- 22. Annuaire statistique du département de l'Yonne. Recueil de documents authentiques destinés à former la statistique départementale. Auxerre, impr. de Perriquet, 1839, in-8°, avec six lithographies et une carte.
- 23. Archéologie celto-romaine de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). 1¹⁰ partie, suivie d'un Glossaire celtique et d'exemples d'abréviations et de corruptions latines. Par J.-B. Leclère. Paris, Gaultier-Laguionie, 1839, in-8°.
 - 24. Catalogue des livres imprimés, manuscrits, estampes,
- (1) Tous les ouvrages annoncés dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de France se trouvent à la libraire de J. Renouard, rue de Tournon, u° 6.

- 25. Catalogue des Livres que renferme la bibliothéque publique de la ville de Grenoble, classés méthodiquement; par Pierre-Antoine-Amédée Ducoin, conservateur de cette bibliothéque. Tome III. Grenoble, Baratier, 1839, in-8°.
- Le tome II, publié en 1837, contenait le commencement de la section Histoire (n° 19139 à 24502); le nouveau volume renferme la fin de la même section (n° 24503 à 27530). C'est, en tout, 8392 ouvrages historiques que possède la bibliothèque de Grenoble.
- 26. École (l') du Peuple, ou l'Histoire de l'Émancipation graduelle de la Nation française, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à nos jours; par Robert (du Var). Paris, Renard, 1850, in-8°.

1re livraison.

- 27. Essai historique sur les invasions des Hongrois en Europe, et spécialement en France, par L. Dussieux. Paris, impr. de Ducessois, 1830, in-8°.
- 28. Histoire, antiquité et architectonique de l'église de Lodève et du prieuré conventuel de Saint-Michel de Grandmont. Mont-pellier, impr. de Boehm, 1850, in-4°, avec 7 planches. Prix.. 6 fr.
- 29. Histoire de France, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1838; par A.-J.-C. Saint-Prosper aîné. Paris, Duménil, 1838-1839, 2 vol. in-8°.
- 30: Histoire de France pendant lu République, le Consulat; l'Empire et la Restauration, jusqu'à la révolution de 1830; par M. de Norvins. Paris, Furne, 1839, in-8°. Prix.................. 10 fr.
- 52. Histoire de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans; par J.-J. Roy. Tours, Mame, 1830, in-12, avec une gravure.
- 33. Histoire de la Révolution dans le département du Var, depuis 1789 jusqu'à 1794; par Hubert Lauvergne. Toulon, Monge et Villamus, 1838, in-8°.
 - 174 livraison. L'ouvrage formera un volume.

- 34. Histoire de la Révolution de France, par M. le vicomte Félix de Conny. Tome VI. Paris, Jeulin, 1839, in-8°. Prix, 7 fr. 50c.
- 35. Histoire de la ville de Cherbourg, de Voisin La Hougue, continuée depuis 1728 jusqu'à 1835, par Vérusmor. Cherbourg, Boulanger, 1835, in-8°.
- 36. Histoire du bienheureux François d'Estaing, evêque et comte de Rodez; par M. A. Bion de Marlavagne, chanoine honoraire de Rodez. Rodez, Ratery et Bru, 1839, in-12.
- 37. Histoire monarchique et constitutionnelle de la Révolution française, composée sur un plan nouveau et d'après des documents inédits, précédée d'une introduction et d'un tableau du règne de Louis XVI jusqu'à l'ouverture des États-Généraux; par Eugène Labaume. (Tome V.) Assemblée constituante. Tome III. Paris, Treuttel et Würtz, 1839, in-8°. Prix. 6 fr.

L'ouvrage doit avoir 21 volumes.

- 40 Limousin (le) historique. Recneil de toutes les pièces manuscrites pouvant servir à l'histoire de l'ancienne province du Limousin; par Achille Leymarie. Tome I^{er}. Limeges, 1857-1839, in-8°.

Livraisons 1 à 10.

41. — Mélangas biographiques at bibliographiques relatifs à l'histoire littéraire du Dauphiné, par MM. Colombi de Batines et Ollivier Jules, Fascicule 2. Paris, Techener, 1839, in-84.

. Trois fascicules formeront un volume, du prix de die fraucs.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VAUGYRARD, N° 9

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PROCES-VERBAUM, did to be an area of second and a second

Dusominera's de Caracter de France, presente par M. de in la Robert, son de vouser de Musée de Dijon, presente par M. Dusominera's de la literate de musée de Dijon, presente par M. Dusominera's de la literate de musée de Dijon, presente par M. Roche Macé, à Genève, présenté par M. le baron de la Caracter de la Caracter

Gingins de La Sarraz, constitue amon ()

Tables des Manuscrits de D. Fonteneau, conservés à la Biblio de Politiers. Politiers, impr. de F.-A. Saurin, 1839, in-80 de xvi et \$75 pages.

De la part de la Societé des Antiquaires de l'Ouest. Ce volume, qui fait partie des Mémoires de cette Societe, contient la Table envolution des charles transcrites dans les vingt-sept premiers volumes de la Collection, dressée par M. Rédet, ancien elevé de PÉcole des Chartes.

ob coming al mus moiste en some de mainement al ele sio en comme enté Mil Réchipte du pont paraction de la Société des Aistéqualies de l'Ouest, adresse des remerciments pour d'en voir de la final de la constant de la

moires de P. de Fenin, et Lettres du cardinal Mazarin à la Reine. Il témoigne, au nom de la Société dont il est secrétaire, le désir de posséder les autres publications de la Société de l'Histoire de France. Le conseil décide qu'on enverra immédiatement la collection des Anquaires et celle de l'ancien et du nouveau Bulletin, et qu'on attendra pour adresser Grégoire de Tours qu'il ait été vérifié s'il reste un nombre d'exemplaires suffisant pour tous les Sociétaires. Quant à Orderic Vital, on attendra aussi que l'ouvrage soit terminé.

- M. de La Fontenelle de Vaudoré écrit pour demander quelle sera sa participation à l'édition nouvelle que la Société prépare des Mémoires de Philippe de Comynes. Il désire que s'il fournit, comme il l'a offert, la notice biographique sur cet historien et des notes géographiques et historiques, sa collaboration soit positivement indiquée dans le titre de l'ouvrage. Le conseil, acceptant les offres de M. de La Fontenelle, décide que cette mention aura lieu, et que les renseignements fournis par ce savant à l'éditeur porteront sa signature.
- M. Leglay témoigne le désir que le conseil fixe l'indemnité allouée pour frais de copie et d'édition au Recueil de Lettres de Maximilien d'Autriche à Marguerite de Bourgogne, dont il a bien voulu se charger. Le Conseil fixe la somme de 500 francs, qui a été précédemment allouée pour d'autres travaux de même étendue, en exprimant le regret de ne pouvoir aller au delà. M. Leglay sera prié de joindre à son travail une table complète des noms propres contenus dans le volume.

Communications verbales.

— M. le marquis de Fortia communique une lettre de M. de Raigecourt relative à un manuscrit inédit appartenant à M. Plainchant,
concernant l'histoire de Decize et du Nivernais aux xvi° et xvii° siècles. M. de Fortia, qui a examiné cet ouvrage, en rend compte
dans un rapport intéressant, dont les conclusions, tendant à ce
qu'une analyse détaillée du manuscrit soit insérée an Bulletiq, sont
adoptées par le conseil. Des remercîments seront adressés au nom
de la Société à MM, le marquis de Raigecourt et Plainchant pour
leur obligeante communication.

M. Guérard annonce qu'un nouveau spécimen plus long et mieux choisi de la traduction de l'ouvrage italien sur la guerre de 1755, dont le écossil a été précédemment entretenus doit la être prochainement communiqué.

M. Teulet toumet au conseil, en son nam et au nom de Ma Ravvenel, désigné sinsi que lui pour l'une des commissions d'enament

d'ouvrages utiles à publier par la Société, un aperçu des principaux mémoires ou autres écrits historiques concernant les xvie et xvii siècles. Cette liste succincte sera complétée par MM les commissaires, qui sont priés de porter spécialement leurs vues sur les moyens d'améliorer les éditions antérieures de ces ouvrages par l'adjonction de pièces inédites, ainsi qu'ils l'ont fait pour plusieurs de ceux qui figurent sur leur liste. Patte aller ob apparent la le

- Le même membre fait savoir que la collation du texte et la traduction des OEuvres choisies d'Eginhard, dont il a été chargé, est fort avancée, et qu'il espère pouvoir présenter tout le manuscrit pour la prochaine assemblée générale.

La séance est levée à cinq heures. riman course que mes collègion et moi evens acceptée acec lei plus

VARIÉTÉS.

12. - Les travaux de l'archiviste paléographe que le gouvernemient a envoyé à Troyes ont déjà amené, entre autres intéressantes découvertes, celle d'une lettre autographe de madame de la Vallière. Cette lettre était adressée à l'abbesse d'un couvent de Troyes.

15. — Par arrête de M. le Ministre de l'Instruction publique, M. Achille Jubinal, membre de la Société de l'Histoire de France, est nommé professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Montpellier.

14. - Les travaux préparatoires du recueil des monuments de l'histoire du tiers-état, dont la direction est confiée à M. Augustin Thierry, et que le Ministre de l'Instruction publique protége avec tant de sollicitude, marchent avec rapidité. Les matériaux s'accumulent dans les cartons du ministère, et bientôt l'illustre historien pourra mettre en œuvre ceux qui se rapportent à l'histoire municipale du nord de la France. On sait, en effet, que le premier volume de cet important recueil doit comprendre les chartes des villes de l'extrême nord; mais en même temps qu'il donne une attention toute spéciale à cette partie de ses recherches, M. Aug. Thierry s'occupe de recueillir pour les autres provinces de France tous les matériaux de son immense entreprise. Chaque jour les nombreux correspondants du Ministre lui communiquent des renseignements précieux; et dans un grand nombre de villes, les sociétés savantes se sont associées à son travail en nommant des commissions spéciales pour faire les recherches nécessaires. Il est à désirer que cet exemple soit suivi par toutes les sociétés archéologiques de France.

Digitized by GOOGLE

Monactoyane devoir mettre sode des pedd de non letteurs de lettre suivente, qui vient d'être sidentede à M. le Ministre de Minetruction publique sot Ma Capel, secrétaire de la commission devertire des saignes de la ville de Ceresagenne et de 20 mg de 20 mg se de 20 met de 20 mg de

«J'ai l'honneur de vous annoncer que la circulaire qui preserit la mecherche des monuments inédits pour l'histoire du tiera était ayant été communiquée par M. le préfet de l'Aude à la commission thout été suis le secrétaire, un comité a insuédistement été formé pour faire dans ce but le dépouillement le plus exact de mes arbives. J'espère sous peu de jours vous informer des premiers actultats d'une œuvre que mes collègues et moi avons acceptée avec le plus vif désir de remplir les vues du Gouvernement.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, avec le plus profond respect, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

«Le sequempe mithiviste, Caos. » (Moniteur.)

nation man de la company de la

« Le dépôt de la guerre se distingue par ses publications historiques comme par celles qui appartiennent à la topographie et à la géodégie. Le Ministre de l'Instruction publique grant abtenu des Chambres, en 1834, les fonds nécessaires pour recueillir et publier les decuments inédite relatife à l'Histoire de France; le Ministre de la Guerre approuva l'imprassion des Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV d'invrige est appuyé de nièces officielles appartement au grand rioi , aux maréchauxi, aux ministres, etg. iff engichi diun atlasidas dartes et plans de batzilles. combate et sièges qui ont en lieu dans ces temps mémorables: Trois volumes du texte ont deixparu...l'un en 5835 I le déultième en 1836 le proisième en 1838. Les deux prémière sont accompagnés de ensé tableaux de manyements, et des vingtedeux cartes diune inte lielle exécution, désanées et gravées au dépôt général de la gacere de - troisième volume : dix cartes et dix-sept sableaux de monvements: L'impression: du quatrième et la gravure: de son atlas cant déià commencées; ils paraîtront yers le milieu de l'angien de l'angien.

«, Le ministère de la guerre a adopté, avec un grand empresse; ment, la proposition de publier, à l'instar des Bocuments inédits, mais ayec les fonds spéciaux du budget du dépôt, des Mémoires mivlitaires de l'Empire, rédigée autrefois dans cet établissement par

ordre de l'empereur Napoléon et sous l'inspection particulière du major-général. Quelques parties, eu ont été imprimées en 1810 comme épreuves; et les manuscrits ont tous passé sous les yeux de l'Empereur, qui avait ordonné de préparer un magnifique atlas des théâtres de guerre et des champs de bataille. La gravure de cette belle œuvre, à peine commencée en 1814, a été reprise en 1831, et terminée depuis. Cette publication sera accompagnée de plus de trois cents pièces extrêmement importantes et inédites, provenant presque toutes de la correspondance de l'Empereur.

«L'atlas, complétement achevé, comprend dix-huit ou vingt cartes et plans. Ce volume sera le septième du Mémorial du dépôt de la guerre. Sand a rillo de sera le septième de la guerre. Sand a rillo de sera le septième de la guerre.

« Le général directeur a assigné à chacun des officiers de divers grades attachés à la section historique un travail que époque à laquelle ils doivent mettre leur nom, afin d'avoir en même temps l'honneur et la responsabilité de leur ouvrage. Le directeur s'est réservé les campagnes des grandes armées du contre et du nord de l'Europe, qu'il a écrites en grande partie annotation de l'Europe, qu'il a écrites en grande partie annotation de l'europe.

"Le commandant Poincot, que le Ministre vient de nommer lieutenant colonel, a achevé deux grands et bons volumes sur les campagnes des Pyrénées-Orientales et Occidentales en 1793, 94, et 95; il continue maintenant avec l'alde du capitaine Bourguignon l'histoire des guerres d'Espagne sous l'empire.

« Des traducteurs attachés à cette section mettent en français les

ouvrages les plus importants publiés par les étrangers. »

16. — M. Théodore de La Villemarqué, que le gouvernement avait charge d'une mission historique et littéraire dans le pays de Galles, y à découvert des documents précieux pour l'histoire de la littérature française au moyen âge. Parmi ces documents se trouvent plusieurs contes, écrits en langue galloise, qui semblent les originaux de quelques-uns de nos plus anciens romans en vers du Cycle de la Table-Ronde.

17. – M. Henri Reboul, membre correspondant de l'Institut de France, est mort à Pézénas, sa ville natale, à l'âge de soixante-seize ans. On lui doit un Essai d'analyse politique sur la Révolution française et les Charle de 1850. Pézénas, Robert, 1831, p. vol. in-885.

de M. le marquis de Raigecourt, au conseil d'administration de la Société de l'Histoire de France. Il a pour titre Information de la prise et sac de la ville de Desize par les Italiens, en 1525, par les compagnies du conte de Belle-Joyeuse, Italien, et présente un grand-intérêt pour l'histoire de cette cité, qui disputa si long-temps

Nous appyans devoir mettre sous les yests de non lesteurs du lestre suivente, qui vient d'être sairessée à M. le Ministre de Minetruction publique par M. Capel, socrétaire de la commission des arises et acteurs de la ville de Caresasponnes et de son que se une se messe et a de monte de Ministre,

«J'ai l'honneur de vous annoncer que la circulaire qui preserit la mechenche des monuments inédits pour l'histoire du tiera état ayant été communiquée par Male préfet de l'Aude à la commission fient as suis le secrétaire, un comité a immédiatement été formé peur faire dans ce but le dépouillement le plus exactade unes arthives. J'espère sous peu de jours vous informer des premiers actultats d'une œuvre que mes collègues et moi avons acceptée avec le plus vif désir de remplir les vues du Gouvernement.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, avec le plus profond respect, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

«La secrémine publiciste, CROS. » (Moniteur.)

Armé vallong article sur le Dépèr de la Cuerre et ses différents traveux. Notes en extravous les parages suivants, equi-concernent les inaveux historiques de cot établissement : ou militie de la concernent les inaveux historiques de cot établissement : ou militie de la concernent les inaveux historiques de cot

« Le dépôt de la guerre se distingue par ses publications historiques comme par celles qui appartienment à la topographie et à la réodésie. Le Ministre de l'Instruction publique grant chiese des Chambres, en 1834, les fonds nécessaires pour recueillir et miblier les documents i rédits relatifs à l'Histoire de France: le Ministre de la Guerre approuva l'impression des Mémoires militaires relatifs à la specession d'Espagne, sous. Louis XIVII L'ouvrage est appuyé de nièces officielles appartenent au grand rioi, aux maréchauxi iaux ministres etallet engichi diun atlasidas dertes et plais de batzilles. combate et sièges qui ont au lieu dans ces temps mémorables: Trois volumes du texte ont déjaparu. l'un en s835 I le déunième en v836; le proisième en 1838, Les deux prémitire sont accompagnés de vané tableaux de monvements, et des vingtedeux cartes d'une toès lielle execution, désanées et gravées au dépôt général de la gaceres de -troisième volume : dix captes et dix-sept sableaux de monvemente: L'impression: du quatrième et la gravure de son atlés sant déjà commencées; ils paraîtront yers le milieu de l'année; de l'année

", Le ministère de la guerre a adopté; avec un grand empressement, la proposition de publier, à l'instar des Documents inédits; mais ayec les fonds spéciaux du budget du dépôt, des Mémoints miv litaires de l'Empire, rédigée autrefois dans ett établissement par



ordre de l'empereur Napoléon et sous l'inspection particulière du major-général. Quelques parties en ont été imprimées en 1810 comme épreuves; et les manuscrits ont tous passé sous les yeux de l'Empereur, qui avait ordonné de préparer un magnifique atlas des théâtres de guerre et des champs de bataille. La gravure de cette belle œuvre, à peine commencée en 1814, a été reprise en 1831, et terminée depuis. Cette publication sera accompagnée de plus de trois cents pièces extrêmement importantes et inédites, provenant presque toutes de la correspondance de l'Empereur.

«L'atlas, complétement achevé, comprend dix-huit ou vingt cartes et plans. Ce volume sera le septième du Mémorial du dépôt de la guerre, sand a illo de la septième common A-L neque academ

« Le général directeur a assigné à chacun des officiers de divers grades attachés à la section historique un travail, une époque à laquelle ils doivent mettre leur nom, afin d'avoir en même temps l'honneur et la responsabilité de leur ouvrage. Le directeur s'est réservé les campagnes des grandes armées du contre et du nord de l'Europe, qu'il a écrites en grande partie.

"Le commandant Poincot, que le Ministre vient de nommer lieutenant colonel, a achevé deux grands et hons volumes sur les campagnes des Pyrénées-Orientales et Occidentales en 1793, 94, et 95; il continue maintenant avec l'aide du capitaine Bourguignon l'histoire des guerres d'Espagne sous l'empire.

« Des traducteurs attachés à cette section mettent en français les

ouvrages les plus importants publiés par les étrangers. »

16. — M. Théodore de La Villemarqué, que le gouvernement avait charge d'une mission historique et littéraire dans le pays de Galles, y a découvert des documents précieux pour l'histoire de la littérature française au moyen âge. Parmi ces documents se trouvent plusieurs contes, écrits en langue galloise, qui semblent les originaux de quelques-uns de nos plus anciens romans en vers du Cycle de la Table-Ronde.

17. — M. Henri Reboul, thembre correspondant de l'Institut de France, est mort à Pezenas, sa ville natale, à l'âge de soixante-seize ans. On lui doit un Essai d'analyse politique sur la Revolution française et la Charle de 1850. Pezenas, Robert, 1831, vol. in-88.

18. — Un manuscrit fort curieux a été communique, de la part de M. le marquis de Raigecourt, au conseil d'administration de la Société de l'Histoire de France. Il a pour titre Information de la prise et sac de la ville de Desize par les Italiens, en 1525, par les compagnies du conte de Belle-Joycuse, Italien, et présente un grand intérêt pour l'histoire de cette cité, qui disputa si long-temps

w belie do Chancey Phonniche Weite appeller la seconde ville du l'Appeller. La seconde ville du l'Appeller par donné une artilysé rapide, marti chance de la companya de la

TO BELLOGRAPHER (1), 1 to Lancon to, which

- est and that with the design of the state of
- 44. Archéologie nationale. Rapport à M. de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, sur la monographie de la cathédrale de Obartres, par Didron. Paris, impr. de Dupont, 1839, in 8.
- 45. Archives' de l'Armée française. Liste chronologique des généraux français ou étrangers au service de France, morts sur le champ de bataille, des suites de leurs blessures ou de mort violente, de 1792 à 1837. Paris, Gaultier-Laguionie et Leneveu, 1839, in-8°.
- 47. Cathédrale (la) de Chartres, ses vitraux, ses statues. Chartres, impr. de Labalte, 1839, petit in-8°.
- 48.— Chronique de Grégoire de Tours, comprenant l'histoire des rois francs depuis leur établissement dans les Gaules jusqu'à l'ap 591, pendant une période de 174 ans. Traduction nouvelle, par J.-T. Roy, Tours, Mame, 1830, in-12.
 - 49. Chroniques anglo-normandes. Recueil d'extraits et d'écrits
- (1) Tous les buvrages annouvés dans le Bulletin de la Société de l'Biétoire de France se trouvent à la librairie de J. Rebouard, rue de Tournou, nº 6.

- relatife à l'histoire de Normandie et d'Angleterre, pendant les x1° et x1° siècles; publié pour la première fois, d'après les manuscrits de Londres, de Cambridge, de Douai, de Bruxelles et de Paris, par Francisque Michel. Tome II. Rouen, Édouard Frère, 1839, in-8°.
- 50. Collection de Doquments inédits sur l'histoire de France, publiés par ordre du Roi et par les soins du Ministre de l'Instruction publique. Instructions du Comité historique des arts et monuments. Paris, Impr. Royale, 1839, in 4.
- 51. Congrès historique, réuni à Paris, au siège de l'Institut historique. Discours et compte-rendu des seances. Septembre-octobre 1858. Paris, Aug. Legallois, 1839, in-80. Prix........... 6 fr.
- 53. Histoire de Charlemagne et de son siècle, par J.-J.-T. Roy. Tours, Mame, 1839, in-12.
- 54. Histoire de Fénelon, archevêque de Cambrai, composée sur les manuscrits originaux, par le cardinal de Bausset. 5º édition, augmentée d'une notice historique sur la vie et les ouvrages de l'auteur, ainsi que d'une table générale des matières. Besançon, Marquiset, 1859, 4 vol. in-12.
- 55. Histoire de la Guerre de trente ans, par C. Pons, docteur ès-lettres. Paris, Hachette, 1839, in-8°.

- 58. Histoire des Révolutions de l'Europe, depuis l'invasion des Barbares jusqu'en 1789, pour servir d'introduction à toutes les histoires de la Révolution française; par Laponneraye. Tome In livraison. Paris, rue de l'Échiquier, n° 6, 1839, in-8°. Prix de la livraison.
- 59. Mélanges bordelais, ou Collection de mémoires et de pièces ou titres pour servir à l'histoire générale de Bordeaux et du pays bordelais. Bordeaux, impr. de Balarac, 1830, in-fol.
- 13'e lirraison, L'ouvrage fempera trois volumes. Chaque livraison, prise à Bordeaux, est de 5 fx.; hore de Bordeaux, de 6 fr. 50 c.

- d'Alencou, per Murchard, D. M. Caen, impr. de Lerey, 1859; in-Se.
- 61. Memoires sur le monument druidique de l'île de Gavrennez, et sur les carneilloux ou anciens cimetières des Celtes armoricains; par M. le chevalier de Freminvilly. Paris, impr. de Duverger, 1859, in-8°.
- 62. Notice bibliographique sur M. E.-H. Langlois, par M. Gilbert. Paris, impr. de Duverger, 1839, in-8°.

Eustache-Hyacinthe Langlois, pointre, dessinateur, graveur et antiquaire, est auteur de plusieurs ouvrages concernant l'histoire monumentale de la Normandie. Né a Pont-de-l'Arche, le 3 août 1777, il est mort le 29 septembre 1837.

65. — Notice historique et biographique sur M. C.-J.-B., Huet de Froberville, par C.-F. Vergnaud-Romagnesi. Orléans, impr. de Danicourt-Huet, 1839, in-8°.

Claude-Jean-Baptiste Huet de Froberville, ne à Romorantin, le 3 octobre 1752, est mort le 21 décembre 1838, et non en 1803, comme il est dit dans le France littéraire (IV, 185). Le Dictionaire des Obordges anonymes (2º édition, I, 430, nº 567m) lui attribue un Basai sue le sopgraphie d'Obiesi Des léans et Paris, 1784, in-8°. Cependant qu'il dans l'dont-Propos qui présent cet ouvrage, publié par la Société royale de Physique, d'Misteire naturelle ét des Arts d'Orléans, qu'il a été rédigé en compann par un somité composé de MM. Roussel, Prozet, Couret de Villeneuve et Beauvais de Préau. Ce deraier « fut chargé de tenir la plume, et, au mois de mars 1783, il lut, dans une séance de la Société, le résultat des observations des commissaires, et c'est, ajoute-t-on, ce résultat que la Société présente aujoure lui à ses correspondants et m publich au

- 64. Notice historique sur M. Isaac Vanderbergue de Villiers, par Vergnaud-Romagnest. Offeans, impr. de Danicourt-Huet, 1839, in 80 (1911) 11 (1911) 11 (1911) 11 (1911) 11 (1911) 12 (1911) 12 (1911) 12 (1911) 13 (19
- 100 Motice succincte et récapitulative des monuments et vestiges historiques du département de la Mayenne, par M. Magdeleine. Nantes, impr. de Forest, 1839, in-12.
- 59. Melanger bereinans, on Collection de memoir, et de pieces on titres peur servir à Phistis, etc., érale de Bord aux et du pays bordelais. Bordeaux, impr. de Balarac, 1859, in-fol.
 - T**AJJĖVARDYBO** Ž**TRIBURY REGERY**ORIOGO VALGIOS, E¹16. gree livraison, prise katek**rąysas jūka kabus kum dod**iantomis, 15 5 – 50 c.

, ar W. le baron de Reit

DE LA SOCIETE

Corren milione

authoronous wells In Santes in Prous dies in in III to der och segget de sendlichen, en 1851, nur see and mede are As meas, s

PROCES-VERBAUX.

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LE PROPERTIE TENUE LE 1et AVRIENTESSO CONTRA marend come of the fragget de M. Lee WI WE SOUR LA PRÉSIDENCE DE M. DE FORTIA. Le proces-verbal de la précèdente séance est lu et adopté. M. le président proclame membre de la Société M. Jules Bring présenté par.M. Dusommerard. réel, anis M. le contra la carre to the dead of the control of the co deuse s'il v a lieu de ser et et stautibé de gracture un le v lieu de la Conse s'el v : Mobile de la Namismatique française, dinigée par Mille Cartier etide La Camitrito No Caovembre et décembre 2838 la 1919 9760 Bavat angle-française; dirigée par M. de Le Bentendle, sontin vraison, dernière livr, de la 120 série. velle edition que recaret Table mithodique des matières contenues dans les sinc velumes de es recueilles en abrellacientes de de cette édition, à lachité Mémoires de la Sovieté royale des Antiquaires de Frances Teme KIV, wohl in 8°, accompagné de planches. Paris, s839 m. De la part de cette Seciété. Notice relative à une pièce d'argent sur laquelle on lit cat mats; Gunzand at Vationia. Par M. de La Fontenelle. Entr. da toma d Vi des Mints de la Soc. des Antiquide l'Ouest. Politiers simelle. 😘 📑 Première lettre sur Jacques de Guyse, annaliste du Hairant, à M. le baron de Statuart, direct. de l'Acad. de Bennelles; par Mr. Adolphe Atthenas: Parist 1850, in 80 de: 30 pages. milb . 2010. i De la part de Male marquis de Cortia. La canta i vis de la

Des légendes poeliques relatives dux invasions des Huns dans les Gaules, et du poème de Waltharius; par M. le baron de Reiffenberg. In-8 de 18 pages. Bruxelles, 1838.

Correspondance.

. M. Durevel (d'Amièris) réclame le numéros de Buletin, quant a cessé de recevoir depuis le mois d'octobre dernier. Il annonce devoir publier incessamment l'ouvrage sur les Antiquités de Picardie, auquel l'Académie des Inscriptions a décerné, en 1835, une des trois médailles accordées chaque année aux meilleurs Mémoires sur les antiquités nationales.

Objets d'administration.

— M. le président du comité des fonds annonce qu'il espère pouvoir présenter, à la prochaine séance, le rapport dent il s'est chargé sur l'emploi des exemplaires des ouvrages publiés par la Société depuis son origine.

— M. Magnin rend compte de l'état actuel du travail de M. Le Glay sur les Lettres de l'empereur Mactivillen à sa fille. De deux cents lettres qui sont déjà copiées, dix ont été envoyées à M. Magnin: chacune d'elles est précédée d'un court sommaire qui en offre l'analyse et en éclaire l'objet historique. Elles offrent un intérêt réel; mais M. le commissaire responsable de cette publication croit convenable d'en examiner un plus grand nombre avant de faire commencer l'impression, afin de juger mieux en connaissance de cause s'il y a lieu de les publier toutes intégnalements.

cause s'il y a lieu de les publier toutes intégnalements i ses at sel cui de la finate de la conseil qu'une maladie de Madadier force celui-ci d'interrempre momentanément la collation de Madadier seinote; des manuscrits de Manuscrit commancée paus la cultive velle édition que prépare la Soniété.

Al de la fontenelle exprissa le désir de métagnatat de militar pour la motion li pur fontenelle exprissa le désir de métagnatat des militars pour la motion li ographique, pour une partie des nates et pour des definements foriginates inédits; il séjournemit à Paris, pendant les vacances prochaines, afin de faire lui-même les collations siécessairés (lsi M. Ducier était forcé d'interrempre encore long étemps son travail. Il demandé à lire la capie déjà préparée par Madadier. La nomité de publication estichargé de présider commandance de l'étatriculture ville et de s'entendre avec les douxééditeurs.

4-Le même membre annonce la publication prochaine, partnes soins, d'un mouvene requell périodique, sous la titre distriblever listoriques de l'Aunis et de la Suintonge, destiné à faire suite à la

Rame anglo-franchise. Il se propose aussi de publier un Jaurnal de Michel Le Riche, avocat à Saint-Maixent, manuscrit qui contient des détails curieux sur les guerres de religion, pendant le zyr siècle, en Poitoy.

De La séance annuelle générale est fixée au lundi 6 mai ; il y aura une mance extraordinaire du conseil le lundi précédent, 20 avril.

VARIÉTÉS.

10. L'Academie des Inscriptions et Belles-Lettres, en vertu d'une ordonnance royale qui porte à cinquante le nombre de ses correspondants, vient de s'adjoindre, en cette qualité, six nouveaux membres regnicoles, dont quatre font partie de la Société de l'Histoire de France. Ce sont MM. de La Saussaye, de Saulcy, de Gerville, Le Glay, Deville et de La Fontenelle de Vaudoré.

20. - Au sein de la même Académie, un membre de notre Société, M. Fauriel, que recommandent de nombreux et d'excellents ouvrages, a été nommé, en remplacement de M. Emeric-David décédé, membre de la commission chargée de continuer l'Histoire

littéraire de la France.

21. — L'Académie des Sciences morales et politiques a tenn. samedi 11 mai, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Dupin l'aîné. L'assemblée était nombreuse et brillante. Le rapport de M. le président sur les prix décernés par l'Académie a ouvert la séance. Une médaille de 1,500 francs était destinée à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : Par quelles causes l'ancien esclavage a-t-il été aboli? à quelle époque, l'ancien esclavage etant aboli, n'est-il plus resté dans l'Europe occidentale que la servitude de la glèbe? Ce prix a été partagé entre MM. Henri Vallen. professeur d'histoire au collége Louis-le-Grand, et Jean Yamoski. élève de l'école normale, agrégé d'histoire.

M. Mignet a pris ensuite la parole et lu une notice historique sur M, le prince de Talleyrand. Cette lecture, qui a duré deux heures. a été écoutée avec une attention et un intérêt toujours somtenues On a remarqué dans l'exposition et l'appréciation de la vie publique du grand diplomate une connaissance parfaite de l'homme et des événements auxquels il a pris une si grande part. Les jugements de M. Mignet sant empreints d'un rare esprit de justice et de liberté, et, dans toute sa notice brillent ce tact exquis, ce riche savoir, cette raison éloquente qui caractérisent tous les ouvraines

de-l'auteur et (qui denviennent di bied innéendation qui de parpéend. d'une académie. Le succès à désérment de talqui et de la comment de la c

22. — Il est question, depuis quelques mois, s'un travidit asses important, dont l'exécution, réclamée simultanément par doix comités historiques, poutrait liién en définitive échapper à l'aix et à l'autre. Voici les faits:

En 1835, M. Philippe Lebas concût le projet d'un recueil d'inscriptions, contenant tous les monuments de ce genre, offrant quelque intérêt, qui avaient existé ou qui existaient encore en France. Ce projet, présenté à M. Guizst, alors Ministre de l'Instruction publique, fut soumis à l'examen de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, qui fit sur ce travail un rapport très favorable; mais le manque de fonds empêchis d'y donner suite.

"Gette publication paraissait oublies, lorsque, le glanvier dernier, dans la séance du comité des Airts et Monuments, dont if est membre, M. Mérimée témoigna le désir de voir publier par té comité un recueil des inscriptions romaines existantes en France. Dette proposition fut réprise dans la séance du 25 janvier et reçut, à ce qu'il paraît, un commencement d'exécution. De son êbté, le somité des Chartes, Chroniques et Inscriptions, dans sa séance du 19 février, discuta l'utilité de ce recueil qui lui semblaît rentrer dans ses attributions, et chargea M. Lebas de lui exposèr le plan qu'il exertait convenable d'adopter pour un travail de ce genre.

Co conflit entre les deux comités a donné lieu à une polémique, d'où il résulte, 1° que le projet avait d'abord été mal exposé, 46 que les deux comités ont des intentions tout-à-fait différentes et qui peavent se réaliser simultanément sans se nuire. Il ne s'agit plus maintenant d'un recueil des inscriptions existantes de Frânce, mais d'une collection d'inscriptions relatives à l'histoire de France, quel que soit du reste le pays où elles auront été découverles. Le comité des Chartes, Chroniques et Inscriptions veut faire un travail persennent épigraphique, où l'histoire et l'érudition nationales puissent trouver de riches matériaux. Le comité des Aits et Monuments semble regarder les inscriptions comme un simple accessaire, et se vouloir les publier que comme partie littégrante des manuments dont il s'occupe.

he débat a été soumis à M. le Ministre de l'Instruction publique dont la débision n'est pas encore connue. En attendant, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à répris l'antien projet qui lui svait été soumis, en 1835, par M. Lebas, projet quielle semble disposée à exécuter en son nom et avec ses propres families Une commission à été nominée pour l'examinér, le modifier

s'il y a lieu et proposer le plan du travail. Elle se compose de M. Lebas lui-même, aujourd'hui membre de l'Académie des Inscriptions, de MM. Boissonade, Hase et Victor Leclerc, auxquels s'adjoindront les membres du bureau qui sont MM. Letronne, Raoul-Rochette et Daunou.

23. - Une jeune fille de la ferme de Kerglanchard, près Quimperlé (Finistère), remarqua dernièrement qu'un porc, en fouissant la terre dans le voisinage de sa maison, en avait fait sortir une petite boîte en plomb dont elle s'empara et qu'elle porta à son père, Celui-ci en ayant fait l'ouverture, y trouva vingt pièces d'or qu'il remit au sous-préfet de l'arrondissement. Ces monnaies, qui paraissent appartenir au xive siècle, sont parfaitement conservées. D'un côté, elles représentent un roi vu de face, assis sur un trône décoré de quatre colonnettes de style gothique, et tenant de la main droite une épée nue appuyée contre l'épaule, et de la gauche un écu parsemé de fleurs de lys sans nombre. La tête du roi est ceinte d'une couronne ornée de quatre fleurs de lys. La légende se compose des mots : Philippus Dei gratia Francorum rex. Au revers, on voit une croix à quatre branches égales, terminées par trois feuilles de trèfle et entourée de cette légende : Christus vincit, regnat, imperat. one evitation of Prance Limitative one alacorate

Ces monnaies paraissent se rapporter à Philippe VI dit de Valois, qui régna de l'an 1328 à 1350, et il est probable qu'elles furent enfouies peu d'années après leur fabrication, pendant les guerres civiles de Bretagne, entre Charles de Blois et le comte de Montfort, guerres qui ne se terminèrent qu'en 1364.

Chaque pièce pèse un gros, quinze grains, et sa valeur intrinsèque est de 13 francs, and ma entravacione est de 13 francs, and ma entravacione est de 13 francs.

24. — Depuis quelque temps les besoins de la population ou l'intérêt de la salubrité, forcent l'administration municipale à détruire la physionomie originale des anciens quartiers de Paris. Ces mesures sont justifiées par des considérations d'utilité publique. Mais au milieu de ces changements matériels on voudrait voir respecter les anciens noms des places et des rues, surtout lorsque à ces noms se rattachent des souvenirs historiques. Le nom de place de Grève, rappelait que cette place avait été anciennement le port principal de la ville, le point d'arrivage de tous les bateaux qui venaient de la haute Seine. Quel souvenir réveille maintenant la dénomination de place de l'Hôtel-de-Ville? Pourquoi ce nom a-t-il aussi remplacé celui de rue de la Mortellerie, qui remonte à plus de quatre siècles? est-ce parce que cette rue conduit à l'Hôtel-de-Ville? mais il y en a dix autres qui ont le même aboutissant. La rue du Monceau ou de l'Orme-Saint-Gervais s'est aussi métamor-

phosée en rue François Miron. Personne ne méconnaît les titres que ce prévôt des marchands s'est acquis à la reconnaissance des Parisiens, mais on ne voit pas qu'il fût nécessaire de lui sacrifier le souvenir de l'orme séculaire sous lequel venaient jadis se réunir les paroissiens de Saint-Gervais. Assez de rues nouvelles s'ouvrent dans des quartiers neufs: c'est la qu'on peut consacrer un nom à la mémoire d'un homme célèbre, à un événement capital de l'histoire moderne. Mais respectons les vieux souvenirs; l'inscription d'un coin d'une rue est souvent le seul document qui atteste un fait important, qui conduise à l'origine d'une tradition populaire.

25. — Nous lisons dans un journal qu'on s'occupe à Bruxelles de restaurer la chapelle de Nassau. Fondée en 1346, elle fut supprimée et convertie en magasin vers la fin du dernier siècle. On va faire disparaître les traces des dégradations qu'elle avait subies, rouvrir ses fenêtres qui sont encore murées et les orner de vitraux peints. L'édifice ainsi rétabli recevra un riche dépôt d'antiquités nationales. L'auteur de la note s'étonne que Paris, si riche en musées égyptien, grec, étrusque, romain, en collections de tableaux de tout genre, ne possède pas un musée d'antiquités françaises. Il regarde comme un honneur pour sa patrie d'avoir donné un utile exemple à la capitale de la France. L'initiative que la Belgique s'attribue n'est rien moins que constatée. Il y a plus de dix ans qu'un jeune architecte plein de zèle et de talent, M. Albert Lenoir, a soumis à l'administration municipale de la ville de Paris, un projet de restauration du palais romain situé dans la rue de la Harpe, et connu sous le nom de palais des Thermes. Ce palais, dans le plan de l'architecte, doit devenir un musée spécial destiné à recueillir tous les morceaux d'antiquités découvertes en France, de manière à poser, dans une vaste collection méthodiquement classée, les bases d'une histoire nationale de tous les arts, depuis l'époque de la domination romaine jusqu'à nos jours. Après bien des retards, la proposition de M. Lenoir paraît définitivement adoptée. Des négociations ont déjà été entamées pour l'achat des maisons qui masquent les ruines romaines du côté de la rue de la Harpe.

26. — Nous transcrivons la note suivante d'une lettre adressée à M. Guérard, membre du conseil de notre Société, par le savant M. Pertz, bibliothécaire du roi de Hanovre. Elle est datée du 26 avril :

« L'impression du cinquième volume des Monumenta Germaniæ a maintenant dépassé la page 500. En quelques semaines l'histoire de Richer sera commencée et j'espère de voir le volume achevé à la Saint-Jean. Comme l'ouvrage de Richer est du plus haut intérêt pour la France, j'ai pensé qu'il serait utile d'en publier en même temps une édition in-8° pour l'usage des gens qui n'achèteraient guère un volume des Monumenta. Le texte occupera à peu près 70 ou 80 pages in-folio, et par conséquent 15 à 20 feuilles d'impression in-8°. L'ouvrage donne, en quatre livres, l'histoire de la Gaule sous les rois Eudes, Charles-le-Simple, Robert I°, Raoul, Louis-d'Outre-mer, Lothaire, Louis V et Hugues Capet jusqu'à l'an 995. Dans le cas où vous me conseilleriez de publier une édition in-8°, croyez-vous qu'un libraire de Paris s'en chargerait, et à quelles conditions? »

Ge Richer, dont l'ouvrage paraît pour la première fois dans la belle publication des Monumenta Germaniæ, est un historien contemporain de Flodoard, et dont on ne connaissait que le nom. Le manuscrit de son histoire a été découvert en Hollande par M. Pertz, qui le regarde comme le manuscrit autographe. La Société de l'Histoire de France jugera peut-être convenable de s'associer à cette utile publication, soit en se chargeant elle-même de l'édition in-8°, soit en encourageant un libraire par une souscription semblable à celle qu'elle a ouverte pour les traductions françaises de Salvien et de Sidoine Apollinaire.

27. — MM. les membres du comité de l'Annuaire s'occupent de réunir les articles qui doivent entrer dans celui de 1840. En tête de l'Annuaire doit se placer le Tableau chronologique des États-Généraux, que M. le comte Beugnot a bien voulu se charger de rédiger. Ce travail, plein d'intérêt et d'utilité, manque dans l'art de vérifier les dates.

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

67. -- Précis de l'Histoire du Moyen-Age, par M. Desmichels. 6° édition, in-8° de 23 feuilles un quart. Impr. de Casimir, à Paris.

⁽¹⁾ Tona les quippesses appagates dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de France se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, nº 6.

A Paris, chez Louis Colas, rue Dauphine, nº 32; chez Hachette; chez madame veuve Maire-Nyon, quai Conti, nº 13. Prix... 5 fr.

- 68. Notions historiques sur les vitraux anciens et modernes, et sur l'art de la peinture vitrifiée, par Émile Thibaud, suivies d'un appendice sur la manufacture de vitraux peints créée par l'auteur à Clermont-Ferrand. In-8° de 3 feuilles et demie, impr. de Thibaud-Landriot, à Clermont-Ferrand.
- 69. Recherches historiques sur Noyon et le Noyonnais. Statistique, botanique ou prodrome de la flore des arrondissements de Laon, Vervins, Rocroy, et des environs de Noyon; par Al. de Lafons, baron de Melicocq. In-8° de 17 feuilles, impr. de Soulas-Amaudry, à Noyon. Il de travacción de sociation de solutions.
- 70. Paléographie des chartes et des manuscrits du xi° au xvir siècle, par Alph. Chassant, bibliothécaire de la ville d'Évreux. In-8° de 3 feuilles et demie, plus 8 planches. A Évreux. Prix, 8 fr.

l e dle qu'ille a ouverre pour les tradectées Ettagnée e l'Salten. Et skeloue Apollinaire.

.111

BIBLIOGRAPHER 6%

96. Misters politique, envis et relative de la Sante de de l'Acade, depuis les premiers tended de la destina ju qu'a ces nancas prises de d'ares dans datones de l'an 192, un-8° de fei den l'antier prise de glan 6° avant de l'an 192, un-8° de fei den lle et demie, — Deuxième période (192-1938), 2 vol. in 8°, encomble de l'arist de Marcschal, à La Boelkelle. A l'aris, chez també de Seine, ut 25 Prix de chaque volume.

67. - Précis de l'Instaire du Mayon Apor, par et 15 suichelle. 6 édition, in-8 de 25 fevilles un quart. In on des concir, à Parre.

then the consistency of the control of the Landau of the Control o

(10 JUIN 1839.)

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE..

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TENUE LE 29 AVRIL 1839,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE FORTIA."

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté. M. le président proclame membre de la Société M. Buscu, anciën directeur de la Réserve de Paris, présenté par M. Dusommerard.

Ouvrage offert à la Société.

Recherches sur le Hague-Dike et les premiers établissements militaires des Normands sur nos côtes, par M. de Gerville Brochure in-8° de 61 pages. 1831. De la part de l'auteur.

Correspondance.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Ch. Dunoyer, administrateur général de la Bibliothèque du Roi, qui autorise la Société à tenir ses séances dans le même local que MM. les conservations de la Bibliothèque avaient then voulumettre, à la disposition de la Société depuis son origine.

M. Aug. Le Prévost communique, de la part de M. de Gerville, une notice manuscrite sur la découvelte d'un tumulus à Neuville en Cotentin. L'auteur adresse, à d'unpui de son opinion sur l'âge récent de ce tumulus, des modèles d'un anneau qu'on y a trouvé, et dont l'inscription, difficilement lisible, paraît être des dérniers temps de l'Empire romain ou des premiers siècles du moyen age.

- Plusieurs membres des départements réclament l'envoi des

-2

numéros arriérés du Bulletin, et demandent qu'il ait plus d'étendue. Ce retard provenant surtout d'une déficulté élevée par l'administration des postes, il sera fait de nouvelles démanders à l'effet d'éviter que ce retard ne se renouvelle.

Diets d'administration.

- M. le président du comité des fonds présente un rapport de l'emplot des volumes publiés par la Société, depuis son origine, et sur l'état actuel et le nombre des volumes de chaque ouvrage contervés en magasin. On a reconnu un très bon ordre dans la comptabilité du libraire chargé de ce dépôt. Des remerchants sont adresses à MM. les membres du comité, et particulièrement à M. de Roissy, qui avait bien voulu se charger de ce travail difficile. Le Conseil décide que conformément au réglement, cette opération sera renouvelée chaque année.

— Un membre (M. Dusommerard) propose que les ouvrages publiés par la Société, qui doivent former plusieurs volumes, soient tirés à un plus grand nombre d'exemplaires pour le premier volume que pour les suivants. Il s'appuie sur l'exemple de Grégoire de Tours, dont il ne reste plus aujourd'hui en magasin que exemplaires du premier volume, 106 du deuxième et 123 du troisième. Faisant application de ce principe à Orderic Vital, dont le premier volume a été tiré à 650 exemplaires, il demande que les volumes suivants ne soient tirés qu'à 600. Le Conseil admet cette réduction, contre laquelle s'élèvent M. Crapelet et plusieurs autres membres, comme tendant à rendre inévitablement incomplets 50 exemplaires de l'ouvrage.

— M. Aug. Le Prévost trouverait très convenable et très utile à la Société d'adresser au Ministère de l'Intérieur une tlemaude de souscription aux ouvrages qu'elle publie, en y comprenant l'Annuaire des trois années 1837, 1838 et 1839. Il pense qu'en livrant au prix de fabrication ce recueil, qui renferme des notices dent la lecture est instructive, on obtiendrait aisément la souscription de ce ministère à un grand nombre d'exemplaires, qui séraient distribués dans le bibliothèques des départements. Cette publicité donnée aux travaux de la Société et sux vues utiles qui les dirigent serait deix pour elle un avantage, lors même qu'il n'en résulterait pes quelque profit pécuniaire. Le Conseil agrée avec reconnaissance l'offre que alit M. Le Prévost de vouloir blen s'entendre à ce sujet avec M. le cher de division du Ministère de l'Intérieur, que cette demande concernerait plus particulièrement.

— M. le président du comité de l'Annugiré rappelle la demande réitérée d'augmenter l'étendue du Bulletin, en vue de pouvoir y ansérer quelques notices communiquées à la Société; il propose d'autoriser les rédacteurs à l'étendre jusqu'à une feuille lorsqu'il y aura lieu. Cette proposition est agréée par le Conseil, qui décide que la rédaction en sera confiée, par trimestre, à chacun des quatre membres d'une commission que le Conseil désigne immédiatement, savoir : MM. Ravenel, Géraud, Guadet et Lascoux, auxquels est adjoint de droit le secrétaire.

- M. le président du comité de publication exprime le regret de n'avoir pu présenter encore à cette séance, ainsi que M. Dacier le lui avait fait espérer, la collation entière du texte du premier volume, et d'une partie du deuxième, des Mémoires de Philippe de Commines. Il annonce que M. de Wailly ne pourra continuer de donner sa collaboration à l'édition d'Éginhard, dont le travail préparatoire est déjà fort avancé, et dont M. Teulet restera seul chargé. M. de Wailly a offert de remplacer le petit essai de paléographie qu'il avait promis pour le prochain Annuaire par une Notice sur les Sceaux; ce travail a été accepté sous la condition ordinaire d'un examen préalable du comité, et autant qu'il pourrait trouver place dans le volume de cette année. M. Le Prévost pense qu'on y pourrait joindre quelques gravures sur bois, qui seraient peu coûteuses. Un autre Mémoire sur les anciennes Écoles monastiques et épiscopales en France a été offert, pour le même recueil, par M. Egron; il est également renvoyé au même comité.
- M. Guadet fait savoir que M. Taranne serait disposé à donner une nouvelle édition, avec traduction, de Frédégaire, s'il pouvait espérer que la Société, à une époque plus ou moins prochaine, voulût le faire paraître sous ses auspices et en faire les frais. Cette offre est renvoyée au comité de publication.
- M. Aug. Le Prévost indique, comme lui paraissant être fort utiles à publier par la Société,
- 1°. Des extraits des Conciles de France, dans lesquels on ne conserverait que ce qui peut offrir quelque intérêt pour l'histoire proprement dite, ou comme peinture de mœurs, en rejetant tout ce qui serait purement dogmatique;
- 2°. Des extraits des \overline{V} ies des Saints, recueillis d'après les mêmes vues.
- M. Le Prévost, qui est l'un des deux commissaires chargés de présenter des listes d'ouvrages à publier par la Société, pour la période antérieure à Saint-Louis, fèra figurer dans le tableau général ces deux recueils, dont le projet, appuyé par MM. Guérard et Desnoyers, paraît excellent au Conseil, et est renvoyé au même comité.
- M. Guérard entretient le Conseil de la convenance signalée

par M. Lacabane de publiér le texte de Guittaunte de Vangir; comparé avec celui de Beinard Guidonis et avec capitres anneles du xmº siècle. Cette proposition est renvoyée à l'examen du même comité.

— Le Conseil fixe l'ordre du jour de l'assémblée générale, qui doit avoir lieu lundi prochain, 6 mai.

- La séance est levée à cinq heures.

II.

ASSEMBLEE GÉNERALE ANNUELLE DU 6 MAI 1839.

PRÉSIDENCE DE M. DE FORTIA.

M. le président proclame membres de la Société :

MM. Nadaud, procureur général à Montpellier, présenté par MM. Duchesne et Gregori;

Paul Dibbon, à Louviers, présenté par MM. Aug. Le Prévost et Ant. Passy;

Albert Du Boys, ancien magistrat, à Grenoble, présenté par M. Guérard.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part des auteurs :

Via de saint Hugues, évêque de Grenoble (aux xiº et xiiº sièclés), par M. Albert Du Boys. Grenoble, 1837, 1 vol. in-8° de 504 pages.

Note sur un tombeau gaulois découvert à Hérouval, près Gisors, par M. Ant. Passy. Brochure in-8°, avec 1 planche. Evreux, 1839.

Revue de la Numismatique française, par MM. Cartier et de

La Saussaye. Nº 2 de 1839, mars et avril.

Deuxième pétition adressée aux Chambres, pour solliciter l'établissement d'un système général d'échanges de doubles de livres et d'objets d'art existant dans les collections, les musées, les bibliothèques du Royaume, avec les établissements du même gense qui existent dans les divers États de l'Europe; par M. Alex. Vattemare. Brochure in-4°. Paris, 1839.

Rapports.

—M. le président honoraire prononce un discours sur le but et l'ensemble des travaux de la Société. (Voir plus loin ce discours et les extraits des autres communications faites dans cette séance.)

M. Dusommerard, l'un des censeurs, lit un Rapport sur l'emploi

des fonds de la Société pendant l'année 1838. Les conclusions de ce Rapport, tendant à approuver la gestion de M. le trésorier, sont mises aux voix et adoptées par la Société.

— Le secrétaire lit son Rapport sur les publications et les travaux terminés ou projetés par le Conseil, depuis la dernière assemblée générale.

Renouvellement du quart sortant des membres du Conseil, et nomination des censeurs.

— La Société procède par scrutin au renouvellement du quart des membres du Conseil, dont les fonctions expiraient en 1839. Sont réélus MM. Duchesne aîné, Guizot, Hase, Lenormant, marquis Le Ver, baron Pasquier, Taillandier, Vitet, Aug. Thierry, Teulet. Les deux censeurs désignés aussi au scrutin pour le prochain exercice sont MM. Dusommerard et Bouvier.

Mémoires.

— M. Dusommerard donne lecture d'une Notice historique et archéologique sur le château de Nantouillet et sur le chancelier Duprat.

— L'heure avancée de la séance n'a pas permis d'entendre la lecture des Mémoires suivants, qui étaient aussi à l'ordre du jour

Sur les anciennes Écoles monastiques et épiscopales en France, par M. Égron.

Sur l'origine du monastère de Saint-Émilion, par M. Guadet. Sur la découverte d'un tumulus à Neuville en Cotentin, par M. de Gerville.

Discours prononcé par M. le marquis de Fortia, dans l'assemblée du 6 mai.

Messieurs,

Appelé pour la troisième sois à l'honneur d'ouvrir votre séance publique, je me sélicite d'avoir encore à vous remercier de votre zêle; la publication qui a complété l'ouvrage classique sur notre lustoire suffirait pour faire sentir l'utilité de nos réunions. Grégoine de Tours méritait d'être publié par nous, et cette entreprisé devait être le premier de nos soins. Nous l'avons justifié contre son ancien éditeur qui lui disputait le droit de nous avoir appris l'époque à laquelle nous devions placer l'établissement du christianisme à Paris et dans d'autres provinces des Gaules. Malheureusement son objet n'était pas de nous saire connaître nos antiquités qu'il a laissers dans une prosonde obscurité; il s'en est rapporté à de plus

anciens historiens qui avaient donné avant lui l'histoire des Franks, et deux d'entre eux dont il cite des fragments très bien écrits, ne sont connus que par lui. D'autres de qui nous savons les noms, sont perdus, et nous avons seulement d'assez longs extraits de quelques uns dans les Annales de Hainaut, par Jacques de Guise, dont j'ai le premier publié l'ouvrage, connu par une mauvaise traduction qui n'avait pas même l'avantage d'être complète. Orderic Vital, dont M. Auguste Le Prévost, l'un de nos membres les plus distingués, a déjà fait imprimer le premier volume qui nous a été distribué, cite Trogue Pompée, notre compatriote, à qui les Latins devaient la première histoire universelle qui eût été composée dans leur langue. Celle de Villehardouin, dont M. Paulin Pâris nous a donné une belle édition, nous fait voir les Français réussissant à conquérir Constantinople. Elle nous prouve que la route de l'Orient nous a été ouverte comme celle de l'Occident le fut autrefois aux Asiatiques qui, suivant une direction opposée, vinrent porter leur ancienne civilisation dans nos contrées. Les Phocéens fondèrent la république de Marseille, où les Romains envoyaient leurs enfants pour y puiser l'instruction grecque déjà répandue dans une portion de la Gaule. C'est notre voyageur Pithéas qui leur fit connaître la partie septentrionale de l'Europe d'où sortirent ces Normands qui, dans les temps modernes, ont conquis le royaume de Naples, ainsi que nous l'apprend le volume publié par M. Champollion-Figeac. L'ouvrage de Fenin et les lettres du cardinal Mazarin se rapportent à des temps encore plus rapprochés; en sorte que les neuf volumes déjà publiés par nous peuvent servir de matériaux à un corps d'histoire. Nos annuaires et nos bulletins contiennent des détails curieux, par lesquels nous pourrons aussi nous rendre utiles à ceux qui voudront concourir pour le prix fondé par M. le baron Gobert. C'est ainsi que nous parviendrons à créer enfin une véritable histoire de notre patrie, et que la connaissance de notre ancienne existence nous conduira au perfectionnement de notre civilisation. Car les leçons de l'expérience sont celles qui offrent l'instruction la plus solide, et c'est en étudiant le passé que nous apprendrons à bien organiser l'avenir. Vous allez d'abord être instruits par MM. les censeurs, de notre état financier qui vous convaincra de l'économie de votre Conseil et de l'ordre avec lequel sont dépensés nos revenus malheureusement encore bien peu considérables. M. le secrétaire vous rendra compte ensuite des nombreux travaux de notre Société pendant l'année qui vient de s'écouler; enfin quatre lectures sur divers objets intéressants termineront la séance.

Rapport	des censeur.	s sur le comp	te de l'	exercice	de 1858,	présenté
Tay Clay	par M. Di	wommerard,	dans	la même	s c ance.	

	COMPTE EN CAISSE	*	
Recette. CHAP. 1er. Resi	altat actif du con	apte de l'exer-	e la fr. c.
cice précédent (conforme	à l'arrêté du de	rnier compte).	416 47
	. do Domedo d	fr	
CHAP. 2. Cotisations.	t de l'année 18 10 de l'année 18 215 de l'année 18	837 300 }	6,780
CHAP. 3. Produit de ve			4,105 50
an militari (1907)	Total		11,301 97
Depense. Char. 1". I	Ionoraires aux	fr. c.	
éditeurs et auteurs (én 1	articles)	1,876°50	<u>.</u>
Спкт. 2. Impressions (7,960 70	* 14
😘 🗪 🕶 🕳 🥱 Frais d'annon	ces et brochage.	510 30	
CHAP. 4. Acquisitions	de livres	126 50	to the
CHAP. 5. Prais divers.		472 92	Y
erage to the common of the com	Total	10,946 92 -	10,946 92
Balance en excedant de	recette au 31 d	écembre 1858:	355 5
minores de la comunicación and a comunicación de la	1		- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

Observations sur la recette.

Cuar. 2. En comparant les produits réalisés, pendant l'année 1838, des cotisations appartenant à ladite année, avec celui porté en recette, au même titre, pour 1857, dans le compte des opérations de cotte dernière années, on trouve un plus reçu, en 1838, du montant de 45 cotisations; résultat satisfaisant à tous égards, et que nous signalons pour rendre hommage au zèle actif de M. Duchesne aîné, nouveau trésorier.

CHAP. 3. Le produit de la vente des ouvrages publiés par la Société ne s'était élevé, en 1837, y compris les 1,000 fr. payés à titre d'encouragement par le Ministère de l'Instruction publique, qu'à......

fr. c. 5,045 85

En 1858, ce produit, qui ne comprend pas encore l'encouragement annuel de 1,000 fr. accordé à la Société sous l'administration de M. Guizot, et qu'on doit espérer de son successeur, mais seulement le montant de la souscription du même Ministère, s'élevant à 1,395 fr., monte à.....

4,105 30

Excédant de produit en 1838....

,059 65

	Observations	sur	la	depanse
--	--------------	-----	----	---------

	-
CHARA 1er. Les honoraires et frais de copie étaient,	fr c.
en 1857, de	2,185 30
Ils ne se sont élevés, en 1838, qu'à	1,876 50
Moindre dépense en 1838	30gus
Снар. 2. Impressions. Il n'avait été payé à ce titrey	e by a
en 1857, que	5,500
Les dépenses analogues de 1838 se sont élevées à	7,960 70
Il y a donc eu, en 1838, une dépense comparative-	
ment plus forte de	2,460 70
qui a libéré d'autant la Société vis-à-vis de son imprimeu	ır.
Company of the French Brown and the brown and the company of the c	

CMAP. 3, 4 et 5. Frais d'annonces et brochage, acquisition de livres et frais divers, à peu près dans la proportion, comme masse, des dépenses analogues de l'année précédente. La remise qui agus a été faite de toutes les pièces justificatives, tant de la recette que de la dépense de ce compte, nous a offert le moyen de pons assurer de la parfaite régularité des emplois.

Nous croyons de notre devoir de répéter, à l'égard de cen mémoires d'impression, ce que nous avons dit dans nos précédents Rapports, que l'ordre de la comptabilité exigerait qu'ils fussent, avant l'ordonnancement, revêtus d'un règlement établis par un homme de l'art, ne fût-ce que comme garantie contre les erreurs que l'imprimeur pourrait commettre, même à son préjudice.

Sous ces observations, qui n'impliquent en rien la comptabilité du trésorier pour les opérations effectuées pendant l'année 1858; le compte de ce trésorier devra être arrêté par l'assemblée générale tel qu'il a été présenté, et nous avons l'honneur de proposer de déclarer M. Duchesne aîné quitte et déchargé dudit compte, sous l'obligation, de sa part, de porter en recette au compte saissant le montant de l'encaisse constaté ci-dessus pour 355 fc. 5 cc conclusions ont été approuvées par l'assemblée.

Situation financière de la Société au 1er mai 1859.

B'après la note sommaire communiquée par le tréso-	σ (1) σ (1) σ (2) σ (3) σ (4) σ (5) σ (6) σ (7) σ (7) σ (7) σ (7) σ (8) σ (
rier, les recettes opérées du 1 ^{er} janvier 1839 au 26 avril suivant, se sont élevées à	fr. c. 6,204 10
à quoi ajoutant l'encaisse ci-dessus de	355 5
Total	6,559 15
La dépense effectuée à cette dernière époque étant de	6,230 40
l'encaisse audit jour, 1er mai 1839, était de	328 75
et paraîtrait devoir s'accroître, pendant l'année 1839, des sommes ci-après, savoir	* #,

primeur.....

Il a donc été payé depuis lors sur l'arriéré, indépendamment du prix des dernières publications, telles que le 4e volume de Grégoire de Tours, le 1et d'Orderic Vital, et l'Annuaire de 1850.....

Balance en actif, en cas de liquidation.....

Digitized by Google

8,46o≈

្ជ5,26រ

Report 1,629 75
Cette situation, comparée à celle des apprées antérment à
rieures, offre une amélioration sensible, prisque l'appée
dernière encore, le même aperçu approximatif par nous
établi se soldait par un excédant du passif sur l'actifule
1,465 fr. 58 e. mais cette position de la Société, ré-od nomes
quite y ses brobes ressontees 's shelffold swelve but. 19 " \
calcul suivant de la valeur, prix d'inventuire, des out l'aprenan
vrages publiés par elle, et dont elle possible pages piès i se l'appendit pages piès i se l'appendit pages piès i se l'appendit pages pages piès i se l'appendit pages pages piès i se l'appendit pages page
ortain nombre d'exemplaires dans ron dépôts savoir
certain nombre d'exemplaires dans son dépôts sample poi duc des
d'après l'inventaire, au 5, dégrades 858, cent de 1 ac it de 1 ac it présidés l'inventaire.
1º. Grégoire de Tours, texte et traduc (831 entres
tion reunis, 56 exemplaires complets (1),
dont le placement nous paraît assuré au fr.
moins à raison de 20 fr par strirod al, abdont les ;
Idem, texte seal et traduction scale, 6do sion as on ton tont of
de chacun, estimés, prix d'inventaire; à reference el semb 16 11 c.
50 c. le volume, pour 600 exemplairesunge. (3,600 mé les cientes
2 exemplaires complets papier vélinali composes nou
my scar a server by 4,866 " At Free C
20. Ystoire de li Normant, 195 exem- a l'amin't de la comme
plaires, à 2 fr. 50 c., environ
5°. Lettres de Mazaria, papier or-
dinaire, 271 exemplaires, \$2 fr. 50 c., fr. Tree no V fro W
environ
Papier de Hollande, 21 exemplaires, 364 notinge i mas e
★4 fm
4°. Mémoires de Fenin, 342 exemplaires,
à 2 fr : 50 c
5% Villehardouin, 543 ex., à 2 fr. 50 c 1,362
6. Orderic Vital, 1et volume, reste 550 ex.,
8,286 1,629 75

(1) Tandis qu'il ne restait que 56 exemplaires du premier volume, on en comptait 103 du denxième, 120 du troisième, et 213 du quatrième, qaoiqu'ils eussent été tirés au même nombre de 400. Cette remarque doit, selon nous, éveiller l'attention du Conseil. Peut-être faudrait-il obvier au préjudice résultant de ce dépareillage en faisant tirer, à l'avenir, à plus grand nombre le premier volume des ouvrages qui en comporteront plusieurs. Peut-être aussi serait-il à propos de faire racheter les premiers volumes du Grégoire de Tours qui papaltront dans les ventes, et même donner avis aux membres qui n'ont reçt que ce premier volume, ou à leur famille, que la Société offre de le leur reprendre à un prix qui serait axé.

odan under der verrigen Mattiffen und der jegen de Report.	ø,000 —	. fr c.
dent il falk dédune 100 pour les sociétaires ;		3.
restent disponishes 400 ex., à 2 fr. 50 c	,	Same to bear
"Valeur, prix d'inventaire, des ouvrages		. u
proprement dits		, en
a la neste en outre, au dépêt, de 2 à 300	;	
exemplaires des Bulletins de 1834 et de 1835,	1.00	·
indépendenment de plus de 600 numéros		A page 11
séparés.		
Blusses, observemplaires de l'Annuaire de	1	
1857, tiré à 2,000; 513 de celui de 1858, et.	, 1 a. / ·	.*
852 de celui de 1859 (1), résidus dont on		
peut évaluer au minimum la valeur matérielle à	714	· A Charles
Ce qui eleverait en total la valeur du depôt à	10,000 —	10,000 »
La réunion de l'actif en valeurs de librairie		
deniers, réalisable ou présumé tel, offrirait	donc au-	
jourd'hui pour résultat final un boni approxir		
sur lequel viendra s'imputer le prix des public		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
l'année 1859, qu'on peut évaluer à		4,629,75
ce qui laisserdit encore subsister l'actif réel po		- ,
Cette situation est la plus satisfaisante de t avons eu à déterminer annuellement, depui		
Société.	D. l'un des	censeurs.

Rapport du secrétaire de la Société de l'Histoire de Françe, M. J. Desnoyers, sur les travaux du Conseil depuis l'assemblée générale de 1838.

MESSIEURS.

L'honorable devoir, que la confinnce du Conseil de cette Société m'impose aujourd'hui pour la cinquième fois, de vous exposer les travaux et les projets dont il s'est occupé en votre nom depuis notre dernière réunion générale, devient chaque année plus délicat et plus difficile. En effet, s'il est convenable de tenir compte à toute

⁽i) Tire seulement à 1200. Ne doit on pas conclure de ces énormes résidus, qui offrent très peu de chances de placement ultérieur, que le tirage de l'Annuaire se fait à trop grand nombre?

association naissante des obstacles nombreux et divers qui entravent ses premiers efforts, arrive enfin une époque où ces obstacles inévitables étant surmontés, ses membres peuvent être en droit de lui demander plus de résultats positifs que de bonnes intentions et des réalités au lieu d'espérances. Si cependant ce terme n'est point encore complétement arrivé pour la Société de l'Histoire de France, vous avez, Messieurs, une connaissance trop parfaite des hommes et des difficultés si variables des travaux littéraires pour ne pas continuer de faire une large part à ces difficultés, surtout lorsque le contingent de chacun consiste en bonne volonté et en zèle également désintéressé. C'est ce dont vous allez pouvoir juger par l'exposé très succinct que je vais avoir l'honneur de vous soumettre des travaux achevés, commencés ou seulement projetés dans le sein du Conseil depuis votre dernière assemblée générale.

Animé du désir d'apporter le jugement le plus éclairé et le plus réfléchi dans le choix des ouvrages dont vous lui confiez la direction, le Conseil avait, depuis long-temps, senti la nécessité de fixer à l'avance, et pour plusieurs années, un plan général de publications destinées à paraître successivement, sinon dans un ordre méthodique et chronologique, du moins selon des proportions telles que les différentes périodes de notre histoire pussent v être représentées un jour, eû égard à leur importance relative combinée avec l'intérêt plus ou moins grand qu'elles excitent. Il lui a semblé qu'en déterminant ainsi à la fois le choix d'un plus grand nombre d'ouvrages qu'il n'avait fait précédemment, il offrirait aux éditeurs plus de loisir pour préparer les travaux dont ils veulent bien se charger, et à tous les sociétaires une garantie que l'ensemble de l'histoire de France-serait représenté sans une prédilection trop marquée pour certaines époques, dans une collection qu'ils concourent si utilement à former, et dont ils doivent désirer de connaître, au moins à peu près, l'étendue et l'ensemble. Ce plan, pour lequel le Conseil recevra avec reconnaissance les avis, les indications dont les membres de la Société voudront lui faire part, et qu'il leur a déjà demandés, n'est point encore arrêté définitivement; trois commissions composées chacune de deux membres ont été désignées pour soumettre au comité de publication, puis à l'approbation du Conseil, des listes d'ouvrages propres à figurer utilement dans chacune des trois séries qu'on a distinguées, peutêtre un peu arbitrairement, et qu'il sera sans doute convenable de subdiviser plus tard.

La première de ces trois séries comprendrait les ouvrages relatifs à l'histoire de France depuis les temps les plus anciens jusqu'à Saint-Louis; la seconde, ceux qu'i concernent les règnes de SaintLouis et de ses successeurs jusqu'à François Iex y la troisième, ceux qui se rapportent à l'histoire des xyie, xyiie et xyiiie siècles.

Les publications seraient empruntées à chacune des trois séries de la liste générale dans la proportion suivante : la première fournirait un volume, la seconde deux et la dernière trois. Toutefois, en prenant cette détermination, le Conseil ne s'est point dissimulé qu'il serait souvent, et pendant plusieurs années encore, dans l'impossibilité de rétablir l'équilibre fixé par ces proportions. En effet, la première série embrasse plus de douze siècles divisés en plusieurs grandes périodes, les périodes gauloise et gallo-romaine, les périodes franckes mérovingienne et carolingienne, et les deux premiers siècles de la troisième race; or cette série, quoique moins riche en documents historiques que la suivante, comprend néanmoins les moins connus, les moins répandus, ceux qui, en éclairant les origines, les premiers développements de la monarchie française et l'histoire de différentes classes, contribuent à répandre beaucoup de lumière sur les temps postérieurs.

Quoique les commissaires chargés récemment de rassembler les éléments de ces listes, en indiquant non seulement le choix des ouvrages, mais encore tous les moyens de perfectionner les éditions antérieures par l'examen de nouveaux manuscrits, ou par l'addition de pièces historiques inédites, n'aient point présenté leurs rapports, et que le Conseil n'ait reçu jusqu'ici que des communications partielles et isolées sur lesquelles le comité spécial n'a point encore statué définitivement; néanmoins, il m'a paru convenable de signaler ici les principaux ouvrages qui paraissent devoir être publiés le plus prochainement, en les rapportant à chacune des trois séries, et en intercalant dans chacune d'elles les publications antérieurement terminées ou arrêtées.

1re SÉRIE. Depuis les temps les plus anciens jusqu'à Saint-Louis.

C'est dans cette grande période que se classent les plus importants des ouvrages publiés jusqu'à ce jour sous les auspices de la Société, savoir :

Gregoire de Tours, ce père de notre histoire qui devait à si bon droit figurer en tête des monuments élevés par la Société de l'Histoire de France en l'honneur de nos annales nationales, puisqué seul il répand plus de lumières sur les événements de la première race que tous les autres annalistes réunis : gouvernement civil de ecclésiastique, mœurs publiques et privées, divisions politiques et admitigativatives du territoire, état des personnes, destinée des différentes classes de la population gallo-romaine sous le pouvois des Franks, melanges et contrastés entre les débuts de la Sociétés que

maine, la barbarie germanique et l'église chrétienne, telles sont les nombreuses questions sur lesquelles Grégoire de Tours offre les renseignements les plus précieux pour ces temps obscurs et reculés, ainsi que l'ont bien montré, entre autres bistoriens modernes, M. Fauriel et M. Aug. Thierry par l'heureux parti qu'ils ont su en tirer, l'un pour son Histoire de la Gaule méridionale, l'autre pour ses dernières Lettres sur l'Histoire de France.

Le quatrième et dernier volume de l'Histoire des Franks de Grégoire de Tours, terminé vers la fin de l'année 1858, est accompagné d'extraits de vies de saints du même auteur et d'un index soigneusement rédigé qui contribue à rendre plus utile cette édition, qu'on peut regarder, sous tous les rapports, comme la meilleure et la plus complète, et comme faisant beaucoup d'honneur à MM. Guadet et Taranne, qui lui ont donné leurs soins avec un zèle infatigable.

Orderic Vital, historien du xu siècle, qui répand aussi un grand jour sur l'histoire, non seulement de la Normandie, mais de la France et de l'Angleterre à cette époque, et fournit sur les luttes féodales des renseignements que son savant éditeur, M. Auguste Le Prévost, saura si bien mettre en lumière, ainsi qu'il l'a fait, par des notes consciencieuses et instructives, pour les temps antérieurs auxquels s'arrête le premier volume, le seul qui ait encore été publié. L'intérêt de l'ouvrage s'accroîtra beaucoup dans les deux volumes subséquents, qui embrassent une époque et des événements dont l'auteur fut contemporain et souvent témoin.

On ne s'étonnera pas du choix que le Conseil a cru devoir faire une seconde fois d'un historien ecclésiastique pour ces époques regulées; les historiographes n'étaient encore, à un petit nombre d'exceptions près, que dans les cloîtres ou dans les églises; et la Normandie, province à laquelle appartenait Orderic Vital, occupant alors comme aujourd'hui une des plus grandes places dans l'histoire générale de la France.

Outre ces deux ouvrages qui ont été en dernier lieu, l'un terminé, l'autre commencé sous vos auspices, la première série en comprend encore deux autres publiés antérieurement et dont je me berneral à vous rappeler les titres, parce que vous n'avez point oublié, Messieurs, le vif intérêt qu'ils offrent l'un et l'autre soit comme sources historiques soit comme monuments de dialectes différents de la langue finançaise au xiu siècle; je veux parler de l'Ystoire de li Normant, par le moine Aimé, et de la Conqueste des Constantinoble, par Geoffrox de Villehardouin gvous vous suppelez combien les introductions, les notes et les glossaires qu'i accompagnisit des deux ouvrages, édités, la premier par les soins de M. Champollion, le second par les soins de M. P. Pâris, ajoutent de prix au mérite réel des deux historiens.

C'est à cette même série que devront se rapporter plusieurs recueils importants dont la publication, depuis long-temps arrêtée, n'a point encore répondu à votre impatience, et que nous ne devrons cependant cesser de mentionner parmi les travaux de la Société que lorsque leurs éditeurs auront exprimé, ce qui n'a point eu lieu, qu'ils renonçaient à y donner leurs soins.

Telles sont les Sources grecques de la Géographie de la Gaule dont les extraits de Strabon formeraient la base et seraient complétés par des extraits également accompagnés de traductions, d'autres géographes grecs, sans omettre ceux qu'on est convenu d'appeler les petits géographes; car ceux-ci, quoique plus modernes la plupart, renferment néanmoins de fréquents passages empruntés à des écrivains antérieurs, aujourd'hui entièrement perdus. M. Letronne, qui dès l'origine de la Société, proposa, le premier, ce recueil qu'il aurait enrichi de sa profonde érudition, est toujours disposé à le diriger et à y donner ses soins, en confiant la copie et une première collation des textes à M. Miller, qui vient de publier une fort bonne édition de plusieurs de ces mêmes petits géographes.

Le Conseil avait aussi jugé convenable de rassembler en un seul recueil, parallèle pour ainsi dire à celui des géographes, sous le titre de Sources grecques de l'histoire de France, tous les autres documents en langue grecque relatifs à l'histoire de la Gaule et même de la France du moyen âge jusqu'à l'époque des croisades, documents fournis par des historiens, des philosophes ou des poètes. Il eût peut-être été préférable que les géographes fussent réunis aux historiens dans la même collection suivant leur ordre chronologique; car souvent des faits indiqués par les uns sont confirmés ou rectifiés par les autres. Peut-être aussi pourrait-on voir quelque inconvénient à isoler les documents écrits en grec des sources latines de la période gallo-romaine, puisqu'ils s'éclairent mutuellement, ne différant quelquefois entre eux que par la langue dans laquelle ils sont rédigés; c'est ainsi que Diodore de Sicile et Tite-Live rapportent souvent les mêmes faits.

Quoi qu'il en soit de ce dernier inconvénient, auquel il serait facile d'obvier en formant une autre collection parallèle des sources latines de la même période, le Conseil avait confié la publication que je viens d'avoir l'honneur de vous rappeler à l'un de ses membres, M. Berger de Xivrey, que recommandaient plusieurs travaux consciencieux de philologie et de critique historique, et M. Hase voulant bien se charger d'y apporter, en outre, lui-même tous les soins de commissaire responsable, la rédaction de l'ouvrage offrait la plus sûre garantie. Quoique, depuis deux ans que cette décision a été prise, il n'y ait point eu encore de commencement d'exécution, je vous rappellerai néanmoins, Messieurs, le plan et l'étendue de l'ouvrage, qui devrait former trois volumes, tel que l'avait conçu M. Berger, et qui est trop important pour être abandonné sans de puissants motifs. Les textes seraient accompagnés d'une traduction française, et précédés d'une notice sur chaque écrivain, ainsi que d'un exposé analytique de l'ensemble du récit auquel appartiennent les fragments qu'il serait convenable d'en détacher comme se rapportant à l'histoire de la Gaule. Le plan adopté par l'éditeur serait de suivre exclusivement l'ordre chronologique, non pas dans la distribution des principaux événements et en morcelant arbitrairement les œuvres de chaque écrivain, ainsi que l'ont fait trop souvent D. Bouquet et ses premiers continuateurs dans la grande collection des historiens de France, mais suivant l'époque à laquelle chaque auteur a vécu. Le vague, l'incertitude de beaucoup de renseignements fournis par les écrivains grecs, et le vague non moins grand qui existe encore sur la période la plus ancienne de notre histoire, ne semble pas permettre d'adopter une autre division. Il paraît aussi très naturel de ne faire, ainsi que se propose l'éditeur, qu'une seule série au lieu de séparer les historiens des philosophes, comme l'avait fait D. Bouquet.

Il y aura sans doute peu à ajouter à ce qu'on connaît et à ce qui a déjà été réuni par ce savant bénédictin des auteurs grecs dont les écrits contiennent quelques faits épars sur les Gaulois et la période gallo-romaine, et dont les principaux sont Polybe, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Plutarque, Appien, Pausanias, Hérodien, Lucien, Athénée, Zozime, etc. Peut-être les fragments de Polybe retrouvés sur des manuscrits palimpsestes par M. l'abbé Maï fourniront-ils quelques lumières nouvelles; mais il y aura sans doute plus de documents inconnus à espérer des écrivains plus récents et particulièrement des historiens chrétiens, surtout des hagiographes et des historiens byzantins postérieurs à Procope, à Agathias, à Ménandre, à Théophilacte Symocate, et que D. Bouquet n'a point extraits comme il l'avait fait pour ceux-ci.

Je dois me borner à vous signaler, Messieurs, comme étant de nature à entrer un jour dans cette série de vos publications plusieurs autres recueils très importants qui ont été indiqués au Conseil par l'un de ses membres, M. Aug Le Prévost, et dont vous reconnaîtrez en effet le vif intérêt pour l'histoire de la vie publique et de la vie privée des Français pendant les siècles les plus obscurs de notre histoire. Tels seraient des extraits des conciles des Gaules, des extraits des vies des saints, des extraits des principaux menu-

ments législatifs, en bornant strictement ces recueils aux documents historiques qui concernent la France. Le Conseil, favorablement disposé pour ces collections importantes, aura à apprécier la place qu'elles peuvent occuper dans ses publications, lorsque des listes plus complètes présentées par les commissaires lui auront permis d'établir des proportions convenables entre les différentes séries (1).

En attendant sa décision, les éditions d'autres ouvrages se préparent, et je dois vous rappeler, comme appartenant à cette même série, les Annales et autres écrits historiques d'Éginhard, qui répandent sur une partie de la période carolingienne les mêmes lumières que Grégoire de Tours sur les Mérovingiens. Les textes ont été collationnés, la traduction partielle qui les accompagne a été faite par les soins de M. Teulet en partie avec le concours de M. N. De Wailly. Une absence momentanée de l'un des éditeurs a retardé jusqu'à ce jour le commencement de l'impression de l'ouvrage dont le Conseil aura très probablement à s'occuper dans une de ses réunions les plus prochaines.

Un historien du vue siècle, qui forme pour ainsi dire l'un des passages entre Grégoire de Tours et Éginhard, Frédégaire, occupe en ce moment un de nos collègues, M. Taranne, qui a déjà donné ses soins à l'édition de Grégoire de Tours. Le Conseil, tout récemment instruit de ce projet, n'a pu qu'encourager l'auteur à y donner tous ses soins, sans avoir pu examiner encore l'opportunité d'une publication plus ou moins rapprochée.

Le Conseil aura aussi à s'occuper très prochainement d'une pro-

(1) Dans la première série aurait pu se classer un choix d'inscriptions relatives à l'histoire et à la géographie de la période gallo-romaine, pour lequel l'auteur de ce Rapport avait rassemblé depuis plusieurs années de nombreux matériaux, et dont il se proposait de soumettre le plan au Conseil lorsqu'il lui aurait para suffisamment complet; mais le projet d'un recueil beaucoup plus vaste, comprenant toutes les inscriptions relatives à la France, ayant été présenté au comité historique des chartes du Ministère de l'Instruction publique, qui s'est empressé de l'accueillir favorablement, par M. Ph. Lebas, membre de l'Académie des Inscriptions, qui s'en occupait aussi depuis long-temps, et dont les beaux travaux épigraphiques doivent inspirer tant de confiance, M. Desnoyers s'est empressé de mettre à la disposition de ce savant les matériaux qu'il avait réunis. On peut voir, dans le numéro de mai du Bulletin, les détails du conflit qui s'était élevé entre deux des comités du Ministère à l'occasion d'un autre projet de recueil des inscriptions gallo-romaines encore existantes, proposé par M. Mérimée, et la décision toute récente de l'Académie des Inscriptions, qui semble disposée à reprendre en son propre nom le projet qui lui avait été soumis en 1835, par M. Lebas

position relative à un chroniqueur inédit du xe siècle, contemporain de Flodoard, le moine *Richer*, qui répand un grand jour sur une des époques les plus obscures et les plus difficiles de notre histoire, la fin de la seconde race et le commencement de la troisième (depuis 888 jusqu'à 995). La Chronique de Richer s'imprime en ce moment pour la grande collection des *Monumenta germanicæ historiæ* de M. Pertz, et il sera peut-être possible d'en faire profiter les membres de la Société de l'Histoire de France par quelque arrangement à prendre avec le savant éditeur allemand.

Deux ouvrages importants pour l'histoire du passage de la Gaule romaine à la Gaule soumise aux Franks, Salvien et Sidonius Apollinaris, méritaient d'entrer un jour dans cette même série; mais le Conseil, ayant été informé qu'une édition du texte et de la traduction de ces deux historiens avait été publiée depuis peu d'années à Lyon, avec le plus grand soin, par MM. Grégoire et Collombet, a cru répondre encore à l'esprit qui a présidé à la fondation de la Société, en recommandant ces ouvrages à tous nos collègues, comme s'ils avaient été publiés sous ses auspices.

2º SÉRIE. Depuis Saint-Louis jusqu'à François Ier.

Un seul des ouvrages publiés jusqu'à ce jour appartient à cette série, ce sont les Mémoires de Pierre de Fenin sur les règnes de Charles VI et de Charles VII de 1407 à 1427; vous vous souvenez, Messieurs, du zèle consciencieux et même de l'érudition véritable qui a présidé à cet ouvrage dont on aurait difficilement désigné l'éditeur, s'il eût persisté à vouloir conserver Fanonyme.

Vous apprendrez avec plaisir, Messieurs, que mademoiselle Dupont dont la Société a publié le premier travail, a été récemment thargée, sur la proposition du comité des chartes, par M. le Ministre de l'Instruction publique, de l'édition d'un autre ouvrage plus important qui jette beaucoup de jour sur les rapports entre la France et l'Angleterre pendant une autre partie du xv⁶ siècle. La Société doit se féliciter d'avoir contribué à mettre en évidence un talent aussi distingué et un goût si rare pour la partie la moins attrayante des études historiques, celle de la collation et de l'annotation des textes.

Cette même série devait contenir un ouvrage de bien plus longue haleine, et dont nous vous avons entretenu trop souvent pour n'en pas faire au moins encore une fois mention : vous avez nommé Froissart. Entrepris avec tout le soin possible depuis longues années et avec le secours des textes nouveaux et des matériaux accessoires dont peut disposer l'éditeur, M. Lacabane, cet ouvrage était destiné à être l'une des plus belles, des plus difficiles publications de la Société. Le Conseil a le regret de vous annoncer que,

sans y avoir entièrement renoncé, il n'apercoit pas encore comme très prochaine la mise en train d'un ouvrage qui sans doute était destiné à faire beaucoup d'honneur à son éditeur et à la Société qui aurait appliqué à ce seul ouvrage une partie considérable de ses ressources pécuniaires ; c'est en vue de remplir le vide laissé par cette interruption que le Conseil a fixé sérieusement ses vues sur un autre historien un peu plus moderne et non moins célèbre à plus d'un titre, sur Philippe de Commines ; vous savez, Messieurs, que ses Mémoires ont, ainsi que la Chronique de Froissart, un double intérêt comme récit historique et comme monument de la langue. Sous ce dernier point de vue, Commines offre même plus de prix. puisqu'il a écrit peu de temps avant que la langue française fût fixée, et il offre une transition fort intéressante à étudier entre la langue romane expirante et la langue française du xvie siècle. Les altérations qu'on a fait subir au texte original dans la plupart des précédentes éditions devaient faire attacher du prix à une collation exacte avec les manuscrits les plus authentiques, et surtout avec l'un d'eux qu'on regarde comme autographe. Plusieurs éditeurs s'étant offerts au Conseil, on a jugé utile de partager le travail : l'un d'eux, M. Edme Dacier, a bien voulu se charger de revoir les textes et de collationner les différents manuscrits de la Bibliothèque royale: tandis que M. de La Fontenelle qui a fait de la biographie de cet historien un objet spécial de ses études et qui habite le Poitou, où Commines a long-temps séjourné et a eu des intérêts directs, a bien voulu promettre d'accompagner le texte de notes topographiques et historiques, et d'y joindre une nouvelle édition de l'intéressante Notice historique qu'il a publiée sur cet illustre écrivain.

Parmi les historiens qui devront sans nul doute prendre place dans cette série, nous mentionnerons le sire de Joinville et la Chronique de Guillaume de Nangis et de ses continuateurs; mais le Conseil attend encore le rapport détaillé qui lui a été promis par deux de ses commissaires, et dans lequel seront exposées les ressources littéraires dont on pourrait disposer pour donner du prix à l'édition de ces historiens, ainsi qu'à d'autres des xure, xive et xve siècles dont l'importance serait également constatée. On pourrait y faire figurer un choix de lettres historiques des personnages les plus éminents de ces époques, et les publier avec une traduction; elles offriraient une foule de renseignements curieux et fort peu connus. On pourrait aussi publier un choix des principales poésies historiques des Trouvères et des Troubadours, qui auraient un double intérêt, comme documents trop négligés pour l'histoire des xue et xiiie siècles, et comme monuments des deux principales branches de la langue romane. Entre autres ouvrages propres à entrer dans cette série et qui aient été signalés à l'attention du Conseil, je ne dois pas oublier une Vie de Philippe, duc de Bourgogne, par Ollivier, son page, indiquée par M. Crapelet comme inédite; mais il n'a point encoreété fait de rapport sur l'opportunité de cette publication.

A cette même période et sur la limite de la période suivante se rapporte un recueil important que M. Le Glay a offert au Conseil, et dont il a bien voulu se charger d'être éditeur. Ce recueil qui terminerait convenablement la série de documents plus anciens que François Ier, puisqu'il comprend les sept années antérieures à l'avénement de ce prince et s'étend quatre années au delà (1507-1519), est la Correspondance originale de l'Empereur Maximilien Ier avec sa fille Marguerite, comtesse de Bourgogne, gouvernante des Pays-Bas. Cette correspondance qui se compose de près de sept cents lettres dont plusieurs sont entièrement écrites de la main même de l'Empereur, et pour la plus grande partie inédites, existe dans le riche dépôt des Archives de Lille dont M. Le Glav est conservateur, et elle a déjà fixé l'attention des Godefroy, de M. Mône, de M. Gachard, et plus particulièrement de M. Le Glay qui, en ayant reconnu tout l'intérêt, avait projeté de les publier intégralement. Elles contiennent, la plupart, des renseignements précieux sur les . mœurs des classes élevées, sur les ressorts secrets de la plus haute politique des principales cours de l'Europe à cette époque ; M. Le Glay réserverait pour les notes des extraits de lettres de Ministres ou d'autres agents supérieurs du pouvoir, qui sont aussi en fort grand nombre dans ce dépôt.

Le Conseil de la Société, en acceptant avec empressement la proposition de M. Le Glay, lui a adjoint pour commissaire responsable M. Magnin qui a déjà reçu de l'éditeur la copie de près de deux cents lettres, accompagnées de sommaires suffisants pour en bien faire connaître le sujet et l'occasion. L'impression peut donc commencer presque immédiatement. L'intérêt et la nouveauté de cette publication détermineront sans doute le Conseil à lui consacrer deux volumes.

3º SÉRIE. Depuis François Ier jusqu'en 1789.

La nécessité de subdiviser cette période en plusieurs autres se fera également sentir, et le xviº siècle offre un caractère trop disfinct des deux suivants pour ne pas nécessiter une série particulière. Cette période est, il est vrai, des mieux connues par une foule d'ouvrages et de pièces détachées publiés sur le règne de François I^{er}, sur les guerres de religion et sur les troubles de la Ligue; toutefois de Conseil qui avait en jadis le projet de publier sur ces demiers événements un intéressant Journal d'un Bourgeois de Paris, dont

M. de Monmerqué l'avait entretenu, ouvrage livré depuis à la publicité par une autre voie, le Conseil, dis-je, a eu à examiner une autre proposition du même genre. Le dépôt d'Archives de la ville de Lille qui nous fournira la Correspondance de Maximilien et de Marguerite, possède une collection non moins considérable de Lettres adressées par les principaux chefs de la Ligue à Catherine de Médicis. Mais M. Le Glay, qui en a signalé l'existence à la Société, reconnaît qu'elle n'a point encore été suffisamment ordonnée et étudiée ; d'ailleurs plusieurs dépôts publics soit de Paris, soit des départements, renferment un grand nombre de lettres de cette époque et relatives aux mêmes événements, entre autres la Bibliothèque royale et les Archives du Royaume. Celles-ci contiennent, dans la section judiciaire, beaucoup de lettres des mêmes personnages provenant de Loisel et de Pithou, et que M. de Monmerqué comptait joindre à son édition du Journal d'un Bourgeois de Paris. Le même dépôt contient dans les papiers provenant des Archives de Symancas, une correspondance très suivie et très complète des ligueurs avec la cour d'Espagne. de 1589 à 1598, et qui mériterait peut-être mieux de faire l'objet d'une publication distincte, ainsi que le projette un de nos confrères M. Teulet. Il a paru en conséquence au Conseil que, pour former la base d'une publication vraiment sérieuse, la collection qui existe à Lille devrait être complétée au moyen de copies des pièces analogues disséminées dans d'autres établissements, et il a suspendu toute décision à cet égard.

M. de Raigecourt avait adressé à M. de Fortia, pour être communiqué à la Société et pour être publié, s'il y avait lieu, sous ses auspices, le manuscrit d'une Histoire de la ville de Decize, en Nivernais, pendant une partie des xvie et xvie siècles, manuscrit appartenant à M. Plainchant, maire de cette ville. L'examen de cet écrit a prouvé que, s'il renfermait, en effet, quelques renseignements intéressants pour l'histoire de France, tels que l'indication de la prise et du sac de la ville de Decize par des troupes italiennes en 1525, faits qui peuvent se lier à d'autres événements du même temps difficiles à expliquer, l'ensemble de cette histoire était d'un intérêt trop local pour pouvoir offrir à la Société l'objet d'une publication isolée.

Les commissaires chargés d'examiner les ouvrages qu'il conviendrait de publier pour cette période ont appelé l'attention du Conseil sur la possibilité de donner de nouvelles éditions de Robert de Lamark, de Fleuranges, de Dubellay, de Castelneau, en les accompagnant d'un choix de pièces originales du xvie siècle, choix à faire parmi celles qui sont conservées soit aux Archives du Boyaume,

vages et les frais considérables qu'entraînerait leur réimpression a déterminé le Conseil à ajourner toute décision, à cet égard, jusqu'à ce que la question eût été examinée avec plus de maturité, ou jusqu'à ce qu'il se présentat des éditeurs ayant fait de cea époquis une étude approfondie.

Les Mémoires de la Reine Marguerite de France, première femme de Henri IV, ont paru pouvoir, à cause de leur intérêt, de leur brièveté, et à défaut d'une bonne édition, devenir pour la Secété l'objet d'une publication prochaine. Ces Mémoires écrits d'une style neïf et piquant renferment un grand nombre d'anecdotes ourieuses, et l'intervalle de temps qu'ils embrassent, de 1565 à 1582, comprend plusieurs des événements les plus importants des guerres de religion. Le Conseil doit être, dans une de ses prochaines réunions, consulté sur l'utilité de cette publication.

· Un des membres du Conseil (M. Grapelet) avait proposé de publier une nouvelle édition des Recherches d'Estienne Pasquier sur l'Histoire de France, ouvrage dont tous les amis des études historiques connaissent l'intérêt et la profonde instruction; mais le Conseil a jugé que cet ouvrage, qui d'ailleurs ne manquait point dans la librairie, s'écartait des publications ordinaires de la Société, dont le but est de n'éditer que des doouments originants et qu'en pourrait tout au plus faire un choix judicieux dans la Collection des Lettres historiques d'Est. Pasquier, envisagées seus ce dernier point de vue. Il a toutefois semblé au Conseil que cette publication, à laquelle M. Guadet voudrait bien donner ses soins : h'agrait de chances de succès que dans le cas où l'on pourrait y joindre des anorceaux inédits, et si elle paraissait avec le concours eu la coopération de M. le baron Pasquier. ŧ. 1

Les troubles de la Fronde, qui ont déjà fourni à la Société les Lettres du cardinal Mazarin à la Reine (1649-1651), que M. Ravenel a su rendre piquantes par l'interprétation des uhiffres qui en voilaient l'intime confidence, fourniraient encore de nombreux et intéressants matériaux à l'histoire : tant cette époque, quelque bien connue qu'elle soit, est riche en écrits et en scandules de toute nature. Le même membre qui l'a si bien étudiée à l'occasion de ses recherches pour la publication des Carnets de Mazarin dont il s'occape depuis plusieurs années, à proposé un choix des plus piquants d'entre les pamphtets politiques aussi celèbres, sous le nom de Mazarinades qu'ils sont en réalité peu conuns. Il en existe à Paris, dans les Bibliothèques du Roi, de Sainte-Geneviève, de l'Arsenal, et surtout dans la bibliothèque particulière de M. Delessert, des collections de plusieurs centaines de volumes dans les

quels il serait facile de choisir les spécimens des différents genres de satires dont la licence ne laisserait rien à désirer aux exigences les plus exagérées de la liberté de la presse. Le Conseil a différé de se prononcer à l'égard de cette publication qui ne lui a pas paru d'une urgence imminente.

M. de Monmerqué a offert au Conseil, qui l'a autorisée, une autre publication relative aux mêmes événements : les Mémoires de Jean comte de Coligny, célèbre dans les troubles de la Fronde, n'étaient connus que par des extraits très courts, ou plutôt par des notes que le comte de Coligny avait écrites sur les marges d'un Missel, notes qu'on a publiées plusieurs fois. M. de Monmerqué possède de ces Mémoires une copie inédite beaucoup plus étendue, qui renferme des renseignements piquants et neufs, et que son savant éditeur entourera de documents puisés aux sources contemporaines, qui leur donneront plus de prix.

Ces Mémoires ne devant former qu'un demi-volume in-8°. M. de Monmerqué avait offert de les accompagner soit d'un extrait du Procès fait au chevalier de Rohan et à ses complices, en 1674. pour conjuration contre l'État, soit des Mémoires des campagnes de mer du marquis de Villette, chef d'escadre sous Louis XIV. Le Conseil avant égard à ce que les pièces originales très volumineuses du Procès du chevalier de Rohan se trouvent à la Bibliothèque royale, et qu'il serait nécessaire de les examiner scrupuleusement, afin de vérifier l'exactitude de l'extrait, a préféré le second de ces ouvrages, et décidé son adjonction aux Mémoires de Coligny. Le marquis de Villette, cousin de madame de Maintenon, fut un des marins distingués du xyue siècle; ses Mémoires renferment des détails intéressants pour l'histoire de la marine française, et des détails circonstanciés du combat naval de la Hogue en 1692. La santé de M. de Monmerqué a retardé de plusieurs mois le commencement de l'impression de ce volume : mais il nous a donné l'espérance que sous très peu de temps il pourrait reprendre les soins désintéressés qu'il a bien voulu offrir pour cette publication, application of the record of the resembles and a superinder of the publication.

La Bibliothèque de l'Arsenal possède une Histoire de la guerre des Bourbons et de l'Autriche en 1733, par Marco Foscarini, auteur du Traité de la Littérature vénitienne, alors ambassadeur et depuis doge de Venise. Cet ouvrage a été signalé au Conseil par M. Joseph Campi, littérateur italien, qui lui a fait remarquer l'esprit tout français dans lequel il est composé, et la défense que pour ce motif la cour d'Autriche, qui en possède l'original dans ses archives, a faite jusqu'à ce jour de le publier. Le Conseil a pris en considération l'offre de M. Campi, et a chargé un de ses

membres de Mire raduire quelques extrates de éét ouvrage ; en voie de mieux juger de l'intérêt qu'il pourrait offrir à des lecteurs français, le texte original étant trop récent pour qu'on puisse y attacher du prix sous le rapport philológique.

Le rapport de MM. les commissaires chargés de présenter une liste des ouvrages les plus intéressants à publier pour les xvnº et xvnº siècles, n'ayant point encore été complété; d'autres indications seront sans doute présentées au Conseil, d'après lesquelles il pourra plus sûrement fixer son choix. Je me bornerai à vous rappeler que M. le duc de Luynes, membre honoraire de l'Académie des Inscriptions, voulut bien répondre il y a déjà quelque temps, de la meilleure grâce possible, au Conseil, à l'occasion de Mémoires peu importants attribués au duc de Chevreuse, et qu'on ne jugea pas alors utile de publier, qu'il s'empresserait de mettre à la disposition de la Société ceux des nombreux matériaux inédits qu'il possède sur l'histoire du xvmº siècle, qui lui paraîtraient dignes de voir le jour.

En dehors de ces trois séries d'écrits originaux, le Conseil n'a autorisé la publication que d'un seul ouvrage dont l'importance exeuse cette transgression de ses réglements : le projet d'un Glossaire de la langue romane, dont l'usage peut être en effet si utile pour la lecture des textes, a été favorablement accueilli par le Conseil; l'impression en a été décidée en principe, mais seulement pour l'époque où le travail des éditeurs serait entièrement terminé, ce qui ne paraît pas pouvoir être avant deux années.

D'autres propositions d'ouvrages plus étrangers encore aux documents originaux que la Société a pour but de publier, quoique pouvant être néanmoins utiles à plus d'un titre, ont été soumises su Conseil, qui, pour ce motif, a eu le regret de ne pouvoir les admettre.

M. Taillandier a témoigné le désir que la Société fit rechercher et publier en corps d'ouvrage les plus intéressantes Dissertations de l'abbé Lebeuf, qui, disséminées dans divers requeils périodiques ou académiques, n'ont point encore été rassemblées, quoiqué elles affrissent un grand intérêt historique; mais le Consell a pensé que cette publication, ainsi que les Recherches historiques de Pasquier, sortaient tout-à-fait de la voie que la Société s'est tracée par les statuts.

Tel'a été son avis, et d'après le même motif; pour deux autres publications qui lui ont été proposées par M. Bussieux; et qui n'étaient pas sans utilité. L'une consistait à former un recueil de sommaires chronologiques placés en tête du plus grand nombre des volumes des historiens de France de D. Bouquet. L'autre à traduire

l'duvrage de Lorens, intitulé bumma Historia Francie, dont on ne saurait trop recommander l'étude, mais qui ne manque point encore dans la librairie, et qui ne gagnerait pas à être traduit, eu égard à sa réduction toute analytique et de la plus stricte concision.

Tel a été le résultat des nombreux efforts que le Conseil a faits depuis un an pour répondre à la confiance dont vous l'avez investi; c'est à vous, Messieurs, de juger s'il y a suffisamment et dignement répondu, au milieu des difficultés de plus d'une espèce qui ont gêné ses bonnes intentions.

La Société, qui a déjà publié 9 volumes in-8°, est aujourd'hui, à très peu près, en mesure de faire commencer sous peu de temps l'impression de cinq autres, savoir :

Le deuxième volume d'Orderic Vital; les deux volumes des œuvres historiques d'Éginhard; les Lettres de l'Empereur Maximilien à sa fille; les Mémoires de Coligny et ceux du marquis de sillette.

Les Mémoires de Commines devront être aussi livrés à l'impression avant la fin de cette année, et si le Conseil approuve, comme il est très vraisemblable, la publication de la Chronique de Nangis et les Mémoires de la reine Marguerite, ces deux ouvrages ne tarderont pas à les suivre. Un plus grand nombre d'autres ouvrages devront succéder à ceux-là. Le Conseil aura soin qu'ils soient assez variés pour répondres, aux différents goûts des sociétaires, et qu'ils soient confiés aux éditeurs assez long-temps à l'avance pour qu'il n'y ait point d'interruption dans leur apparition successive, tout en garantissant une prudente maturité dans les soins délicats de la gollation et de l'annotation des textes.

Si vous approuvez, Messieurs, la direction de ces travaux, s'ils trouvent quelque appui, quelque sympathie dans un public éclairé et dans la sphère supérieure où s'exerce l'heureux pouvoir, où s'accomplit le devoir sacré d'encourager les lettres et les sciences, nous pouvons espérer atteindre le but utile que la Société s'est proposé et vers lequel elle s'avance leutement, modestement, mais avac persévérance et conscience.

En effet, les publications de la Société, quoique étant l'objet principal de son institution, ne sont cependant pas son but unique : elle peut encore rendre d'autres services, lors même que nous supposetions, ce qui n'est pas présumable, que ses publications ne devraient être ni plus nombreuses ni plus fréquentes qu'elles ne l'ont été jusqu'ici.

Faire comprendre de plus en plus à tous ceux qui s'occupeut de

recherches historiques que l'étade conscisacionse et minintiques des sources est préférable aux condeplions les plus hardies ; l'es plus ingénieuses de la philosophie historique ; et que de meilleur moyen de voir de haut l'histoire de la civilisation , d'est de commencer par la voir de près , et dans tous ses détails , aux sources contemporaines ;

Indiquer par un choix judicieux d'ouvrages, fussent-ils en petit nombre, que le mérite principal de l'édition d'un document historique est dans le respect le plus profond pour les textes originaux, dans la collation minutieuse des différentes versions;

Fournir à des personnes laborieuses, consciencieuses et modestes l'occasion de se faire connaître, et surtout de faire connaître des travaux utiles que la librairie à spéculation repousserait;

En un mot, entretenir autant que possible les recherches historiques dans une voie de critique sévère, tendant toujours à l'emploi exclusif des documents originaux comme sources uniques de l'histoire, et rejetant à l'écart tout ce qui n'est que pure théorie ou spéculation:

Ne sont-ce pas la , Messieurs, des moyens d'être utiles? n'est-ce pas une mission honorable? Est-il possible de ne pas espérer d'héureux résultats des efforts d'une compagnie qui compte dans sen sein tant d'hommes justement renommés et qui a pour président l'un de nos historiens les plus illustres, la une époque où tous les États voisins rivalisent avec la France d'ardeun pour les recherches et la publication des monuments de leur histoire agricultate?

Par les ressources equisiderables dont ils pervent disposer et par le choix exclusif qu'ils doivent faire de dipenments inédits par le rèle égal de leurs membres, les comités historiques du Ministère de l'Instruction publique sont peut-être plus à même que la Société de l'Histoire de France d'accomplir cette honorable tâche. Mais plus d'une fois la Société pourra, ainsi qu'elle l'a déjà foit, attirer utilement l'attention du Gouvernement sur ples ouvrages inédits qui lui sembleraient utiles, et qu'elle ne seruit pas en mesure de publier elle-même. Tel éditeur pourra trouver dans l'intermédiaire de la Société une voie propre à l'aider, en même temps qu'il en résultérait une garantie de plus pour la détermination du Ministre, le choix des comités et le jugement du public instruit.

Bien plus complétement encore, et avec une autorité supérieure, l'Académie des Inscriptions, placée à la tête des études historiques et archéologiques, leur rend ces différents services et accomplit ces honorables devoirs ; imitous la de tom et dans les mêmes voles.

Notice sur le château de Nantouillet et sur la vie du chancelier Anthoine Duprat (1463-1535), par M. Dusommerard (1).

Veut-on un temoignage irrécusable de notre indifférence nationale en matière de monuments, une démonstration de l'incurie de nos historiens de l'art, de nos auteurs de descriptions topographiques, pour de grandes traditions à la fois historiques et archéologiques, et même une preuve de notre aveuglement actuel, en présence, pour ainsi dire, d'une mine monumentale restée vierge depuis plus de trois siècles? Qu'on nous suive à trois heures de distance de notre illustre metropole des arts, et l'apparition soudaine de vestiges réellement dignes d'intérêt, et cependant presque inapercus ou dédaignés jusqu'ici, démontrera de combien de grands moyens d'animation des traditions historiques par les monuments cette încurie a dû tarir la source, puisqu'elle n'a pu soustraire à l'oubli les traces demeurées presque intactes d'un des plus curieux théâtres de ces scènes, situé aux portes de notre capitale (2). On y trouvera ainsi la preuve qu'on peut rencontrer près de Paris d'heureuses inspirations et de bons modèles du goût de la renaissance, ailleurs que dans le portail du château de Gaillon et dans les sculptures du chœur de la cathedrale de Chartres. C'est ce qui nous a déterminé à donner une description détaillée de la ferme-château de Nantouillet et la biographie du chancelier Duprat, son plus célèbre possesseur et son rénovateur.

Anthoine Duprat II, descendant d'une bonne famille de l'Auvergne, y naquît (à Issoire, dit-on) vers l'époque (1463) où Louis XI, réhabilitant la mémoire de Jacques Cœur, donnait un grand exemple de justice, propre à mettre en garde contre la passion ou l'incertitude des jugements humains; leçon qui, si l'on en juge par le supplice de Semblançay, fut entièrement perdue pour le chancelier administrateur des finances de François Ie, qui se montra d'ailleurs, et presque impunément, bien autrement coupable que ces deux célèbres victimes de l'ingratitude des rois, de la basse rivalité des grands et de la cupidité des courtisans.

^{&#}x27;(1) Le Mémoire dont nous donnons îci l'extrait doit faire partie de l'ouvrage de M. Dusommerard, intitulé les Arts au moyen âge (section de l'Album); il est accompagné de plusieurs beaux dessins qui ont été communiqués à l'assemblée, et the qu'en renferme en grand nombre cet important ouvrage parvenu déjà à sa 14º livraison.

⁽²⁾ Le village et le château de Nantouillet sont situés dans le département de Seine-et-Marne, à trois lieues de Meaux, près du célèbre collége de Juilly, et à huit lieues et demie N.-E. de Paris.

Pourvu, quoi qu'en ait dit Henri Estienne, d'une forte éducation, prouvée d'ailleurs par des succès au barreau à une époque d'études sérieuses, Duprat fut conduit par son étoile près de la duchesse d'Angoulême, qui, veuve à dix-huit ans (en 1495) de Charles d'Orléans, ne séjournait pas encore à la cour, où elle ne fut appelée, avec ses enfants, dans une combinaison d'avenir pour le trône, qu'en 1505, après la grave maladie de Louis XII, qui causa la disgrâce du maréchal de Gié. Ce fut pendant sa résidence au château de Cognac, qu'habitait alors Louise de Savoie, que Duprat conquit la haute estime de cette duchesse, en employant dans l'administration de ses biens cette capacité que signala plus tard sur un grand théâtre l'habile négociateur du concordat et le promoteur des édits fiscaux pour la vénalité des charges. De là le dévouement réciproque de la protectrice et de son protégé, et l'acheminement de ce dernier aux grandes destinées financières qui nous valurent sans doute le château dont nous admirons encore les restes, et qui remplirent le caveau dont parle Dulaure de trésors, dont le prince irrité changea la destination.

Le mariage du futur cardinal avec Françoise Veyni d'Arbouse, qui mourut à trente ans, en 1507, doit dater à peu près de l'époque du veuvage de la duchesse d'Angoulême, puisque Duprat était alors passé du poste de lieutenant-général au bailliage de Montferrant à celui d'avocat-général au parlement de Toulouse, qu'il occupait l'année même de la mort de Charles d'Orléans : et comme, même avant cette époque, et jusqu'en 1514, l'appui de Louise de Savoie lui eût été plus nuisible que favorable, à raison de l'ombrageuse rivalité existant entre cette princesse et la toute-puissante Anne de Bretagne, il faut bien que Duprat n'ait pas dû seulement à des influences et à des intrigues de cour l'avancement rapide qui le porta du poste de maître des requêtes de l'hôtel, où il fut appelé en 1503, à celui de président du parlement, et bientôt après, à celui de premier président qui le plaçait en ligne convenable pour les fonctions de chancelier que François Ier lui confia dès son avénement (7 janvier 1515), et qu'il conserva jusqu'à sa mort (1535).

Ce dut être dans le grand exemple qu'avait offert récemment l'élévation de Georges d'Amboise, mort en 1510, comblé d'honneurs et de richesses, et dans la confiance du sort que lui ménageaient aussi ses anciennes et étroites relations avec l'héritier présomptif du trône, que Duprat puisa les moyens d'arriver dignement au pouvoir en même temps que son pupille de Cognac parviendrait au trône; et l'un de ces moyens, le plus puissant peut-être, fut un changement d'état, l'enrôlement sous la bannière de l'Église, qui, seul, à défaut d'une illustre naissance, lui permettait de traiter de pair avec les grandes familles. A cet égard aussi, l'exemple de Georges d'Amboise lui traçait une route qu'il suivit pas à pas (r). Sa tiédeur religieuse, sauf en fait de persécutions, repousse toute idée d'entraînement; et les calculs de l'ambition peuvent seuls expliquer cette transformation subite en prêtre d'un père de quatre enfants renonçant, sous les dehors du moins, aux habitudes mondaines pour les exigences du sacerdoce. Mais bien que cette vocation puisée dans les chances que la mort de tous les enfants de Louis XII ouvrait au jeune duc de Valois pour arriver au trône ne fût rien moins qu'une inspiration du ciel, le rusé néophyte ne laissa pas d'en recueillir de beaux fruits. En fait d'avancement, les titres s'entraident: le premier président du parlement de Paris fut bientôt

(1) Georges d'Amboise ouvrit réellement la dynastie, si long-temps régnante, des cardinaux premiers ministres, car si l'on voit, même dès le xre siècle, le titre de chancelier porté par des prélats, dont un, Gervais, eut, dit-on, la prétention d'exercer cette dignité comme inhérente au siège de Reims qu'il occupait; si le nom de Suger, cet abbé de Saint-Denis, de bas lignage, mais de haute vertu, brille d'un grand éclat dans les règnes de Louis-le-Gros et de son fils; si l'évêque de Senlis, Guérin, le fondateur du Trésor des Chartes, a le premier placé au rang qu'il occupa long-temps en France, l'office de chancelier du royaume qu'il quitta, en 1228, pour l'obscurité du cloftre; si l'on retrouve sous Philippe-le-Hardi un archevêque de Reims, Pierre Barbet, honoré du même titre que porta également, sous Philippe-le-Bel, le cardinal Étienne de Suizi; si ce fut aussi un cardinal (d'Amiens), Jean de La Grange, qui fut le premier ministre de Charles-le-Sage, et un évêque de Chartres, depuis archevêque de Senlis, Jean de Montaigu, qui tint le timon des affaires dans les tempêtes soulevées par l'état mental de Charles VI, de même qu'on vit, sous Charles VII, le cardinal Renaud de Chartres, archevêque de Reima, revêtu du titre de chancelier, et sous Louis XI, le cardinal de la Balue et l'astrologue Angelo Cattho, archevêque de Vienne, exercer à divers titres une autorité funeste, dans le même royaume où le cardinal Briconnet, ministre, et son frère le chancelier, décidèrent la glorieuse, mais funeste campagne de Charles VIII à Naples; ce n'est, à vrai dire, qu'à partir du règne de Louis KII qu'on vit une succession, à peine interrompue sous Henri III et Henri IV. de prélate comme Georges d'Amboise, Duprat, le cardinal d'Ostie (F. de Tournon), et surtout ce célèbre cardinal Charles de Lorraine, précurseur des Richelieu et Mazarin.

« Tenant en mêmes mains le sceptre et l'encensoir, »

soulageait l'oint de Dieu du fardeau de la confronne dont souvent même ils relevaient l'éclat, et jetait sur le trône, par l'appai de la copr de Rome, si dominante à ces époques, les reflets d'une splendeur hiératique éteinte dans la fange par l'avénement du cardinal Dubois. évêque de Meaux, puis d'Alby, sans pour cela déserter la cour, où ses conseils, dit-on, aplanisent les voies du trône au prince dont la reconnaissance se manifesta si long-temps par de vifs et nombreux témoignages; et la dignité de chancelier qu'il obtint dès le 7 janvier 1515, dix-huit jours avant le saore, ne fut pour lui qu'un moyen d'atteindre à de plus hautes dignités encore et de viser au but qu'avait vainement poursuivi le grand ministre qu'il se propossit, mais à cet égard seulement, pour modèle,

Lorsque pressé de signaler son avenement par un grand fait, en rattachant à sa couronne un brillant joyau, le Milanais, dont les succès des armées de Louis XII et la sage administration de Georges d'Amboise n'avaient pu maintenir la possession. François Ier eut renoncé aux trames diplomatiques ourdies sans doute par Duprat et rompues par l'habileté de Léon X, pour faire appel à son épée, l'aventureux chancelier s'attacha comme avait fait le cardinal ministre de Louis XII, à la fortune guerrière de son prince, et bientôt Marignan vint lui offrir la part du butin qu'il convoitait le plus. Au titre de chancelier de Milan qui lui valut l'honneur de succéder encore, à quelques égards, à l'illustre prélat français, naguère gouverneur de cette ville ennemie, où sa mémoire était restée en vénération, se joignit bientôt une mission de haute confiance dont l'artificieux Duprat recueillit seul les fruits, sacrifiant à sa cupidité et à la potrsuite des hautes destinées qu'il ambitionnait, les trésors de la France et les franchises de l'Eglise, dont ses dignités sacerdotales semblaient le constituer le premier soutien.

Léon X, effrayé de l'issue de la dernière bataille, et désespérant sans doute alors d'une cause où il n'aurait à opposer que des généraux et des troupes sans énergie au royal chef de tant d'habiles et intrépides capitaines, offrit un pourparler. Un autre prince que le chevaleresque François I e eût profité de la perplexité du saint-père, dont la constante hostilité n'imposait aucun ménagement au vainqueur ; mais l'influence de Duprat , rehaussée par l'inexpérience du roi en matière religieuse surtout, en disposa autrement. Le prélat, peu soucieux du sort futur de sa chancellerie de Milan, ne vit, dans cette ouverture de son chef spirituel, qu'une occasion de se créer des droits à la reconnaissance du saint-siège et des ressources pour y monter plus tard; aussi le traité d'offesa e diffesa, bientôt rompu par le pape, ne devint-il qu'un fait accessoire dans l'entreque dont le principal objet fut une transaction toute pécuniaire sollicitée par tous les papes et refusée par tous les rois de France, même les plus dévoués à Rome, ce qui, sans les motifs spéciaux de Daprat, rendrait inexplicable cette capitulation du vainqueur de Marignan sur des principes consacrés par les ordonnances de saint Louis, de

Charles VII, et teomme exemple plus récent encore, sur ceux au prix desquels il n'eût tenu qu'à Louis XII de paralyser les foudres papales.

Il semble que tout entier aux illusions de sa gloire et aux plaisirs de son âge, François I^{er}, en se rendant en grande pompe à Bologne, n'ait, envisagé cette entrevue que comme une promenade triomphale et une occasion de présenter Duprat au souverain pontise; car, aprés un échange rapide de politosses et de protestations, et quelqués stipulations diplomatiques, le jeune prince paraissant user de la formule consacrée : « Mon chancelier vous dira le reste, » partit pour Milan, puis pour la France, laissant à ce dernier le soin de contracter sur les bases convenues d'après ses propres suggestions. Le concordat, considéré, à beaucoup d'égards, comme consacrant l'abolition de cette pragmatique sanction, palladium des églises de France depuis trois siècles, fut done, à vrai dire, grâce à Duprat, le seul fruit que la France retira de cette grande entrevue, fruit amer que son clergé et sa magistrature repoussèrent long-temps; mais qu'il fallut bien accepter ensuite, sous un prince bon, mais puissant et absolu; car ce fruit était doux au trône, et surtout à celui dont l'omnipotence s'appuyait sur la double autorité du roi et de sa mère. Quant au traité d'offesa e diffesa, dont parle Millatori, on en conçoit difficilement la teneur, lorsqu'on volt Lésa X, à l'époque même où Duprat continuait près de lui ses stipulations fiscales dont la bulle ne parut que six mois appès l'entrevue, ourdit de nouvelles trames contre la France pour distraire son roi de toute arrière-pensée sur le trône de Sicile, que la mort de Ferdinand venait de rendre vacant (le 23 janvier 1516).

De ce qui se passa, après le départ de Brançois Ier, sur ce théâtre de manœuvres politico-religieuses, l'histoire n'a consacré que ce résultat; mais sans doute le fastueux Léon X n'épargna rien pour séduire le représentant de la France, au moins par le prestige des yeux. Tout porte à croire aussi que la négociation, qui dura plusieurs mois, se poursuisipie Florence, où Muratori dit que le pape passa set hiver près de sa famille frappée, vers cette épaque (17 mars 1516), dans un de ses membres. Ce séjour de Duprat à Florence rendrait alors bien concevable son initiation au goût des arts, et jusqu'à la création au retour, du manoir paien de Nantouillet, à l'exemple de ce dont ses yenx venaient d'être frappes dans les palais des Médicis et dans tous les travaux des collaborateurs du saint-père, réunis alors près de lui; car c'est précisément à cette époque que Léon X, tout en suivant l'enécation du monument qu'il consacrait à son père, ce Laurent le-Magnifique, mort en 1492, et à qui Michel-Ange rendait l'illustration qu'il devait en partie lui-même à ses nobles encouragements, concut la grande pensée de doter Flerence de la façade en marbre de Saint-Laurent, et y ouvrit le plus beau concours dont mémoire d'homme ait pu garder le souvenir. « Mentre, dit Vasari (Vita di Sanso- « vino), che s'aspettava da Roma Baffaello da Urbino e il Bonarotti, « il Sansovino d'ordine del papa fece un disegno di quella, il quale « piacendo assai, ne fu fatto farc da Baccio d'Agnolo un modello di « legno bellissimo; e in tanto avendone fatto un altro il Bona- « rotti, etc., » et ce goût, puisé à une si belle école, il devenat glorieux pour Duprat de l'introduire en France, par une impulsion que suivit plus tard François I^{er}, en faisant mouler les states païennes découvertes et honorées par les papes.

Outre les charmes que purent lui offrir de semblables relation, Duprat put y voir pour son jeune maître; encore sans direction à cet égard, un moyen de fascination et de gloire, comme pour luimême, peut-être, un degré d'acheminement vers ce saint-siège que les goûts de Léon X environnaient alors d'un si séduisant prestige. A ces titres, ce serait peut-être à l'entrevue de Bologne que la France devrait la grande fécondation des germes de renaissance antérieurement importés; de même que l'aspect du Jupiter de Nantouillet à l'entrée d'un manoir épiscopal, et des autres divinités païennes reproduites en plusieurs parties de cette habitation, ne put que concourir à l'honorable mission donnée plus tard au Primatice pour le moulage des statues païennes découvertes et honorées par les Médicis, soit qu'ils portassent la couronne ducale ou la tiare.

Non seulement le succès des efforts de Duprat pour le maintien de l'acte de l'autorité royale très violemment combattu de toute part, assura sa fortune ar la mise à sa disposition des richissimi beneficii dont parle Guichardin, mais il accrut beaucoup son cre-. dit près du prince et de sa mère, que nous allons trouver très disposée à capituler avec ceux qu'elle appelle dans, ses, Mémoires des inextricables sacrificateurs des finances. Les prodigalités toujours croissantes du prince et de sa cour épuigaient toutes les ressources quelque abondantes qu'elles fussent : de la pour l'administrateur général des finances, la nécessité d'en créer toujours de nouvelles; aussi la mesure fiscale et plus fâcheuse encore, la vénalité des charges, suivit-elle de près les manifestations d'un luxe exorbitant, faites pour ainsi dire sans cause ou du moins sans résultat, dans la célèbre entreyue dite du camp du drap d'or, où Duprat joua comme à Bologne un des premiers rôles, d'après le témoignage de Dubellay; mais tandis que ces princes consumaient ainsi leur temps et leurs trésors en déduit et choses de plaisir, un complot se tramait contre le repos de la France, avec le concours actif du héros

de la première entrevue, en attendant que celui de la seconde parût à son tour dans une autre lice que les champs clos de Guines et d'Ardres.

« Dès l'an 1520, dit Dubellay, l'empereur voulant par tous moyens « ruiner le roy, encore qu'il y eût paix entr'eux, secrettement cher-« cha de rompre la ligue faite entre le roy, les Vénitiens et les « Suisses, puis rechercha le pape Leon, lequel, nonobstant les « grandes alliances et les traités qu'il avoit par-cidevant avecques « le roy, comme léger, commença à traiter une ligue avecques « l'empereur, etc. » (édit. de Michaud, p. 147). Ainsi pris au dépourvu, en fait de ressources financières surtout, François Ier ne put que recourir au génie fiscal de Duprat, qui trouva, dans la vente de toutes les charges sans distinction, un moyen, insuffisant encore, si l'on en juge par la pénurie d'un trésor qui ne put subvenir aux frais de l'expédition de Lautrec, pénurie qui, loin d'apaiser l'insatiable cupidité des grands, suggéra peut-être, pour créer d'autres moyens de l'assouvir, deux combinaisons atroces, et surtout funestes, auxquelles Duprat eut une part qui ne pouvait avoir l'intérêt de l'État même pour prétexte.

Comment douter de sa complicité dans l'odieuse machination qui, pour servir la haine de Louise de Savoie ou pour remplir ses coffres, coûta l'Italie à la France et la vie à l'innocent Semblançay, lorsqu'on lit dans un historien revêtu d'un grand caractère militaire et diplomatique, Martin Langey Dubellay: « Sur ce « différend (l'accusation portée devant le roi par l'intendant des « finances et les dénégations de la reine-mère) furent ordonnés « commissaires pour décider cette dispute; mais le chancelier Du-« prat (de long-temps mal meu contre lédit seigneur de Semblan-« cay, jaloux de sa faveur et de l'autorité qu'il avoit sur les finances), «voyant que Madame estoit redevable audit seigneur de Semblan-« çay et non luy à elle, avant que souffrir ce différend estre ter-« miné, meit le roy en jeu contre ledit seigneur de Semblançay et « lui bailla juges et commissaires choisis pour lui faire son procès? » L'intendant en sortit néanmoins, la vie et l'honneur saufs; mais le comble de la perfidie fut de profiter de la régence de son ennemie pour faire tomber sa tête, sur d'autres prétendus griefs impudemment suscités et soutenus, malgré sa récusation comme juge, par l'âme damnée de la duchesse, ce Duprat, que Beaucaire à cette occasion appelle: Bipedum omnium nequissimus Hist. Gallic., lib. 17).

De quelle haute capacité et de quelle énergie devaient être pourvus la reine-mère et son favori, pour faire marcher de front sous

un prince loval, mais clairvoyant et sévère comme François Ier. deux intrigues assez fortement et traîtreusement tissues pour dicter les sentences de Semblancay et de Charles de Bourbon, qui privèrent ce prince d'un père (nom qu'il donnait à Semblancay) et d'un frère (comme il nomme toujours Charles de Bourbon dans sa lettre de Marignan); car bien que l'exposition de ce dernier drame ait suivi d'assez loin celle de l'autre, et que sa péripétie brusquée par l'évasion du connétable ait devancé de beaucoup l'exécution de Semblancay, leur conduite fut presque parallèle comme leur inspiration puisée aux mêmes sources; rivalité, haine, vengeance et cupidité. Ici encore, c'est Louise de Savoie qui fournit le sujet qu'exploite habilement son ardent coopérateur Duprat, bien payé de sa collaboration par les nouvelles faveurs et dignités (l'abbave de Saint-Benoît-sur-Loire et l'archevêché de Sens) dont le combla la régente, alors même que la terrible issue de la bataille de Pavie découvrait toute la profondeur de l'abîme où la fuite du connétable précipi-

tait le royaume. Justement irritée de voir ainsi rémunérer le principal auteur de tous les désastres qui pesaient sur elle et menaçaient jusqu'à son avenir, la France fit entendre une voix accusatrice dont l'écho pénétra jusque dans ce parlement dont Duprat cependant était depuis long-temps le suprême régulateur; et cette cour, instrument de la vindicte publique dont l'expression retentissait jusque dans la chaire de vérité, chargea son procureur-général d'informer sur les malversations du chancelier. Il fallut, pour amortir le coup, toute la gravité de la crise et l'imminence du péril qui forca d'ajourner l'effet d'un ressentiment que vint désarmer la belle conduite des deux coupables; car on peut dire à la louange de Duprat et de sa royale complice, trop mal partagés l'un et l'autre en titres à la reconnaissance du pays pour que nous cherchions à leur en ravir aucun, que, dans cette triste conjoncture, ils expièrent en partie leurs fautes par l'activité, l'énergie et le talent dont ils firent preuve pour sauver la France veuve de son roi et de ses plus grands capitaines, et cependant menacée de tous côtés par Charles-Quint, ennemi puissant, implacable et habile jusqu'à la rouerie. Les sévères, mais justes dispositions de la cour souveraine ne pouvaient survivre aux heureux résultats du grand conseil de Lyon qui rétablit l'accord intérieur, non plus qu'aux suites inespérées des négociations ouvertes par la régente « comme femme de vertu, pour pourvoir aux « choses concernant la tuition du royaume, comme pour éveiller la « rivalité d'Henri VIII qui, craignant que l'empereur ne se voulsit

« faire si grand, qu'après il lui courut sus, tourna sa malveillance

« envers le roy en amitié, de sorte qu'il traitta avec Madame et le « conseil de France, etc. » (Dubellay, p. 199 et 200); alliance qui fut de quelque poids sans doute dans le conseil de Charles-Quint.

On ne doit donc pas s'étonner qu'une des premières mesures que prit François Ier à son retour, ait été d'annuler en lit de justice tout ce qui avait été attenté contre son chancelier pendant son absence. Duprat dut s'estimer d'autant plus heureux de voir ainsi l'horizon s'éclaircir, qu'un orage des plus menaçants venait de gronder sur sa tête, et fut bientôt suivi d'une pluie de ces faveurs pontificales si long-temps espérées, mais qui n'aboutirent qu'à développer de nouveaux germes de convoitise.

Le pape Clément VII qui, toujours selon l'expression de Dubellay, avait laissé les anciennes haines « qu'avoit porté le pape Léon, « son cousin, contre le roy, et faict alliance avec luy, s'empressa d'acquitter envers son chancelier les anciennes dettes de la cour de Rome. A la pourpre accordée en 1527, succéda trois ans plus tard le titre de légat à latere, concédé sans doute par ce pape comme moyen de décider l'union déjà projetée de sa nièce avec le second fils de France.

Le chancelier de François I* avait donc ensin atteint le degré d'honneur, sinon de gloire, que n'avait pu dépasser le grand ministre de Louis XII; et, bien que, comme lui, parvenu à ce saîte, il aspirât à gravir encore, il vit bientôt son astre marcher vers son déclin et les rêves mêmes de son ambition précipiter sa chute.

Louise de Savoie mourut en septembre 1531, après avoir mis le sceau à son renom diplomatique, en signant, en 1520, la paix de Cambrai, dite le traité des dames, qui lui permit du moins de recueillir le fruit du noble sacrifice qu'elle s'était imposé comme mère. en livrant ses petits-fils pour otages plutôt que des guerriers dont le bras pouvait encore sauver la France. Si, quoi qu'en dise le P. Châlons (t. II, p. 412) ce coup ne fut pas pour Duprat une cause immédiate de disgrâce, on peut croire du moins qu'il en fut le signe précurseur, lorsqu'on voit le changement qui s'opéra dès-lors dans la conduite du roi, que cette perte bien sensible d'ailleurs affranchit d'une tutelle dont sa condescendance pour sa mère l'empêchait de secouer le joug. Instruit par l'adversité, déjà flétri dans sa fleur et marchant vers cet âge où, selon la remarque de Tavannes: « Il s'occupa des affaires ne pouvant plus faire l'amour, » François Ier avait pu pardonner, glorifier même à son retour les actes de son chancelier, en ce qu'ils impliquaient la solidarité de sa mère, et qu'en résultat la complicité de dévouement comme de méfaits

du chancelier et de la régente avait brisé ses chaînes : mais tenu en éveil et en méssance par les plaintes publiques du peuple et du parlement dont l'écho dut retentir jusque sous les voûtes du cachot de Madrid, il ne put s'abuser sur le mobile des principaux faits reprochés, lorsqu'à la mort de sa mère ses coffres, qu'auraient dû épuiser la misère publique, la guerre défensive et les sacrifices de la rancon, se trouvèrent contenir quinze cent mille écus d'or. Au souvenir de ce détournement de deniers, si fatal à Semblançay et qui avait décidé la retraite de Lautrec, dont la funeste campagne de Pavie n'était que la conséquence, dut venir se joindre alors comme preuve de la participation du chancelier aux causes de ce dernier désastre, l'impudente possession des dépouilles du connétable; mais il eût fallu revenir publiquement sur la sanction donnée en plein parlement, au retour de Pavie, à toute la conduite du favori. Le prince jugea plus convenable sans doute d'attendre, en continuant ses rapports affectueux même, prouvés par le séjour à Nantouillet en mars 1532, qu'une occasion s'offrît de faire justice sans éclat du confident de sa mère.

L'ambition, plus forte encore chez Duprat que la cupidité, amena bientôt cette rupture sur une confidence, par trop naïve, faite par le chancelier de l'état de ses coffres.

Plus que septuagénaire, chargé d'infirmités et succombant sous le poids d'une accablante obésité, Duprat devait enrayer dans cette pente; mais la nouvelle de la mort de Clément VII (25 septembre 1534) lui rendit la vigueur que Sixte-Quint sut retrouver à son exaltation. Heureux s'il eût pu mettre quelque intervalle entre l'accès et sa manifestation, puisque la nouvelle de l'élection rapide de Paul III l'eût bientôt affranchi même de tous regrets!

Trop confiant alors dans sa faveur, si long-temps éprouvée, Duprat ne craignit pas de réclamer l'appui de son maître pour obtenir la tiare, offrant d'ailleurs, pour ne pas obérer l'épargne, de pourvoir de ses deniers aux frais de l'élection, au moyen d'une réserve de quatre cent mille écus; condition très généreuse sans doute et fort acceptable dans l'intérêt même de la France, mais qui ne révélait que trop au roi le soin qu'avait pris son chancelier de se payer largement et par avance de services dont il demandait encore le prix. Le silence de François I à cette indiscrète ouverture, qui dut lui donner beaucoup à penser, ne devint que trop expressif, lorsque le lendemain, Guillaume Poyet, que cette grande leçon ne garantit pas du même sort, vint à Nantouillet, de par le roi, prélever, à titre d'emprunt, cent mille escus au soleil sur la réserve destinée à opérer sur le conclave.

De quelles mortelles angoisses dut être atteint à ce coup imprévu ce colosse de puissance et de morgue! l'édifice de sa faveur si soigneusement élevé, si long-temps et si péniblement préservé contre le bélier de la malédiction publique allait, en s'écroulant, l'écraser sous son poids, puisque se retirait le bras puissant qui seul eût pu le soutenir encore : et qu'étaient de vains titres . désormais sans prestige, dans l'isolement d'une disgrâce qui, lui ravissant même le titre de victime, soulèverait contre lui jusqu'aux amis du prince. sous l'égide et dans l'intérêt duquel il avait audacieusement tout bravé! Sur une organisation comme celle de Duprat, on concoit mieux, comme moven de hâter sa déplorable fin. l'effet de ces angoisses que celui des remords que lui prête Moréri; mais ce qui la décida surtout et rendit cette mort presque aussi repoussante que certains actes de sa vie, ce fut l'horrible maladie pédiculaire qui le réduisit, vivant encore, à l'état de cadavre putréfié, image hideuse dont s'inspira le sculpteur du mausolée de Sens, et que rappelle encore, à quelques égards, le manoir de Nantouillet dans

A en juger par ce qui subsiste comme ornementation sur les constructions du grand parallélogramme rectangle qui constitue aujourd'hui la cour de ferme, divisée sans doute autrefois par des avant-corps, la disposition générale devait être inspirée des belles villa italiennes du commencement du xvie siècle, que le chancelier avait pu étudier à loisir dans sa mission près de Léon X en 1515 et 1516. Sous ce rapport, le jet d'ensemble, différent de celui de Gaillon qui était antérieur de quelques années seulement, et où la forme aigue percait encore à côté des pilastres arabesques, nous semble devoir être remarqué comme spécimen du style intermédiaire qui lie les premiers travaux appartenant à l'époque de transition, sous Louis XII, à ceux importés d'Italie par les artistes appelés par François I^{er} vers 1530. Une seule incohérence, l'énorme tour de brique dont l'aspect offre un étrange contraste avec la grande facade sculptée dont elle forme l'angle sud-ouest, vient rattacher au style sévère de notre architecture civile des xive et xv. siècles ce joli manoir qui, d'ailleurs, devait offrir, et sur une assez grande échelle, l'application à l'une de nos résidences seigneuriales des traditions architecturales, telles qu'elles venaient de se produire en Italie sous la direction de Raphaël et de Jules Romain, et avant que les disciples de ces maîtres les importassent en France, avec les modifications introduites par leur génie créateur, à une époque où le château de Nantouillet, presque royal par les fréquents séjours de François Ier, résidence habituelle, durant les

vingt plus belles années du règne de ce prince (de 1515 à 1535), du prélat dispensateur de ses largesses royales, centre de réunion de toutes les illustrations de cette époque, brillait déjà depuis long-temps d'un grand éclat monumental.

Le caractère des sculptures et des inscriptions, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, empruntées aux souvenirs de la mythologie, n'indiquent pas moins un goût dominant alors en Italie, et qui n'avait pas tardé à s'introduire en France. C'est à ces inspirations qu'on peut attribuer la statue de Jupiter placée au-dessus de la principale entrée, et le buste de ce dieu réuni à ceux de Minerve et de Mercure jusque sur l'une des cheminées. On doit ajouter à cette influence des inspirations puisées en Italie, où les manifestations païennes étaient de mode, même chez les princes de l'Église, à l'époque que nous assignons à cette construction, cette remarque importante qu'avant même que le chancelier s'ouvrît, par sa mission de Bologne, les moyens de rivaliser de gloire et de goût avec Léon X, il avait recu en pur don de son roi un somptueux hôtel (l'hôtel d'Hercule à Paris, dont l'ornementation toute païenne formait un contraste plus choquant encore avec ses hautes dignités religieuses, certains travaux du fils d'Alcmène comportant des expressions tout autres que l'attitude toujours digne et sévère de son père ou de Minerve. Ici d'ailleurs une sorte de pensée semble avoir assigné ce poste au Jupiter fulminans placé entre les deux longues meurtrières destinées à la manœuvre du pont-levis, comme pour défendre l'accès du château-citadelle, caractère que lui conserve, de ce côté surtout, l'énorme tour d'angle en brique, seul reste, apparent du moins, de l'ancien manoir des sires de Nantouillet (1)..

Nous ignorous si les figures qui décoraient nécessairement les niches latérales à dais semi-gothiques, concouraient aussi, par la démonstration du moins, à ce système défensif, ou si plutôt, par

⁽¹⁾ L'existence des vestiges de l'ancien château-fort implique celle des seigneurs, prouvée d'ailleurs par d'anciennes chartes, et notamment par la mention d'un Aubertus de Nantonvilla dans l'acte de fondation d'un collége, en 1276 (Félibien, t. Ier des Preuves, p. 303), et encore par l'acte du 22 mai 1413, concernant la remise faite à l'hôtel Saint-Pol, aux prévots, eschevins et plusieurs autres bourgeois et habitans de Paris en grand nombre armez, de prisonniers de distinction, parmì lesquels figure un Jehan de Nantouillet (ibid., t. II, p. 555). Sauval parle aussi (t. II, p. 240) d'une maison que les seigneurs de Nantouillet possédaient en 1423, à la rue de Paradis. Nous n'avons trouvé aucune trace de la transmission de cette seigneurie à la famille de Duprat, qui la posséda long-temps.

un de ces contrastes que nous avons eu souvent occasion de signaler, leurs emblèmes chrétiens ne venzient pas élever autel contre autel, confondre leur saint patronage avec la foudre de Jupiter et l'égide de Minerve, car bien que notre architecture civile fût devenue moins militaire dès la siu du xve siècle, grâce à la sécurité intérieure garantie par un règne comme celui de Louis XII et à l'abaissement des grands vassaux, due à son anté-prédécesseur, la confiance n'était pas encore telle qu'on livrât, comme aujourd'hui, son manoir isolé aux atteintes du premier assaillant. Les signes extérieurs de puissance, tels que ponts-levis, etc., étaient encore, comme nous l'avons dit (1), des caractères de suprématie, et la grosse tour de brique, conservée par Duprat malgré l'incohérence architectonique, marquait par ses créneaux un titre de juridiction que ce chancelier conserva toujours comme seigneur et comme évêque, la juridiction des prélats en matières temporelles n'ayant cessé que par l'ordonnance de 1530. Ici les leçons du passé durent d'ailleurs profiter à Duprat, trop politique pour ne pas prévoir le retour de circonstances comme celle où ces mêmes créneaux eussent servi de sauve-garde à un préoccupant, Jehan de Nantouillet, victime des bouchers de Jean-Sans-Peur, s'il eût pu se soustraire à la prison du Louvre, et attendre dans sa forteresse qu'une réaction en faveur des Armagnacs amenât la déclaration royale (18 septembre 1415) qui intervertit les rôles.

Duprat, en se posant dans la région des tempêtes, avait, pour en prévoir les dangers, et pour se ménager un abri contre l'orage, l'exemple, assez récent alors, du maréchal de Gié, dont le château du Vergier présentait, il est vrai, un tout autre caractère de force que celui de Nantouillet; mais il voulut en même temps que les dispositions intérieures de son refuge participassent plutôt des villa de Jules Romain, et des gracieux agencements déjà importés depuis quelques années en France par Georges d'Amboise et son missionnaire de l'art Jéhan Juste, et brillant alors de tout leur éclat à Gaillon, au bureau des finances de Rouen, etc., que de l'aspect sévère et rude de nos vieux manoirs féodaux. Toutefois le temps et les besoins successifs de l'exploitation agricole ayant détruit jusqu'aux traces des constructions intermédiaires, corps ou avant-corps, qui liaient nécessairement la première façade au manoir d'habitation, autrement que par le grand espace vide qui constitue aujourd'hui une cour de ferme des plus comfortables, nous laisserons à la science architecturale le soin de cette restitution, assez indiquee

⁽¹⁾ Histoire des ants au moyen âge, t. I, p. 356.

sans doute à gauche par le petit portail, par la porte surmontée d'une sorte de salamandre à figure d'homme au milieu des flammes, et par la jolie cage d'escalier à claire-voie et à piliers, et à droite par les arrachements de la voûte détruite en 1816; et nous arrivons à la façade intérieure parallèle à celle de l'entrée, dont le porche est du plus agréable effet, les autres débris restés intacts de l'ancienne ornementation ne consistant qu'en larges baies de croisées à meneaux en colonnettes et à chambranles, revêtus des plus délicieuses arabesques avec figurines, tels que nous les retrouverons sur la troisième façade au revers du même corps de logis.

Ce vestibule, qui, dans sa disposition, participe encore de l'aspect des porches gothiques, prend cependant un caractère plus avancé du surbaissement des cintres et de la salamandre formant vous-sure ou clé de voûte de la vis de pierre dont la révolution offre même, dans son accentuation extérieure, un gracieux développement. C'est cette salamandre surtout, que nous retrouvons ailleurs, qui, mariée aux caractères architectoniques du style de transition de l'époque de Louis XII, nous paraît préciser la date de l'édifice.

Des pièces auxquelles ce vestibule sert de moyen de communication de plain-pied, nous n'avons trouvé de remarquable que la grande salle de gauche, qui a conservé le nom de salle des Gardes, anomalie apparente, dans un manoir épiscopal, mais qu'explique la dignité de chancelier et les habitudes de ces époques où des cardinaux, des papes mêmes commandaient des armées, ou l'évêque de Paris, Jean Dubellay, en était en même temps le gouverneur militaire et chargé par le roi, comme son lieutenant-général, commandant de la Picardie et de la Champagne, de défendre les approches de la capitale contre les troupes de Charles-Quint, parvenues du nord, en 1536, jusqu'à Péronne, tandis que François Ier opposait, de son camp d'Avignon, une barrière à l'invasion, au sud. Si l'ornementation civile ou militaire de cette salle a succombé sous le poids des années ou sous les coups de la barbarie, la belle et grande cheminée de pierre soutenuc de deux rangs de colonnettes, est du moins demeurée intacte, sauf l'écusson dont la silhouette casquéc existe au centre du trumeau resté semé d'ailleurs des trèfles de Duprat (1). Ce qui rend surtout remarquable cette partie du manoir,

⁽¹⁾ Les armes de Duprat étaient d'or, à une fasce de sable accompagnée de trois trèfles de sinople, dont deux en hant et un en bas. Cet écusson, gravê sur le tombeau de sa femme, qui existait aux Bons-Hommes de Chaillot (Mitlin, Antiquités nationales, art. 12, t. II, p. 18), se retrouve dans presque toutes les parties non détruites de son château de Nantonillet.

c'est l'espèce de consécration qui semble en avoir été faite à des divinités qui présentaient à la fois un souvenir des pénates et une allusion à la reconnaissance du chancelier envers François I^{er} et sa mère. C'est du moins la supposition que peut suggérer la dédicace ainsiconçue:

Jovi, genitori et protectori (François Ier sans doute) (médaillon du milieu). Minervæ, protectrici (Louise de Savoie).

Eloquentiæ, et fidelitati (Duprat en Mercure, rôle qu'il joua à tous égards).

Ce rappel au foyer domestique, des trois plus énergiques facultés de l'âme, la force, la sagesse et l'éloquence, présentait d'ailleurs un sens symbolique, très bizarre sans doute dans l'expression, mais du reste applicable à la position de Duprat, qui sut en effet commander, prévoir et persuader, en tant toutefois que ces trois facultés, s'entr'aidant par leur concours, trouvèrent un appui dans le maître.

L'escalier en spirale qui conduit à l'étage supérieur, transformé en greniers à blés, comporte une suite de curieux détails, deux salamandres, divers écussons de Duprat, plusieurs cadres et des niches qu'on retrouve encore enclavées dans les murailles de la basse-cour. C'est une preuve incontestable de la création simultanée de ce grand manoir et du rare bonheur dont il a joui de vivre de sa vie propre, sans mélange d'aucun style étranger.

Cette cage d'escalier servait nécessairement de nef à la chapelle du prélat, consistant seulement en un étroit sanctuaire en forme d'hémicycle, dont la saillie constitue la jolie tourelle centrale de la troisième façade. Ici surtout la disposition est restée vierge et l'on a respecté jusqu'au cancellum ou grille de bois vermoulue, mais d'un galbe très fin, qui séparait le sacrarium du naos; et c'est à la fois la seule partie de boiseries sculptées contemporaines que nous ayons trouvées et le seul détail de l'ornementation surexistante où le visiteur s'aperçoive qu'il pourrait bien se trouver en terre chrétienne, en lisant ces mots entaillés dans la frise supérieure de cette porte: « Judica me, Deus. »

Dans l'impossibilité où nous nous sommes trouvé d'étendre nos recherches au delà de ces aspects, presque tous extérieurs, l'engrangement des foins, grains, graines et grainailles obstruant tous les retraits où sans doute gisait le roi et sa suite, il ne nous reste qu'à dire un mot de la troisième façade sur les jardins, à laquelle communique directement le porche, dont l'issue aboutit au charmant péristyle que couronne délicieusement le tourillon formant chapelle, soutenu par des colonnes effilées ayant des salamandres

pour chapiteaux Nous serons seulement remarquer que, de ce côté aussi, les larges haies des croisées latérales et parallèles sont richement encadrées de suaves arabesques toujours variées comme toutes les productions de ces temps où le génie coulait de source sous la main des plus obscurs imaigiers et même dans des compositions secondaires, telles que la décoration extérieure de chambranles presque hors de vue.

Qu'a-t-on fait des richesses mobilières qui, par leur harmonieux accord avec cette belle ornementation de pierre, centuplaient le charme qu'elle offre encore dans sa dénudation? Les grandes couches sculptées à imposantes cariatides soutenant un ciel couvert de symboles, avec leurs couvertouers fourrés de mênu vair, courtines et gouttières de drap d'or ou de samyt et couvre-chief de crespe empesé, les hautes chaires à dosseret placées emprèz le chevet, les dressoirs à quatre beaux degrés, touts couverts de nappes, touts chargés de vaisselles de cristalle garnies d'or et de pierreries, de drageoirs de trente et quarante mille escus, les buffets d'apparat, si riches de leur sculpture chatoyante aux reflets des étincelantes verrières, les or Bazannès, les tentures à pourtraicts ou herbages d'Arras ou de Rheims; etc., etc.; que sont-ils devenus dans le naufrage qui date ici de long terme, puisque le métayer actuel fait remonter à 116 ans son exploitation héréditaire? Et que deviendront à leur tour ces débris, objets de notre vénération tardive, lorsqu'aura sonné l'heure où le propriétaire actuel, déjà célèbre par la démolition (en 1816) du pavillon de droite, par l'anéantissement des boiseries, etc., complétera l'écroulement des parties superfétatoires du vieux manoir, confondant dans son anathème arabesques, trèfles, salamandres, et Jupiter lui-même, dont l'enfouissement préparera peut-être de curieux textes aux futurs explorateurs de nos traditions gallo-romaines? Du moins, nous le disons avec franchise, une pensée viendra désormais amoindrir la portée de nos craintes, celle d'avoir concouru à assigner à ces vestiges le haut rang qui leur appartient dans notre histoire de l'art, mission si négligée lorsqu'elle eût été si belle et si facile à remplir, si poursuivie quand on ne peut plus guère opérer que sur des ruines. Raison de plus pour se hâter de suivre le noble élan rétrospectif imprimé maintenant à cette étude, et de remplir, dans l'intérêt de nos arts nationaux et de leur avenir, un devoir dont les conditions de notre luxe monumental actuel tendent à faire une sinécure pour nos arrière-neveux.

Extrait d'une notice sur Saint-Émilion et sur son église souterraine; par M. J. Guadet.

Dans la partie orientale du Bordelais, sur la rive droite de la Dordogne, entre Castillon et Libourne, se développe une belle plaine que termine une colline escarpée. Tout-à-coup la colline s'enfonce en forme de golfe, et à l'extrémité de ce golfe, au sommet du plateau, s'élève une longue flèche gothique : c'est le clocher de Saint-Émilion.

Entrez dans le vallon qui s'ouvre devant vous; remontez le cours du ruisseau limpide qui l'arrose et le fertilise, vous touchez à la ville, qui, disposée en amphithéâtre, couvre de ses ruines le fond du golfe, le versant de la colline et la lisière du plateau.

Si vous sortez maintenant de l'étroite gorge où vous êtes engagé, en gravissant à droite ou à gauche, vous vous trouvez sur tous les points séparé de la ville par un fossé creusé dans le roc, à la profondeur de plus de trente pieds, sur une largeur de plus de soixante.

Au delà de ce fossé s'élevaient autrefois de hautes et fortes murailles crénelées, armées de redoutables mâchicoulis. Six doubles portes surmontées de grosses tours carrées, et défendues chacune par deux autres tours avancées dans le fossé, donnaient entrée dans cette espèce de château-fort. Aujourd'hui, murailles, portes et tours sont aux trois quarts détruites; et les immenses brèches qui s'y rencontrent laissent voir l'intérieur de la ville et ses antiques monuments civils et religieux.

Au milieu de ces ruines, on cherche en vain le mouvement et la vie, tout est morne et silencieux; on dirait d'une ville saccagée naguère et abandonnée par ses habitants. On dirait que ces larges fossés, ces débris de remparts n'existent plus que pour rappeler le souvenir d'une puissante commune du moyen âge; on dirait que la belle église, que l'élégant clocher qu'on aperçoit parmi ces ruines, ne sont encore debout que pour témoigner qu'il y eut la jadis un riche monastère.

Entre tous ces monuments, il en est un qui mérite de fixer vivement l'attention.

Vers le milieu du vine siècle, un saint homme nommé Émilian ou Immilion, vint chercher une retraite dans la forêt qui couvrait alors le fond du golfe dont nous parlions tout-à-l'heure, et sans doute aussi les contrées environnantes. « Le bienheureux, dit une Vie latine de l'ermite (1), se construisit un oratoire dans une ca-

(1) Cette Vie est soigneusement conservée dans l'église de Saint-Émilion.

verne de la montagne (c'est-à-dire dans le flanc de la colline), et associa à son entreprise un grand nombre de compagnons. Il

mourut l'an 767.

Cet oratoire fut évidemment l'origine de la vaste église souterraine qui existe aujourd'hui; et c'est aux moines, compagnons ou successeurs d'Émilian, qu'il faut rapporter ce gigantesque édifice d'une seule pierre, car des moines seuls pouvaient mener à fin une telle entreprise.

Cette église repose sur une base longue de cent vingt pieds, large de soixante. Sa partie antérieure, de vingt-cinq pieds de profondeur, n'a guère que vingt-et-un pieds de haut; mais le surplus, qui forme la partie principale de l'édifice, atteint jusqu'à soixante pieds d'élévation. - L'église entière est divisée, dans le sens de sa longueur, en trois galeries dont les voûtes, en plein cintre, reposent sur les parois de l'édifice et sur deux lignes de fort piliers ménagés dans la masse du rocher. Ces trois galeries sont de hauteurs un peu inégales : celle du milieu, qu'on peut regarder comme la nef de l'église, est plus large et plus haute que les deux autres. Six croisées pratiquées dans la façade de l'édifice, trois dans la partie basse et trois dans la partie supérieure, projettent dans les trois longues allées de ce vaste souterrain une froide lumière, que les parties reculées ne reçoivent même qu'extrêmement affaiblie. Cette rareté de lumière, le silence qui vous entoure, l'humide fraîcheur qui vous pénètre lorsque vous parcourez ce temple souterrain, tout cela vous fait éprouver je ne sais quel sentiment de religieuse terreur.

Plusieurs morceaux de sculpture aussi bizarres que grossièrement exécutés, décorent l'intérieur de l'église monolithe de Saint-Émilion. Ce sont des groupes de figures tantôt ménagées en saillie, tantôt incrustées dans le rocher.

Au fond de la principale galerie, au dessus de l'emplacement occupé jadis par le maître autel, on voit, autant que l'obscurité du lieu le permet, un bas-relief d'une exécution très peu soignée sans doute, mais qui peut passer, à juste titre, pour l'un des monuments du moyen âge les plus curieux que nous possédions en France. Il occupe toute la largeur de la nef. A droite, une figure ailée, un ange sans doute, joue d'un instrument à cordes assez semblable à un violon; il paraît prendre son vol vers le ciel; à gauche, sur un rocher, est un animal monstrueux à la jambe effilée, aux crins hérissés, à la gueule béante; au milieu du tableau, un petit vieillard, armé d'un bâton, semble en menacer le monstre. — Quel est le sens de cette espèce d'hiéroglyphe? Un savant bordelais (M. Jouan-

net) y a vu une de ces allégories mystiques dont les anciennes églises catholiques offrent de nombreux exemples: l'ange qui s'envole en faisant entendre des accords célestes, ouvrirait aux élus la route du ciel; l'infortuné qui s'avance péniblement vers l'abîme gardé par un monstre, indiquerait le chemin que vont suivre les coupables; le tout serait une image du jugement dernier. — Cette explication est ingénieuse et naturelle (1); seulement, il conviendrait, selon nous, d'y apporter quelques légères modifications. La figure ailée représente bien un ange ouvrant la route du ciel aux élus; mais nous pensons qu'il faut voir dans le monstre le Cerbère des païens, employé ici pour désigner l'enfer; alors nous verrons dans le vieillard placé ainsi entre le ciel et l'enfer, la représentation de l'âme soumise au jugement éternel; le bâton qu'il tient dans ses mains, et qu'il oppose au monstre, exprime les efforts qu'il fait pour écarter l'ennemi de son salut.

Sur la voûte même de la nef sont incrustées deux figures d'anges dont les têtes occupent le sommet du cintre, et dont les pieds portent de chaque côté sur la ligne horizontale où la voûte prend naissance. Ces figures, plus grandes que nature, ont chacune quatre ailes, deux grandes et deux autres plus petites qui s'arrondissent autour de la tête, de manière à former des espèces d'auréoles. Leur vêtement est une tunique à plis serrés.

Toujours dans la même galerie, sur le côté droit de la voûte, on voit aussi incrusté dans la pierre un centaure armé d'un arc d'où s'échappe une flèche. Du côté opposé sont deux chevreaux disposés dos à dos. Faut-il voir là des signes du Zodiaque et y reconnaître le Sagittaire et les Gémeaux? Dans ce cas, ces signes sont-ils destinés à fixer quelque époque mémorable, par exemple les mois où se célébraient la fête et la commémoration du patron du lieu? On sait que ce procédé fut souvent employé pendant le moyen âge.

On entrait dans l'église monolithe de Saint-Émilion par une étroite et sombre galerie latérale, creusée dans la même masse de rocher que l'église elle-même; de ce couloir, et du côté opposé à l'église, une étroite ouverture donnait entrée dans une espèce

⁽¹⁾ Cette explication fut combattue par un savant antiquaire de Rome, qui, du reste, ne connaissait le bas-relief de Saint-Émilion que par ce qu'en avait dit M. Jouannet. L'archéologue romain prétendit que ce bas-relief représentait l'histoire de Jonas et de la baleine, et M. Jouannet adopta lui-même cette idée. Nous croyons que la première opinion de notre savant compatriote est la seule raisonnable.

de crypte de forme bizarre. La partie la plus large de cette crypte forme une espèce de rotonde dont le dôme, assez semblable à un entonnoir renversé, est entouré d'un escalier en spirale. Tout cela est creusé dans le massif du rocher.

Long-temps, à ce qu'il paraît, l'église souterraine de Saint-Émilion servit aux moines de lieu de sépulture, car les parois de cette église, les parois du couloir latéral et celles de la crypte contiguë renferment un grand nombre de tombeaux. Ces tombeaux, fouillés en 1793, lors de la profanation des églises, mirent à nu une grande quantité d'ossements humains. Plus tard, lorsque sur tous les points de l'empire on demandait du salpêtre à la terre, c'est le sol de l'église qui fut défoncé, et là encore furent découverts et laissés ça et la sur la place de nombreux débris de corps humains. C'était une chose horrible à voir que cette église naturellement sombre, tapissée de tombeaux entr'ouverts et jonchée de lambeaux de squelettes! Et cependant cet état de choses est encore à peu près le même aujourd'hui, et ce n'est qu'avec un sentiment d'effroi qu'on met le pied dans ce temple chrétien, l'une des merveilles de la France.

Nota. Depuis le moment où fut composée cette notice, l'église monolithe de Saint-Émilion a été restaurée et rendue au culte par les soins de l'archevêque de Bordeaux, M. Donnet.

Noté sur la découverte d'un tumulus à Neuville en Cotentin; par M. de Gerville.

Au commencement de mai 1854, M. Auguste de Mesnildot fit opérer des redressements dans une prairie située tout près de l'église de Neuville-au-Plain (1), dans le voisinage de la route royale, à mi-chemin de Valognes à Carentan.

Un homme seul fut employé à ce travail, qui se fit assez lentement, parce qu'il était âgé et infirme; mais comme il avait une grande expérience, il a pu rendre raison de son ouvrage d'une manière satisfaisante.

La principale inégalité venait d'un tertre bas, mais fort allongé,

(x) La commune de Neuville-au-Plain est traversée par la route royale de Paris à Cherbourg. Le lieu de la découverte est au bord de la route, à michemin de Valognes à Carentan, également voisin de la voie romaine d'Alaunium à Crociatonum, à peu de distance de la baie de La Hougue, qui offre sur tons ses points une grande facilité de débarquement, ainsi que le Grand-Vay, bras de mer également accessible, qui en est à peu près à deux lieues.

assez semblable à ces amas d'engrais qu'on appelle dans le pays tombes ou rances.

Cette espèce de tertre avait, suivant la déclaration faite par l'ouvrier, environ 40 mètres de longueur, 7 à 8 mètres de largeur, et à peu près 1 mètre et demi de hauteur au centre. Les terres du pourtour furent jetées avec la bêche aussi loin qu'on pouvait le faire. La partie centrale fut enlevée avec des brouettes ou des tombereaux.

Tout le centre du tertre était rempli d'ossements d'hommes et de chevaux entassés pêle-mêle, sans aucun ordre apparent qui ait pu porter à croire que les os humains fussent dans un ordre inférieur ou supérieur. Sans avoir des connaissances anatomiques, l'ouvrier pouvait aisément discerner les crânes humains des têtes de chevaux, qui étaient conservées.

Après ce dépôt supérieur, le journalier rencontra une trentaine de loges séparées par des pierres arrangées assez grossièrement à la main sans enduit ou mortier. Ces loges étaient par rangées de huit à dix de longueur sur trois à quatre de largeur. Leur partie inférieure était à peu près d'un demi-pied dans le sol; leur orifice supérieur était fermé par une autre pierre brute au sommet de chacune des loges.

Au fond de chaque niche à peu près circulaire, on avait déposé sur une aire en petits cailloux deux à trois litres de cendres noirâtres, de charbons et d'os calcinés.

La réunion de corps brûlés et non brûlés m'a paru fort remarquable; mais ce qui est, à mon avis, beaucoup plus important, c'est la découverte d'un anneau en bronze, qui se trouvait parmi les os non assujettis à l'action du feu. L'inscription que porte cet anneau est, suivant moi, une pièce de conviction. J'en envoie des modèles à la Société de l'Histoire de France et à l'Académie des Inscriptions, où se trouvent réunies toutes les lumières nécessaires pour en apprécier le mérite.

Les rapports entre cette sépulture d'hommes et de chevaux, et la mythologie des peuples du Nord, sont frappants. La réunion des corps brûlés avec ceux qui ne le sont pas ajoute à cette découverte le plus haut intérêt (1).

Le tumulus ne contenait d'ailleurs aucun reste d'armes. Il y avait quelques fragments de poterie grossière et un morceau de fer aplati, large d'un pouce et long environ d'un pied. Rien ne m'a porté à croire qu'il ait eu un usage militaire.

(1) Dans mon Mémoire sur le Hague-Dike et sur les établissements militaires des Normands, je fournis la preuve que les pirates du Nord ensevelissaient leurs morts tantôt en les brûlant, et tantôt comme nous le faisons aujourd'hui.



La position du tumulus de Neuville entre des lieux de descentes très rapprochés et le grand établissement du Hague-Dike, sur lequel j'ai fait un travail spécial dont je fais passer un exemplaire avec cette Notice, pourra entrer en considération dans l'appréciation de ce monument.

En lisant des manuscrits laissés, il y a cinquante ans, par seu M. Le Franc, jadis supérieur du séminaire de Coutances, j'y ai vu qu'on trouva vers 1760, à Neuville en Cotentin, la sépulture d'un cavalier et de son cheval. Dans un recueil de renseignements assez vagues, cette note m'avait peu frappé; mais aujourd'hui qu'on vient de rencontrer une sépulture analogue dans le même lieu, il y a là un rapprochement frappant. J'ajouterai que, d'après la déclaration de l'ouvrier, employé bien long-temps dans ce quartier comme sossoyeur, il avait déjà trouvé au hameau de Houlbec, près de Neuville, des fournettes ou petites loges semblables à celles de notre tumulus, dans lesquelles il avait observé un dépôt semblable de cendres et d'os calcinés.

Je demande à la Compagnie la permission de faire un autre rapprochement qui n'est pas etranger au sujet de cette Notice. D'après l'Edda, les Scandinaves inhumaient les chevaux avec leurs cavaliers, afin qu'au moment de leur résurrection les guerriers se retrouvassent prêts pour de nouveaux combats. Il y a entre cette doctrine et celle des Druides gaulois une ressemblance qui n'est pas due au hasard. Chez ces peuples la guerre semble avoir été un besoin; de la peut-être l'immortalité qui semble exclusive aux guerriers; de la le courage avec lequel ils afirontaient la mort dans les combats. Lucain donne aux Druides et à leurs sectateurs le nom de peuples du Nord:

. . . . Populi quos despicit Arctos
Felices errore suo, quos ille timorum
Maximus, haud urget Lethi metus; inde ruendi
In ferrum mens prona viris, animæque capaces
Mortis, et ignavum est redituræ parcere vitæ.

Plus de trois siècles avant la tombelle de Neuville (1), saint Marcouf, Saxon d'origine, avait prêché aux Saxons du Cotentin une religion qui promettait à tous, aux plus faibles comme aux plus

(1) Il n'est peut-être pas inutile de dire que, jusqu'en 1790, cinq paroisses du Cotentin étaient restées enclaves du diocèse de Bayeux, en mémoire de ce que la prédication de l'Évangile lui était venue de Bayeux; Neuville était une de ces paroisses.

forts, cette immortalité à laquelle tous les hommes sont appelés sans distinction, mais non cette triste immortalité que nous donnons aux héros, cette immortalité que le plus éloquent des orateurs latins proclame d'une manière admirable dans ses petits traités, et surtout dans celui de la Vieillesse: O fortunatam illam diem!

III.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TENUE LE 3 JUIN 1839.

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE FORTIA.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société :

MM. Yanoski (Jean), agrégé d'histoire, présenté par M. Géraud; Thomson, esq., garde des Archives d'Édimbourg; Turnbull (W.), esq., secrétaire de l'Abbotsford-Club, à Édimbourg, présentés par M. Teulet.

Ouvrages offerts à la Société.

1. Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine, suivie de l'Analyse géographique des itinéraires anciens, et accompagnée d'un Atlas de 9 cartes; par M. le baron Walkenaër, membre de l'Institut de France (Académie des Inscriptions). 3 vol. in-8°, avec Atlas in-4°. Paris, librairie de Dufart, rue des Saints-Pères, n° 1;

De la part de M. Crapelet, éditeur de l'ouvrage.

2. Inventaire chronologique des documents relatifs à l'histoire d'Écosse conservés aux Archives du Royaume, à Paris; suivi d'une indication sommaire des manuscrits de la Bibliothèque Royale. Édimbourg, imprimé par la Société d'Abhotsford, 1839, 1 vol. in-4° de 132 pages;

Offert par M. John Whitefoord Mackenzie, membre de la Société de l'Histoire de France, de la part de l'Abbotsford-Club, dont il est trésorier.

- 3. Discours prononcé par M. Nadaud, à la rentrée de la Cour royale de Montpellier. Brochure in-8°.
- 4. Recueil de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, Tome X, n° 37, janvier

à mars 1839. Évreux, 1 vol. in-8°. Ce cahier contient, entre autres 'Mémoires, des Recherches sur les États de la province de Normandie, par M. Canel (p. 49-78); et une Notice sur un tombeau gaulois découvert à Hérouval, par M. A. Passy (p. 90-96);

De la part de cette Société.

Correspondance.

- M. John Whitefoord-Mackenzie, d'Édimbourg, annonce l'envoi de l'Inventaire chronologique précédemment indiqué.

- M. Nadaud, procureur-général de la cour royale de Montpellier, adresse des remercîments pour son admission au nombre des

membres de la Société.

— M. Cauvin, secrétaire-général du Congrès scientifique, adresse le programme de la session qui doit se réunir dans la ville du Mans le 1^{et} septembre prochain. Voici les questions concernant l'histoire et l'archéologie qui doivent être surtout examinées dans cette réunion:

Section d'Histoire et d'Archéologie.

10. Histoire.

- r°. A l'époque de l'invasion de la Gaule par Jules-César, quelles étaient les limites des provinces armoricaines? Ces limites ont-elles reçu plus d'étendue dans le cours des quatre premiers siècles de l'ère chrétienne?
- 2°. Quelle était l'administration intérieure des cités de France sous les rois de la première race? Était-elle uniforme pour toutes ces cités? Quelles traces conservait-elle de l'ancienne nationalité gauloise? Quelle part avait le clergé dans cette administration?
- 3°. Quel était l'état politique du Maine et de l'Anjou, sous les rois Plantagenets, comparé à cet état dans l'Aquitaine sous les mêmes rois?
- 4°. Signaler les avantages et les inconvénients de ce que l'on nomme *Philosophie de l'Histoire*. Doit-elle toujours accompagner l'exposition des faits ou s'en trouver séparée?

5°. Quelle est l'origine des romans historiques? Ces romans peuvent-ils nuire à l'histoire par le mélange des erreurs qu'ils propagent?

6°. Suivant l'histoire, un incendie détruisit la cathédrale de Chartres le 7 septembre 1020, sous l'épiscopat de Fulbert qui en commença la reconstruction. Est-il également démontré qu'un second incendie, arrivé en 1194, ait de nouveau détruit cet édifice?

7°. Quelle est l'origine de l'esclavage? Le servage peut-il en être considéré comme une modification?

2º. Archéologie.

- 8°. Rechercher les types les plus habituels des médailles gauloises?
- g°. Quelles étaient la position sociale et les attributions des Monétaires de la première race?
- 10°. Rechercher les origines des types des monnaies baronnales dans les provinces centrales de la France.
- 11°. A quelle époque doit-on rapporter la fondation des anciennes cités dont les murs d'enceinte, bâtis suivant le système romain, reposent sur des blocs de pierres sculptées, vestiges de constructions antérieures? La présence de ruines, de caractère romain, dans le voisinage de ces cités, ne pourrait-elle pas faire considérer les localités qui les renferment, comme le siége des premiers établissements fondés par les conquérants de la Gaule?
 - 12°. Déterminer le synchronisme des différents genres d'architecture dans les provinces de France?
 - 13°. A quelle époque vit-on paraître l'ogive dans les monuments du Maine et de l'Anjou? Quels sont, dans les mêmes contrées, les monuments qui présentent les caractères de transition de la période romane à la période ogivale?
 - 14°. Déterminer avec précision les caractères architectoniques qui distinguent, au x1° et au x11° siècles, les monuments religieux du Maine et de l'Anjou? Le style ogival était-il, au x111° siècle, généralement adopté dans ces contrées?
 - 15°. Dans plusieurs provinces, et notamment dans le Maine, l'Anjou, la Normandie, etc., les monuments religieux d'un certain nombre de communes de la même contrée sont d'une ressemblance remarquable pour le style, l'appareil et la disposition générale; rechercher l'origine et l'explication de ce fait.
 - 16°. Quels sont les caractères architectoniques de la cathédrale de Chartres? A quels temps appartiennent-ils?
 - 17°. Quel est le véritable type des autels correspondants aux différents genres d'architecture? Quelle est la place de ces autels dans les églises?
 - 18°. Quelle nuance convient-il de donner aux murs intérieurs des anciennes églises après les restaurations? Indiquer les moyens qui donneraient le plus de fixité aux couleurs. Convient-il de laisser les voûtes en moellon couvertes d'un enduit, et de blanchir les voûtes en pierre de taille; n'est-il pas plus convenable de laisser la pierre à découvert?

- 19°. Quels étaient les procédés ordinaires de manutention du fer dans les *Magnæ ferrariæ* des Gaulois et des Romains, d'après les débris trouvés sur plusieurs points de la France?
- M. de Givenchy, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de la Morinie, adresse le programme de plusieurs questions mises au concours par cette Société pour les années 1840 et 1841 :

Dans la séance du 27 avril 1840, 1°. il sera décerné une médaille d'or, du prix de 500 fr., au meilleur Mémoire présente sur cette question:

- « Quelles ont été et quelles sont encore, pour les peuples des « anciens comtés de Flandre et d'Artois, les conséquences morales « de la domination espagnole? »
- 2°. Il sera décerné une médaille d'or, du prix de 200 fr., au meilleur Mémoire présenté sur cette question :
- « Tracer l'historique de l'établissement du christianisme dans « la Morinie ; faire connaître l'époque où l'idolâtrie en fut défini-
- « tivement expulsée; étayer son opinion de la conversion en ora-
- « toires chrétiens des édifices du paganisme construits par les Ro-
- « mains? »

Les Mémoires qui seront présentés à la Société pour 1840, devront, pour être admis au concours, être adressés, franc de port, à M. de Givenchy, à Saint-Omer, avant le 1et janvier 1840, terme de rigueur. Ils ne doivent point être signés et porteront en tête une épigraphe qui sera répétée à la suscription d'un billet cacheté, lequel contiendra le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aurait été jugé digne d'un prix ou d'une mention honorable; sinon il sera brûlé publiquement, séance tenante.

Après le 1^{er} janvier 1840, aucun Mémoire ne sera admis au concours.

Dans la séance du 19 avril 1841, 1°. il sera décerné une médaille d'or, du prix de 300 fr., au meilleur Mémoire présenté sur cette question:

- « Quelle a été l'influence des croisades sur les sciences, les arts, « le commerce, la littérature et la civilisation dans le comté de « Flandre aux x1°, x11° et x111° siècles? »
- 2°. Il sera décerné une médaille d'or, du prix de 200 fr., au meilleur Mémoire présenté sur cette question :
- « Rechercher et décrire les établissements militaires désignés « sous les dénominations de mansiones, castra stativa, etc., fondés
- « par les Romains, près des voies qu'ils avaient construites dans la
- « partie de la Gaule-Belgique comprise entre la Canche, la Scarpe,
- « l'Escaut et la mer du Nord; pays dont l'ancienne cité des Morins

« occupait la plus grande portion, et dont le reste était habité par « des Atrébates et des Ménapiens. Faire ressortir le système de do-« mination qui a guidé les Romains dans ces travaux de communi-« cation et de défense. »

Même formalité que pour le concours précédent.

Après le 1er janvier 1841, aucun Mémoire ne sera admis au con-

- Un membre de la Société de l'Histoire de France, M. ***, appelle l'attention du Conseil sur l'utilité de recherches qui auraient pour objet l'histoire de l'Ordre des Templiers; il signale le rôle important de cette institution sur la civilisation générale de l'Europe pendant le moyen âge, et il indique comme devant être surtout étudiés et examinés:
- « 1°. Les monuments écrits ou imprimés sur l'histoire de l'ordre « depuis sa fondation en 1128 jusqu'à Molay:
- « 2°. L'histoire et la filiation de l'ordre jusqu'à nos jours, s'il en « existe en effet quelques vestiges;
- « 3°. L'influence qu'a eue l'ordre du Temple sur la société du « moyen âge et sur la société actuelle:
- « 4°. Quel est le véritable but du procès de Molay, et quels en « sont les actes, en ne perdant pas de vue que cet ordre était com-« posé de gentilshommes et de prêtres romains qui cependant « aimaient le progrès? »

Plusieurs membres du Conseil rappelleut que M. Michelet s'étant chargé de publier pour les comités historiques du Ministère de l'Instruction publique les pièces du procès des Templiers, la Société ferait bien de ne pas entreprendre en ce moment des recherches et une publication rentrant dans les mêmes vues et tendant au même but. Cette proposition est renvoyée au comité de publication.

- M. Guérard communique une lettre de M. Pertz, rédacteur principal de la grande collection des Monumenta historica Germaniæ.
- M. Pertz annonce que le cinquième volume de ce bel ouvrage est presque entièrement imprimé, et sera livré au public à la fin du mois de juin. Ce volume contiendra la chronique inédite de Richer (Ricarius), historien original, contemporain des événements qu'il raconte, et dont l'ouvrage, inédit jusqu'ici, répand beaucoup de jour sur une des époques les plus obscures de notre histoire, depuis Odon ou Eudes jusqu'à Hugues Capet. M. Guérard, d'après l'intention exprimée par M. Pertz de donner une édition in-8° de cet ouvrage très intéressant pour la France, propose au Conseil que la Société publie, à ses frais, de format in-8°, le texte latin de cette

chronique accompagné d'une traduction. Cette proposition qui paraît accueillie favorablement par le Conseil, est renvoyée à l'examen du comité de publication.

M. Pertz annonce la publication prochaine du septième volume des Archives historiques.

— M. Guérard communique ensuite un autre passage de la même lettre, duquel il résulte que la mention des 4 deniers, donnés dans la loi des Ripuaires et dans celle des Allemands, comme valeur du tremissis, ne se trouve pas dans les éditions mérovingiennes, et qu'elle n'a été ajoutée au texte que dans les éditions carlovingiennes. C'est cette distinction, continue M. Pertz, de deux classes différentes de presque toutes les lois des peuplades germaniques, qui servira de fondement à ma nouvelle édition; et comme vos recherches et les miennes ont eu des points de départ différents, la coincidence des résultats est une preuve satisfaisante de leur justesse (1).

Communications verbales. — Objets d'administration.

- M. Guérard annonce que M. Knuss, l'un des rédacteurs des Monumenta historica Germaniæ, a récemment découvert à la bibliothèque publique de Darmstadt, dans un manuscrit qui paraît remonter à la fin du via siècle, et avoir été écrit sous Grégoire-le-Grand, deux conciles de France inédits, l'un de Nîmes en 394, l'autre de Marseille en 553. M. Knuss veut bien offrir les textes des deux conciles pour le Bulletin, offre agréée avec reconnaissance.
- M. Guérard communique au Conseil une note de M. Lacabane qui propose, comme devant être fort utile, la publication de la chronique de *Guillaume de Nangis* et de ses continuateurs, sans traduction, mais avec un sommaire chronologique en français. Il n'en
- (1) Pour mettre tous les lecteurs au courant de la question, nous ajouterons que, d'après l'opinion unanime des savants, le son d'argent était de 12 deniers, et son tremissis, ou tiers, de 4 deniers; et le sou d'or de 40 deniers, ce qui donne pour le tremissis, ou tiers, 13 deniers 1 tiers. Or, M. Guérard, en voulant prouver, dans son Système monétaire des Francs*, que les sous des lois des Ripuaires et des Allemands étaient des sous d'or, de même que ceux de la loi Salique, annonça que la valeur de 4 deniers donnée au tremissis, dans ces deux premières lois, était une addition faite au texte primitif, et que, sous les Mérovingieus, le tremissis était non de 4 deniers, mais de 13 deniers 1 tiers. C'est donc à cette opinion que paraît être favorable le passage cité de la lettre de M. Pertz.

[•] V. Rerue de la Numismatique française, année 1837, p. 426, et année 1838, p. 173, 174, 277, 279 et 28a.

existe que l'édition donnée par Luc d'Achery dans son Spícilège. L'ouvrage est cher et le texte est fautif. Guillaume de Nangis s'arrête à l'année 1301, le premier continuateur poursuit jusqu'en 1340, et le second jusqu'en 1368; il serait utile de conférer le texte de Nangis avec les Annales dites de Saint-Victor et avec l'histoire des Papes, de Bernard Guidonis (Flores Chronicorum).

M. Guérard insiste sur l'importance de cette publication, qui est

renvoyée à l'examen du comité d'impression.

- M. Lenormant rappelle qu'il n'y a point d'édition passable des *Mémoires de la reine Marguerite*, et insiste sur la convenance d'en faire l'objet d'une publication prochaine. Renvoi au même comité.
- M. Teulet annonce devoir remettre, avant quinze jours, la copie du premier volume d'Éginhard; il n'a été retardé que par son voyage en Angleterre. On rappelle que le commissaire responsable, précédemment nommé, est M. Guérard.
- M. Guérard instruit le Conseil qu'il ne doit plus compter sur la coopération de M. Edme Dacier à la nouvelle édition de Commines, et il fait savoir que M. Ravenel et mademoiselle Dupont seraient disposés à s'en charger, promettant de publier un volume avant la fin de l'année; mademoiselle Dupont a recueilli beaucoup de notes et de documents sur l'époque à laquelle se rapportent les Mémoires de Commines; on ne renoncerait point à y adjoindre la notice biographique et les notes topographiques offertes par M. de La Fontenelle. Cette proposition est adoptée par le Conseil; M. Lenormant est désigné pour commissaire responsable de l'ouvrage.
- M. le président du comité des fonds fait connaître que, sur 260 mandats de souscription pour l'année 1839, 196 ont été payés, et que le comité propose la radiation de 12 membres qui n'ont pas acquitté la cotisation de cette année et celle de l'année précédente. Il est sursis à l'égard des membres étrangers à la France.
- M. le président du même comité demande que M. l'archiviste soit autorisé à une dépense de 50 à 60 fr., pour reliure de livres. Cette dépense est autorisée par le Conseil.
- Un membre propose que les sociétaires soient informés que la bibliothèque de la Société est à leur disposition à certains jours et à certaines heures. M. l'archiviste est toujours disposé à communiquer les ouvrages qui lui sont demandés par les membres de la Société.
- M. Teulet communique, pour être imprimé dans le prochain Bulletin, un tableau manuscrit des Archives du Royaume, de l'année 1573, sur lequel sont appréciés les titres des différents princes candidats au trône de Pologne.

56 SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

— Le Conseil procède par scrutin à l'élection de plusieurs fonctionnaires. Sont nommés :

Président, M. de Barante.

Vice-présidents, MM. Allou et Lenormant.

Secrétaire-adjoint, M. Teulet.

Trésorier-archiviste, M. Duchesne.

Le secrétaire, M. J. Desnoyers, continue ses fonctions pendant trois années, conformément au réglement.

J. D.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET. RUE DE VAUGIRARD, Nº 9.

BULLETIN (10 JULL. 1839.)

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TENUE LE 10 JUIN 1839 (1),

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE FORTIA.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. 16 président proclame membre de la Société M. le comte LANGUINAIS, pair de France, présenté par M. Duchesne.

Correspondance.

M. Pasquier, chanceller, et de M. Guizot :

" Monsieur,

et e ab e

(Nº 6.)

« Je regois avec heaucoup de reconnaissance l'avertissement que « vous avez pris le soin de, me donner de ma réélection comme « membre du Conseil de la Société de l'Histoire de France. Cette « Société me rand justice en croyant au vif intérêt que je porte à « ses travaux, et je regrette beaucoup que mes occupations ne me « permettent pas de m'y associer comme je le désirerais. J'espère « cependant qu'il me sera possible d'assister quelquesois aux séances « que vous m'indiquez, Veuillez recevoir, etc...

« Le chancelier Pasquier.

« Paris, 5 juin. »

(1) le tie 5 du Bulletin, dont M. J. Desnoyers a bien voulu se charger, paraîtra sans deute très prochainement : si nous nous décidons à publier le 125 f avant sont tour, c'est uniquement pour céder aux vives instances de plusieurs membres de la Société.

"Monsieur.

« Je suis très reconnaissant de l'honneur que la Société de l'His-« toire de France a bien voulu me faire en me réélisant membre de « son Conseil; je vous prie de lui en témoigner mes remercîments. « Je regrette que tantôt les travaux de la Chamble, tantôt mon « sejour à la campagne, m'empêchent presque constamment d'as-« sister à ses séances et de lui porter tout l'intérêt qu'elle m'inspire. « Recevez, etc.

« Guizor.

[:

« Du Val-Richer, 6 juin. »

Objets d'administration.

- M. Guérard instruit le Conseil que le comité de publication s'est réuni pour examiner la proposition faite dans la précédente seance au sujet de l'historien Richer. M. Lenormant fait connaître. comme rapporteur, l'opinion du comité. L'intérêt et l'importance de la Chronique inédite de Richer ne sauraient être mis en doute, puisqu'elle embrasse une des époques les plus obscures de notre histoire, la seconde moitié du xe siècle, signalée par une révolution politique, l'avenement de Hugues Capet au trône, époque pour laquelle les monuments historiques sont d'une grande valeur. Le projet que Mic Pertz, éditeur des Monumenta hist. Germania, a fait connaître à M. Guérard, par une lettre communiquée dans la précédente séance, était d'utiliser, par un remaniement sous format, in-8°, la composition du texte de cet ouvrage, qui fait partie du tome cinquième de cette précieuse collection actuellement sous presse, et dont le format in-folio rendrait la vente très difficile. Le comité, dans le but d'encourager cette publication et de la faire paraître sous les auspices de la Société de l'Histoire de France, a enaminé lequel serait le plus convenable ou d'acquérir à ses risques et périls, de M. Peltz, la totalité de l'édition in-8°, ou de ne souscrire que pour un nombre d'exemplaires correspondant au nombre des membres de la Société; il a préféré le premier parti, comme devant mieux assurer à la Société la propriété de l'ouvrage, et commé plus propre à le faire rentrer dans les conditions habituelles de ses autres publications. En consequence, le comité est d'avis de proposer à M. Pertz d'acquerir, pour une somme qui serait ultérieurement fixée, tout le tirage in-8° de la Chronique de Richer, au nombre de 500 exemplaires, dont l'impression serait effectuée à Hanovre, sous ses yeux et par ses soins, au nom de la Société, qui trouverait, ainsi que le public, dans ce savant éditeur, une garantie d'excellente exécution et de succès. On accompagnerait le texte latin d'une traduction française, qui, imprimée à Paris, serait tirée

à part à 300 exemplaires seulement, et dont le Conseil désignerait l'auteur. Le texte et la traduction, imprimés sur un papier conforme à celui des autres ouvrages publiés par la Société, porteraient l'un et l'autre le titre commun à ces publications, dont elles ne différeraient que par le lieu d'impression, les caractères des Monumenta hist. Germaniæ, qui sont très purs, se rapprochant beaucoup de celui qui a été employé pour les textes de Grégoire de Tours et d'Orderic Vital. M. Guérard, qui serait désigné comme commissaire responsable, voudrait bien transmettre cette offre à M. Pertz, et s'entendre avec lui sur tous les moyens propres à la réaliser le plus promptement possible, afin que l'édition in-8° pût paraître en même temps que le tome V (in-folio) des Monumenta.

Cette proposition du comité, discutée par le Conseil, est le sujet de plusieurs objections assez graves, entre autres de la part de M. Crapelet et de M. le président du comité des fonds, qui trouvent qu'elle entraînerait la Société dans la voie de la librairie commerciale; qu'il y aurait des inconvénients à imprimer en pays étranger un ouvrage qui doit paraître sous les auspices de la Société de l'Histoire de France; que l'intérêt historique de Richer, quoique très grand, ne suffit pas pour justifier cette voie inusitée, surtout à l'occasion d'un ouvrage écrit en latin, tandis qu'il serait plus important de publier des ouvrages en français.

Un membre propose d'imprimer à Paris l'édition in-8°, en conservant le nom et la participation de M. Pertz. Les frais ne seraient pas beaucoup plus considérables que ceux du remaniement, et îl n'y aurait point de disparate, pour le papier et les caractères, avec les autres ouvrages de la Société. Il est répondu que tout en attachant du prix à voir l'édition in-8° de Richer adoptée par la Société de l'Histoire de France, M. Pertz ne perd sans doute point de vue que cet écrit fait partie d'une collection publiée aux frais d'une autre Société historique dont il n'est pas seul membre, et dont il cherche aussi les intérêts; que sa coopération sera plus directe, plus sûre, si le remaniement s'opère sous ses yeux, et qu'il pourrait enrichir l'édition in-8° de notes qu'il aurait jugé nécessaires après la terminaison de l'édition in-folio.

la terminaison de l'édition in-folio.

Le Conseil, tout en insistant sur les motifs tirés de la valeur de l'ouvrage et du mérite de l'éditeur, motifs qui l'ont fait s'écarter en cette circonstance de son mode habituel de publication, adopte la proposition du comité, et décide qu'elle sera transmise en son nom à M. Pertz.

— M. Lenormant, au nom du même comité, propose la publication des Mémoires de la reine Marguerite de Navarre, épouse de Henri IV. Les manuscrits de cet ouvrage, dont il n'existe point encore de bonne édition, sont au nombre de quatre à la Bibliothèque du Roi; mais on n'a point encore suffisamment examiné quelle est leur différence et leur valeur relative. La Bibliothèque posséde aussi un recueil de lettres autographes écrites par Marguerite à Henri IV; on en pourrait joindre un choix à la nouvelle édition des Mémoires. Le comité propose pour éditeur M. Guessard, ancien élève pensionnaire de l'École des Chartes, et membre de la Société. Le Conseil adopte cette proposition, et désigne M. Lenormant pour commissaire responsable.

— Un membre instruit le Conseil que M. de Monmerqué a donné l'assurance que les Mémoires de Coligny seraient prochainement

en état d'être livrés à l'impression.

— Dans la prochaine seance, le comité de publication fera un rapport sur la proposition faite de publier le Journal manuscrit inédit d'un valet de chambre du chancelier Duprat, relatif aux vingt premières années du règne de François I^{ee}, et qui contient un certain nombre de pièces diplomatiques.

— On procède au renouvellement des comités de publication et

des fonds pour l'année 1839. Sont nommés à la majorité:

COMITÉ DE PUBLICATION. MM. Guérard, président; Ravenel, Le-normant, Magnin.

COMITÉ DES FONDS. MM. de Roissy, président; Lascoux, Bottée de Toulmon.

M. de Roissy, désigné pour être président du comité des fonds, devant être absent pendant plusieurs mois, le président actuel, M. Lascoux, est prié de vouloir bien le remplacer jusqu'à son retous.

Ц

DOCUMENTS HISTORIQUES.

CONCILES INÉDITS DE LA GAULE.

Nous publions ici pour la première fois le texte de deux anciens conciles de la Gaule, qui se sont tenus l'un dans la ville de Nîmes, en 394, l'autre à Marseille, en 533. Le premier était déjà mentionné par deux auteurs; l'existence du second pouvait être soupçonnée; mais les actes de l'un et de l'autre étaient jusqu'ici complétement inconnus. Ils sont consignés dans un manuscrit latin du vi° siècle, ayant appartenu jadis à la ville de Cologne, et qui est maintenant à la Bibliothèque de Darmstadt. C'est là que les a trouvés et transcrits M. Knuss, savant allemand, déjà connu par d'importantes

publications. Il a bien voulu céder à la Société de l'Histoire de France la copie qu'il a faite lui-même, et c'est cette copie que nous allons publier.

Les actes proprement dits des deux conciles n'apprennent aucun fait nouveau; ils n'ont réellement de valeur historique que par leur date et par leurs signatures; encore ces dernières offriraient-elles une bien plus grande ressource si, à côté du nom de chaque prélat, on avait désigné le siège qu'il occupait. Pour suppléer complétement au défaut de cette indication importante, il aurait fallu des recherches longues, pénibles, minutieuses, pour lesquelles le temps nous a manqué. Nous avons cependant tenté quelques efforts, et nous en donnerons les résultats, mais sans pouvoir les justifier par aucune discussion. Le cadre étroit du Bulletin nous impose cette réserve.

CONCILE DE NIMES,

DU 1er OCTOBRE 394.

Il est parlé de ce concile dans les Dialogues de Sulpice Sévère, et dans la Vie de saint Martin de Tours, par Fortunat. Saint Martin avait refusé de s'y rendre; mais un ange lui apparut, dit-on, après le concile, et lui révéla ce qui s'y était passé. Voilà tout ce qu'on savait jusqu'à présent de cette réunion d'évêques. On en pouvait déjà conclure, 1°. que le concile de Nîmes avait été au moins un synode national, puisque l'évêque de Tours y avait été appelé; 2º. qu'il s'était tenu avant l'an 400, époque de la mort de saint Martin. D. Labat a essayé de préciser un peu mieux la date de l'assemblée; il a pensé que le refus de saint Martin d'assister au concile de Nîmes était venu de la résolution qu'il avait prise de se retirer entièrement du monde et des affaires, après avoir communiqué à Trèves avec les évêques espagnols accusateurs de Priscillien. Il a donc placé le concile après la dernière apparition de saint Martin à la cour de Trèves, vers l'année 385. Tillemont avait plus approché de la vérite. Cet auteur (Mem. t. X, p. 331 et suiv.) fait coincider le concile de Nimes avec la visite que fit à saint Martin Sulpice Sévère, quelque temps après la retraite de saint Paulin, arrivée en 302. Ainsi, dit Tillemont, le synode se serait tenu en 393 ou après.

Les actes que nous publions sont dates du consulat d'Arcadius et d'Honorius. Or, ces deux personnages ont été trois fois consuls ensemble, savoir, en 394, 396 et 402. La dernière date ne peut être adoptée, étant de deux ans postérieure à la mort de saint Martin. On pourrait hésiter entre les deux autres, mais il paraît rationnel de s'en tenir à la première, puisque le texte ne porte pas iterum consulibus, comme cela aurait été sans doute s'il se fût agi du

deuxième consulat d'Honorius et d'Arcade. Voici mainténant les actes du concile en sept articles :

Incipit sancta synodus quæ convenit in civitatem Nemausensem, kal. octobris, dominis Archadio et Honorio Augustis consulibus.

Episcopis per Gallias et septem provincias salutem. Cum ad Nemausensem ecclesiam, ad tollenda ecclesiarum scandala discessionemque sanandam pacis stodio venissimus, multa utilitati congrua, secundum regulam disciplina, placuit provideri.

I. In primis quia multi, de ultimis Orientis partibus venieutes, presbyteros et diaconos se esse confinguat, ignota cum suscriptione apostholia (1) ignorantibus ingerentes, quidam (2) spem infidelium, sumptum stepemque captantur, sanctorum communioni speciæ (3) simulatæ religionis inpræmunt (4): placuit nobis, si qui fuerint ejusmodi, si tamen communis ecclesiæ causa non fuerit, ad ministerium altarii (5) non admittantur.

II. Illud ætiam a quibusdam suggestum est, ut contra apostholicam disciplinam, incognito usque in hoc tempus in ministerium feminæ nescio quo loco levviticum videantur adsumptæ; quod quidem, quia indecens est, non admittit ecclesiastica disciplina; et contra rationem facta talis ordinatio distruatur: providendum ne quis sibi hoc ultra præsumat.

III. Illud etiam repetere secundum canonem placuit, ut nullus episcopus, sive clericum sive laicum, a sudepiscopo judicatum, in communionem admittat inlicitam.

1V. Neque sibi alter episcopus de clerico alterius, inconsulto episcopo cujus minister est, judicium vindicet.

V. Additum ætiam est, ut, quia multi, sub specie peregrinationis, de ecclesiarum conlatione luxoriant, victura non omnibus detur: unusquisque voluntarium, non indictum, habeat de hac præstatione judicium.

VI. Ministrorum autem quicunque peregrina quibuscunque necessitatibus petunt, ab episcopis tantum apostolia suscribantur.

VII. Addi etiam placuit, ut, quia frequenter ecclesiis de libertorum tuitione inferuntur injuriæ, sive qui a viventibus manumittuntur, sive quibus libertas ultima testatione conscribitur : placuit synodo, ut si fidelis persona contra fidem et contra defunctonum

⁽¹⁾ Epistolia ou litteras. N. de M. Knuss.

⁽²⁾ Peut-être faut-il lire qui dum.
(3) Speciem. N. de M. Knuss.
(4) Lis. imprimunt.

voluntatem venire temptaverit, communicantes, quia contra ecclesiam veniunt, extra ecclesiam fiant; cathecumenis vero, nisi inreligiositate pietatem mutaverint, gratia considerata secundum Deum per inspectionem tradatur.

Ego Aprunculus (1) subscripsi.

Ego Ursus (2) subscripsi.

Ego Genialis (3) pro me et pro fratre Syagrio (4) subscripsi.

Ego Alitius (5) pro me et pro fratre Apro (6) subscripsi.

Ego Felix (7) subscripsi.

Ego Solinus subscripsi.

Ego Adelfus (8) subscripsi.

Ego Remigius (9) subscripsi.

Ego Epetemius (10) subscripsi.

- (1) Est-ce le même que le Gallia (tom. I, col. 973) nomme parmi les cinq premiers évêques d'Auch? Il faudrait alors le placer non avant, mais après saint Orientius, qui siégea de 323 à 364. Cette modification serait d'autant plus justifiable que depuis saint Orientius jusqu'au concile d'Agde, en 506, c'est à dire pendant 142 années, on ne connaît que deux évêques d'Auch.
- (2) C'est probablement celui dont l'ordination fut déclarée vicieuse par le pape Zozime, en 417 (voy. Labat, Concil., col. 339 sq.). Ursus appartenait sans doute à la deuxième Narbonnaise, ayant été sacré par Proculus, évêque de Marseille.
- (3) Le seul évêque des Gaules qui, à notre connaissance, ait porté ce nom est saint Genial, premier évêque de Cavaillon, que, par conjecture, on fait vivre vers 322 (Gallia, I, 940). Puis, sans intermédiaire, on passe à Julien ou Jules, qui, d'après les documents, aurait siégé en 439 et en 451. On peut donc avancer un peu le poatificat de saint Genial, et le faire assister à notre concile en 394.
 - (4) Serait-ce un évêque de Tarbes? (Voy. le Gallia, I, 1225.)
- (5) C'est l'évêque de Cahors, que nomme Grégoire de Tours dans le 13° ch. du II° liv. de son Histoire.
- (6) Évêque de Toul? (Voy., à la suite des OEuvres de saint Paulin de Nôle, publiées par Le Brun Desmarettes, la Dissert. de S. Apro.)
- (7) Évêque de Nimes qui fut martyrisé au commencement du v° siècle, sous les Vaudales (Gallia Chr., I, instr., col. 136 et 137). C'était le même, sans deute, qui assistait au concile de Valence en 374.
- (8) Peut-être un des deux évêques de Limoges qui ont porté le nom d'Adelphius (voy. le Gall. Chr., II, 501.)
- (9) Dans un concile tenu à Turin vers l'an for (Labat, Concil., 300 sqq.), ce Remigius, ainsi qu'Octavius et Treferius, dont nous allons trouver les noms, furent absons de certaines ordinations illégales qu'on leur attribhait. Le siège de ces évêques est inconna; mais le P. Sirmond conjecture qu'ils appartenaient à la deuxième Narbonnaise.
- (10) Serait ce le même que ce saint homme nommé Apodémius qui, vers l'an 407, partit des bords de l'Océan et des extrêmes frontières de la Gaule

Ego Modestus (1) subscripsi.
Ego Eusebius (2) subscripsi.
Ego Octavius subscripsi.
Ego Nicesius (3) subscripsi.
Ego Evantius (4) subscripsi.
Ego Ingenuus (5) subscripsi.
Ego Aratus subscripsi.
Ego Urbanus subscripsi.
Ego Melanius (6) subscripsi.
Ego Treferius subscripsi.
Explicit. Episcopì numero xxx.

CONCILE DE MARSEILLE,

DU 21 MAI 533.

Il existe trois lettres du pape Jean II relatives aux crimes imputés à Contumeliosus, évêque de Riez. La première, qui n'est point datée, mais qui est certainement la plus ancienne, est adressée à saint Césaire, évêque d'Arles. Le pape accuse réception de la lettre par laquelle Césaire l'a informé des méfaits de l'évêque de Riez, déclare suspendre de ses fonctions ledit évêque, veut qu'on le relègue dans un monastère et qu'on nomme un visitateur à sa place, jusqu'à l'élection d'un nouveau prélat.

La seconde lettre est datée du vii des ides d'avril, Fl. Paulin le jeune étant consul, ce qui revient au 7 avril 534; elle est adressée aux évêques de la Gaule, et commence par ces mots: « Nous avons « reçu la relation envoyée par votre fraternité, dans laquelle on lit « que Contumeliosus s'est couvert de crimes, etc. » Enfin la troisième lettre adressée au clergé de l'église de Ries, et sous la même

pour aller trouver saint Jérôme a Bethléem? (Voy. saint Jérôme, édit. bénédiet., IV, 168 et 188, 11 partie.)

- (1) Ce nom ne peut convanir qu'au quatrième évêque de Meaux, sur loguel, du reste, on ne possède aucun antre renseignement.
 - (2) Evêque de Venge (Gall. Chr., III, col., 1212).
- (3) Cet évêque, ainsi qu'Urbain, qui est nommé plus bas, cont probablement les mêmes qui signèment au concile de Valence en 174, Suivant Tillemont (VIII, 557), Nicet pourrait être un évêque de Mayença. On ne sait rien d'Urbaiq.
- (4) Saint Évence, septième évêque d'Antun, auquel il faut assigner en rang différent de celui qu'il occupe dans le Gallie, IV, 335.
- (5) Serait-ce le même qui occupait encore le siège d'Embrun vers 440? Mais alors il n'aurait pu assister au concile d'Orléans en 66, comme l'a cru Mabillon (voy. Labat, col. 580, notes).
- (6) Saint Mélanius, évêque de Troyes, ou hien saint Mélanus, évêque de Viviers.

date, commence ainsi: « Il nous est parvenu une relation, envoyee « par nos frères et vo-evêques, dans laquelle on lit que Contumea liosus a été convaincu de ses crimes et les a confessés. »

Enfin dans une lettre adressée à saint Césaire par Agapet, successeur de Jean II, le 18 juillet 535, on voit que Contumeliosus avait appelé au Saint-Siège du jument rendu contre lui par saint Césaire (1).

Il nous semble évident qu'entre la première et la deuxième lettre de Jean II, il a dû y avoir une réunion d'évêques en Gaule, qui s'est occupée des crimes dont Contumeliosus était accusé; par conséquent la première lettre de Jean n'est ni postérieure aux deux autres, comme l'a cru Labbe, ni écrite le même jour, comme Labat semble disposé à le croire : elle doit avoir été écrite peu de jours après l'élection de Jean II, qui eut lieu le 22 janvier 533.

C'est sur cette première lettre du pape que Césaire, métropolitain d'Arles, provoqua la réunion d'évêques où Contumeliosus, convaincu de ses crimes, en fit un aveu public. Nous publions ici le procès-verbal de cette assemblée : il est daté du viii des kalendes de juin (25 mai), la troisième année après le consulat de Lampadius et d'Oreste, ce qui répond à l'an 535, pendant lequel il n'y avait point de consul en Occident. Justinien, alors consul en Orient pour la troisième fois, n'était pas, à ce qu'il paraît, connu dans la Gaule ni dans l'Italie. L'année suivante, il gérait encore le consulat, et cependant Jean II, dans sa lettre, ne fait encore mention que du consul d'Occident Paulin le jeune.

Presque tous les prélats qui ont assisté au concile de Marseille sont connus d'ailleurs; mais leur présence à ce synode inconnu jusqu'ici, est un fait nouveau ajouté à leur biographie; il en est même quelques uns dont l'histoire s'arrêtait plusieurs années avant l'époque de notre concile : ce nouveau document prolonge donc avec certitude la durée de leur pontificat. J 12 A. S. May amountaine a set p

Voici le texte du concile :

Constitutio Cæsarii papæ (2) in Massiliensi urbe habita. en ser a la communicación episcoporum xvi.

Cum ad civitatem Massiliensem, propter requirenda et discutienda ea quæ de fratre nostro Contumelioso episcopo fuerant divulgata, sacerdotes Domini convenissent, residentibus sanctis episcopis, cum grandi diligentia discussis omnibus secundum quod gesta, quæ nohis præsentibus facta sunt, continent, multa turpia et inhonesta

the premier, commence the isomorphic training the executive to the (1) Voy. ces lettres dans Labat, Concil., col. 966 et suiv. a concincione are

⁽²⁾ Cette qualification s'appliquait aux évêques métropolitains...

supradictus Contumeliosus, convictus ote proprio, se comfessus est perpetrasse; ita ut non solum revincere testes non potuerit, sed etiam publice, in conventu episcoperum et laicorum qui interfuerant, in terram se projiciens, clamaverit se graviter in Deum et in ordine pontificali peccasse. Pro qua re, propter disciplinam catholicæ religionis, utile ac salubre omnibutation est, ut supradictus Contumeliosus in Casensi monasterio, ar agendam poenitentiam vel ad expianda ea quæ commiserat, mitteretur; quam rem stodio poenitendi et ipse libenter amplexus est. Et quia multas domus ecclesiæ Regensis, absque ratione, contra canonum statuta, sine concilio sanctorum antistitum, perpetuo jure distraxit, hoc sanctis episcopis visum est, ut quidquid supradictæ ecclesiæ constiterit injuste ab ipso alienatum, facta ratione, ad vicem de ejus substantia conjunisterur.

Cæsarius peccator, constitutionem nostram relegi et subscripsic Not. sub die viii kal. jumas post consulatum tertium Lampadi et

Orestis.

Cyprianus (1) peccator consensi et subscripsi.
Pretextatus (2) peccator consensi et subscripsi.
Eucherius (3) peccator consensi et subscripsi.
Prosper (4) consensi et subscripsi.
Heraclius (5) peccator consensi et subscripsi.
Rusticus (6) peccator consensi et subscripsi.
Pontadius (7) peccator consensi et subscripsi.
Maximus (8) peccator consensi et subscripsi.
Porcianus (9) peccator consensi et subscripsi.

Item Eucherius (10) peccator consensi et subscripsi.
Aletius (11) peccator consensi et subscripsi.

- (1) Éréque de Teulou.
 - (2) Eveque d'Apt.
 - (3) Évêque d'Avignon.
 - (4) Évêque de Vence.
 - (5) Évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux.
- (6) Peut-être évêque d'Aire (voy. le Gall. Chr., 1, 1149).

 (7) Pontadius, Rodanius et Auxanius nous sont inconnus. Nous avons vainement cherché leurs noms dans quelques conciles de la même époque, où se trouvent nommés les autres évêques du concile de Marseille (Labat, col. 925-
- 958). (8) Evêque d'Aix.
 - (9) Évêque de Digne.
- (10) Deux évêques de ce nom assistaient aussi au concile d'Orange en 529. Le premier, comme nous venons de le dire, était évêque d'Avignon; le siège du second n'est pas connu.
 - (11) Évêque de Vaison.

ideles Louning or very march

on or and of Errain discourse and

Vindemialis (1) peccator consensi et subscripsi. Rodanius peccator consensi et subscripsi.

Auxanius peccator consensi et subscripsi.

Valentinus abba, directus a domno meo Fylagrio (2), consensi et subscripsi.

— Sigismond-Auguste, roi de Pologne, étant mort sans posterité, le 7 juillet 1572, sept prétendants se disputèrent le royaume, savoir : Ernest, fils de l'empereur Maximilien II; Ferdinand, comte de Tyrol, fils de Ferdinand I^{er}, roi de Bohême; Jean III, roi de Suède, qui demandait le trône pour son fils; Jean Basilidès, duc de Moscovie; un seigneur polonais de l'ancienne maison des Piast, Henri de Valois, duc d'Anjou, frère de Charles IX, roi de France; ensin, Frédéric, duc de Prusse. La Diète, réunie à Varsovie pour l'élection d'un nouveau roi, discuta longuement les avantages et les désavantages que devait présenter l'élection de chaque candidat. Il existe aux archives du royaume, sous la cote K. 96, un résume de cette discussion mémorable, daté du mois de juin 1573, un mois après l'élection du duc d'Anjou.

La forme de ce résumé, qui est celle d'un double tableau, ne nous permet pas de le publier ici en entier; nous en extrairons seulement ce qui concerne le prince français et Ernest d'Autriche, qui fut son seul compétiteur sérieux.

Voici le titre extérieur de cette pièce intéressante:

ni a Hac tabula, ephemeridum imitatione sic conscripta, missa est « comiti Palatino, electori ex Polonia, et in ejus cancellariæ re-

« gesta relata est. Continet autem capita rerum disputatàrum, es « septem regni candidatis quinam præferendus. 1573, junio. »

En tête des tableaux on lit : Competitorum ad regnum Poloniæ commoda. — Incommoda.

Les avantages, cammoda, que doit offrir le candidat élu, sont au nombre de onze; les voici tels qu'ils sont inscrits en tête du premier tableau:

educațio, 177,4%. Sub legibus vivere didicit. — 5°. Cum Turcis et Tartaris pax. — 6°. Accessio aliqua ad regnum. — 7°. Maris dominium. — 8°. Portus restauratio.— 9°. Sublata Narvica navigatioue. — 5°. Lingua. — 11°. Securită domestica.

On trouva qu'Henri de Valois, qui est nomme Gallus, reunissait tous ces avantages, et l'on ne fit qu'une seule observation rela-

⁽r) Eveque d'Orange, uble cot na cilia qui legaran de la continue a

⁽²⁾ Évédue de Cavaillon.

tive à la langue, c'est qu'il parlait latin, mais qu'il apprendrait sacilement le polonais.

Dans le second tableau où sont enumérées le causes qui doivent faire obstacle à l'élection, on ne reproche encore au prince français que son ignorance de la langue polonaise et l'on ajoute aussitât que latina tamen omnibus est communis. Au contraire tous les désavantages incommoda sont accumulés sur la tête du prince Ernest, son compétiteur; les voici dans l'ordre du tableau:

Ætas imperfecta. — Vicinitas suspecta. — Nationis dissimilitudo morum. — Hostilitas cum Turcis et Tartaris. — Cum Moscho (1) item et Walacho. — Mare non liberum. — Domestica tyrannis. — Oppressio libertatis. — Defectus. — Lingua nostra ignorantia.

En compensation de tant de chances défavorables, on ne lui accorde que trois des onze qualités que le prince élu devait réunir, la probité, la bonne éducation, le respect des lois.

- Nous empruntons les curieux et utiles renseignements qui suivent à une lettre adressée par M. le marquis Le Ver à M. Guérard et qui a été communiquée au Conseil dans sa dernière séance :
- « M. Dovergne fils, bibliothécaire honoraire de laville de Hesdin.... est maintenant occupé au déponillement des archives de cette ville, qui sont dans un désordre extrême et mettent à contribution sa patience et son intelligence. L'année dernière, il m'a fait voir le commencement des on travail, j'y ai vu plusieurs actes fort maltraités. Heureusement que le cartulaire des chartes accordées à cette ville est asses bien conservé. Il contient 64 chartes dont la plus ancienne est de l'an 1191. Il paraît avoir été fait à différentes époques, la plus nouvelle charte est de 1440. Il est ainsi intitulé « Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit; et de la benoîte « vierge Marie, de tous saints et de toutes saintes ; angles, arachangles, martyrs, confesseurs, chérubins; séraphins et toute la « Trinité du Farady, Amen. On appethera cest livre le Martyrologe « de la ville de Hesding.
- « Cependant, j'ai parcouru ce martyrologe et je n'y ei rien vu qui dût îrapport à aucun membre du paradis. Parmi les noms sous lesquels la diplomatique des Bénédictins désigne les cartulaires, on
- (a). Ce metidésique le dac de Morgovie, l'un des présendants au trônes qui fut fort maltraité par la dièta, Pang le tablean de Commodie, il a na appendant mentions qui le concernent; la première agus apprend qu'il produit le mane, la acconde qu'il promettait la prestitution d'une partie de ses perpendiques sur la Pologne, afin de dévorer tout le royaume. Sa colonne dans le tableau de Incommodis est parfaitement remplie; elle se termine particetts observation: Lingua Ruthenica; morum barbaries; innata crudelitat siffingue en fastus.

ne voit pas celui de martyrologium qui, dans le fait, semble ne devoir appartenir qu'à l'histoire des saints. Néanmoins, je crois que ce nom a été donné quelquefois aux cartulaires, car on voit dans le tome xxxiv, p. 140 des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, que le cartulaire le plus ancien, celui de Marius, évêque d'Avenches, est désigné sous le nom de Martyrologium beatæ Mariæ Lausannensis dans la copie faite par Cunon d'Estavayé, chanoine de Lausanne, qui vivait à la fin du xiie siècle.

« Le cartulaire de la ville de Hesdin, donne la charte de commune de cette ville octroyée en 1215 par Louis, fils aîne du roi des François. Elle est en latin et en français ainsi que quelques autres. Si M. de Pastoret, qui l'a insérée dans le 15e volume du Recueil des Ordonnances, avait eu une copie moins endommagée, tirée soit de ce cartulaire, soit de celui de l'abbaye d'Auchy, imprimé en 1789 et mis au pilon dans la révolution, il aurait été moins incertain sur l'exactitude de la date de cette charte.

« Cet acte cependant ne peut être qu'une confirmation de la première charte de la commune de Hesdin, et c'est ce qu'il ne dit pas. C'était en général le style des confirmations où on paraissait donner ce qu'effectivement on ne faisait que confirmer, sans mentionner la première donation. Ce qui justifie mon opinion, c'est qu'antérieurement à la charte dont je parle il y avait déjà des maires à Hesdin. On en trouve deux dans le cartulaire imprimé de l'abbave d'Auchy; Amaury Warin en 1148, et Jean en 1166.

« Il y a quelque temps, en parcourant ma copie du cartulaire de l'abbaye de Dommartin, j'ai vu une donation de 99 journaux de terre, scis près la chaussée Burneheut, faite à cette abbaye en 1257. Une autre porte la date de 1260. Les terres données sont dans le Boulonnais, près du lieu où était jadis une chaussée qui menait à Boulogne, lat sange cette announce

« C'est donc à tort que, dans son Histoire des grands Chemins de l'Empire, Bergier avance que Jean d'Ypres a le premier attribué à Brunehaut les chaussées romaines de l'Artois. Cette opinion, comme le prouvent les deux actes que je viens d'indiquer, était déjà répandue long temps avant Jean d'Ypres, qui ne mourut neologique accompagn qu'en 1383.

« Jacques de Guise, autre chroniqueur, contemporain et compatriote de Jean d'Ypres, a dédaigné l'erreur adoptée par ce dernier, et a attribué la construction des chaussées de l'Artois à Brunehilde,

roi de Bavai, qui régnait du temps du roi David.

« On peut se demander d'où vient cette tradition qui attribue à Brunehaut l'établissement de voies publiques dans un pays où cette reine n'a jamais eu d'autorité. Je croirais assez volontiers que cette opinion a été d'abord émise par quelque ancien historien du Hainaut qui ne croyait point à l'existence du roi de Bayai, par exemple, par Nicolas Rucleri, que M. de Fortia dit être né vers 1107. On ne peut guère l'attribuer à Lucius de Tongres, dont le style heraldique appartient au xiii siècle net qui, par conséquent, écrivait à une époque qu les chaussées Brunehaut étaient déjà formellement désignées dans des actes publics, with the land of the contraction of

Stabelle & Sequences The same of the sa

Partie Son in and of the Long Courses has December as

NOUVELLES.

Les lecteurs du Bulletin n'apprendront pas sans intérêt l'élection de M. Jules Berger de Xivrey, membre du Conseil de la Société de l'Histoire de France, à la place restée vacante dans l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par la mort de M. Émeric David. The proportion of the state of the st

- M. Raoul-Rochette, membre de l'Académie des Inscriptions, vient d'être nommé secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, en remplacement, de M. Quatremère de Quincy, démissionnaire. Legal de la responsación de la seconda de la constante de la consta

- Cette année, comme dans les années précédentes, la Société de l'Histoire de France a une belle part dans les encouragements que distribue l'Académie des Inscriptions et Belles, Lettres aux meilleurs travaux sur nos antiquités nationales. La commission chargée de l'examen des ouvrages envoyés au concours a fait son rapport, et voici comment elle propose de distribuer les trois médailles d'or qui sont à la disposition de l'Académie.

La première serait donnée à M. Yanoski, membre de la Société de l'Histoire de France, déjà couronné cette année par l'Academie des Sciences morales et politiques. L'ouvrage qu'il a présenté à l'Académie des Inscriptions est une histoire de nos milices communales pendant toute la durce du moyen âge anal, and anales anales

La seconde médaille serait accordée à MM. Jouffroy et Breton, pour une Introduction, à l'histoire monumentale de la Gaule, grand travail archéologique accompagné de nombreux dessins.

Ensin la troisième serait partagée entre M. Dussieux, membre de la Société de l'Histoire de France, et M. Paillard, élève pensionnaire de l'École des Chartes. Le premier a présenté un travail sur les invasions des Hongrois en France; M. Paillard a traité un sujet analogue, les invasions des Normands des stations de la Loire, de la Garonne, de la Charente et du Rhôpe.

La première mention honorable serait accordée à M. Achille Ju-

binal, membre du Conseil de la Société de l'Histoire de France, pour sa publication, en 2 volumes in-8°, des OEuvres complètes du trouvère Rutebeuf. Nous ne doutons point que cette belle édition n'eût été jugée digne d'une des trois médailles, si le travail de l'éditeur avait tenu de plus près à l'une des spécialités que l'Académie des Inscriptions admet ordinairement a ses concours!

∍omto aposto i jour adⁱⁿ tistiz **I.V.**. ∈

many god and the large of the large of the first of the f

empirates to advantage the lead

de la Société.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Le fibraire Crozet vient enfin de mettre en vente un livre deptis fong temps attendu, et qui ne peut manquer d'exciter au plus
hatt point l'intérêt, tant par son objet que par le nom de son auteur, nous voulons parler de l'onvrage posthume de M. Gustave
Pallet, initule: Recherches sur les formes grammaticales de la
tangue francelle et de ses dialectes au xui siècle. Paris, Imprim,
Royale; 1839, in 8° de xxxix et 588 pages. Cet ouvrage a été publié
par M. Ackermann, ami de l'auteur; il est précède d'une Notice sur
Pallet; par M. B. Gwerard.

In Fallet, idont le initiale savant déplorera long-temps la mort prématurée, avait des fitres particullers à la reconnaissance de la Société de l'Histoire de France. Il avait rédigé le premier programme
de la Société; il contribut béaucoup à attirer sur elle l'attention et
les encouragements du ministère de l'Instruction publique; enfin

mandations toutes personnelles à l'auteur; l'importance du sujet et te mérite de l'exécution suffisent pour le signaler comme un ouvrage tapital à tous ceux de nos confrères qui s'occupent plus spécialement de l'histoire de notre langue. Après avoir lu ce beau travail, reste malheureusement incomplet, ils sentiront plus vivement en core combien grandetest pour la science la perte de ce jeune érudit, qui s'annonçait avec tant d'éclat dans la carrière de la philologie française. Espérons que son exemple ne sera pas perdu, et que, parmi les jeunes travailleurs dont les études ont notre histoire pour objet, il s'en trouvera quelques uns qui reprendront avec le même succès la voie que Fallot a tracée.

il fut jusqu'à son dernier moment un des membres les plus utiles

— M. le baron Walckneër vient de faire paraître, à la librairie de Diffart, rue des Baints-Pères, n° 1, un ouvrage intitulé: Géographie ancienne, lassbrique et comparée des Gaules cisalpine et

transalpine, suivie de l'analyse géographique des itinéraires anciens, et accompagnée d'un atlas de 9 cartes. Paris, imprimerie de Grapelet, 3 vol. in-8°, atlas grand in-4° (1). La géographie ancienne des Gaules remplit les deux premiers volumes; le troisième renferme l'analyse des Itinéraires anciens: une savante introduction, où l'auteur, après une histoire assez détaillée de la géographie moderne, expose et justifie la méthode qu'il a suivie; enfin une table des noms de peuples, de villes, etc., par ordre alphabétique.

Ce troisième volume n'est qu'un extrait d'un vaste travail entrepris par M. Walcknaër sur les anciens itinéraires, et dont quelques portions avaient été déjà imprimées. L'ouvrage que nous annonçons ne contient que la partie de ce travail qui concerne les Gaules.

Quant aux deux premiers volumes, il y aura bientôt trente aus qu'ils ont été composés, et jugés avec faveur par un tribunal dont personne, à coup sûr, ne déclinera la compétence. Ils renferment, sans aucun changement notable, un Mémoire qui obtint, en 1811, un des prix qu'avait proposés l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Cette circonstance nous dispense de toute appréciation : nous nous contentons de rapporter ici les propres termes de la question mise alors au concours; ce sera en quelque sorte le sommaire de l'ouvrage : « Rechercher quels ont été les penples qui ont « habité les Gaules cisalpine et transalpine aux différentes époques « de l'histoire antérieures à l'année 410 de Jésus-Christ; déterminer « l'emplacement des villes capitales de ces peuples et l'étendue du « territoire qu'ils occupaient; les changements qui ont eu lieu dans « les divisions des Gaules en provinces. »

u) Le prix des trois volumes et de l'Atlas est da 36, fr., chez P. Dufart, rue des Saints-Pères, n° 1.

M. Crapelet, qui s'est trouvé forcé de publier cet puregge à ses frais, au lies et place du libraire avec lequel l'Auteur avait traité, a mis à la disposition des Membres de la Société de l'Histoire de France, et de ses Correspondants, un certain nombre de bons qui réduisent le prix de l'ouvrage à 25 fr., y compris l'Atlas. Mi Duchebne, trésorier de la Société, à bien voulu se charger de délivrer ces bons aux persoques qui lat en ferma le demande.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPEDET. RUE SE VAUGIRARD, Nº 9.

Addition to

. doi:002 4 5

(10 AOUT 1839.)

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TENUE LE 1er JUILLET 1839,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE FORTIA.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société :

MM. le baron du HAVELT, présenté par M. Lascoux;

Le vicomte de Nucert, présenté par MM. Ferd. de Guilhermy et J. Desnoyers;

Le vicomte de Lavalette, présenté par MM. de Maslatrie et J. Desnoyers;

Dovergne fils, bibliothécaire honoraire de la ville de Hesdin, présenté par MM. le marquis Le Ver et Guérard;

LESAING, docteur-médecin, à Blamont (Meurthe), présenté par MM. Thouvenin et Ravenel;

HALLIVELL (James Orchard), esq., membre de la Société royale de Londres, secrétaire de la Société des Antiquaires de Cambridge, présenté par M. Teulet;

Wright (Thomas), esq., M. A. de l'Université de Cambridge, membre de la Société des Antiquaires de Londres, présenté par M. Teulet.

Ouvrages offerts à la Société.

Revue littéraire de l'Ouest. Journal des travaux de la Société de Statistique des Deux-Sèvres. 2º partie. Niort, 1838-39, 1 vol. in-8º de 164 pages. De la part de cette Société.

Amboise en 1465. Notice extraite de Recherches hisforiques sur

. . . .

transalpine, suivie de l'analyse géographique des itinéraires anciens, et accompagnée d'un atlas de 9 cartes. Paris, imprimerie de Crapelet, 3 vol. in-8°, atlas grand in-4° (1). La géographie ancienne des Gaules remplit les deux premiers volumes; le troisième renferme l'analyse des Itinéraires anciens; une savante introduction, où l'auteur, après une histoire assez détaillée de la géographie moderne, expose et justifie la méthode qu'il a suivie; enfin une table des noms de peuples, de villes, etc., par ordre alphabétique.

Ce troisième volume n'est qu'un extrait d'un vaste travail entrepris par M. Walcknaër sur les anciens itinéraires, et dont quelques portions avaient été déjà imprimées. L'ouvrage que nous annonçons ne contient que la partie de ce travail qui concerne les Gaules.

Quant aux deux premiers volumes, il y aura bientôt trente ans qu'ils ont été composés, et jugés avec faveur par un tribunal dont personne, à coup sûr, ne déclinera la compétence. Ils renferment, sans aucun changement notable, un Mémoire qui obtint, en 1811, un des prix qu'avait proposés l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Cette circonstance nous dispense de toute appréciation : nous nous contentons de rapporter ici les propres termes de la question mise alors au concours; ce sera en quelque sorte le sommaire de l'ouvrage : « Rechercher quels ont été les peuples qui ont « habité les Gaules cisalpine et transalpine aux différentes époques « de l'histoire antérieures à l'année 410 de Jésus-Christ; déterminer « l'emplacement des villes capitales de ces peuples et l'étendue du « territoire qu'ils occupaient; les changements qui ont eu lieu dans « les divisions des Gaules en provinces. »

il (il-quanà D.H. dernier moment un des membres les plus utiles

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPENET.
RUE SE VAUGIRARD, Nº 9.

⁽¹⁾ Le prix des trois volumes et de l'Atlas est de 36,fr., chez P. Dufart, rue des Saints-Pères, n° 1.

M. Crapelet, qui s'est trouvé force de nublier cet ouvrage à ses frais, au lies et place du libraire avec lequel l'Auteur avait traité, a mis à la disposition des Membres de la Société de l'Histoire de France, et de ses Correspondants, un certain nombre de bons qui réduisent le prix de l'ouvrage à 25 fr., y compris l'Atlas. Mi Duchebne, trésorier de la Société, à bien voulu se charger de délivrer ces bons aux persoques que lates frança le demande.

DE LA SOCIÈTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

T.

PROCÈS-VERRAUX.

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TENUE LE 1er JUILLET 1839.

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE FORTIA.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

· M. le président proclame membres de la Société :

MM. le baron du HAVELT, présenté par M. Lascoux;

Le vicomte de Nucent, présenté par MM. Ferd. de Guilhermy et J. Desnoyers;

Le vicomte de Lavalette, présenté par MM. de Maslatrie et J. Desnoyers;

DOVERGNE fils, bibliothécaire honoraire de la ville de Hesdin, présenté par MM. le marquis Le Ver et Guérard;

LESAING, docteur-médecin, à Blamont (Meurthe), présenté par MM. Thouvenin et Ravenel;

HALLIVELL (James Orchard), esq., membre de la Société royale de Londres, secrétaire de la Société des Antiquaires de Cambridge, présenté par M. Teulet;

Wright (Thomas), esq., M. A. de l'Université de Cambridge, membre de la Société des Antiquaires de Londres, présenté par M. Teulet.

Ouvrages offerts à la Société.

Revue littéraire de l'Ouest. Journal des travaux de la Société de Statistique des Deux-Sèvres. 2° partie. Niort, 1838-59, 1 vol. in-8° de 164 pages. De la part de cette Société.

Amboise en 1465. Notice extraite de Recherches historiques sur

la ville et le château d'Amboise (inedites), par M. Cartier. Paris, 1839, brochure in-8° de 23 pages. De la part de l'auteur.

Catalogue analytique des Archives de Joursanvault. Tome II. Paris, Techener, 1838. De la part de M. Techener (1).

Correspondance.,

14 I

- —M. le vicomte de Lavalette adresse à la Société un projet de souscription pour un monument à élever à la mémoire de M. Alexandre Lenoir, fondateur du Musée des Monuments français, et auteur de plusieurs ouvrages relatifs aux antiquités nationales (2). Oute lettre est accompagnée de deux numéros de l'Écho du Monde savant, des 26 et 29 juin, dans lesquels sont exposés les services rendus par M. A. Lenoir à l'archéologie, et ses titres à la reconnaissance des amis de nos anciens monuments.
- M. Arnauld, secrétaire de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, en adressant la deuxième livraison des travaux de cette Société, réitère la demande qu'il annonce avoir faite précédemment d'entrer en relation avec la Société de l'Histoire de France. Cette demande et l'ouvrage qui l'accompagnait ne sont point encore parvenus.
- M. Guérard communique une lettre de M. le marquis Le Ver, qui, en présentant M. Dovergne comme membre de la Société, fait connaître ses travaux historiques, et plusieurs découvertes qu'il a faites récemment en classant et en dépouillant les archives de la ville de Hesdin. Le plus important des documents de ce dépôt est un cartulaire désigné sous le titre de : Martyrologe de la ville de Hesdin, et contenant soixante-quatre chartes. La plus ancienne est de l'année 1191, et la plus récente de 1440. Entre autres pièces intéressantes, on y trouve la charte de commune de cette ville, datée de l'année 1215, et écrite en latin et en français. Cette charte n'est qu'une confirmation de priviléges antérieurement congédés. Elle a été incomplétement publiée dans le quinzième volume de la Collection des Ordonnances. M. le marquis Le Ver entre dans quelques détails sur l'emploi du nom de martyrologe appliqué à des recueils de chartes de communes et de ville (5).
- (1) M. Techener est devenu propriétaire de ces Archives, en a fait rédiger le catalogue et en a dirigé la vente.
- (2) MM les membres de la Société qui désireraient souscrire sont invités à adresser leur nom à M. de Lavalette, directeur de l'Écho du Monde savant, rue des Petits-Augustins, 10° 21, et au secrétariat de la Société des Antiquaires de France, rue Taranne, n° 12.
 - (3) Voir cette lettre dans le numéro de juillet du Bulletin.

- Objets d'administration.

- M. Lengrmant fait, au nom du comité de publication, un rapport sur les Mémoires inédits d'un domestique ou secrétaire du chancelier Duprat. Ces Mémoires commencent aux premières années du règne de François Ier, et se terminent à l'année 1521. La moitie de l'ouvrage, qui pourrait former en totalité un volume in-80, est composée de pièces diplomatiques en français et en latin, dont plusieurs paraissent être inédites; l'autre moitié est un peu sèchement rédigée sous forme de journal. Comparés aux Mémoires de Fleuranges et de Du Bellav, ceux-ci offrent quelques différences et quelques renseignements nouveaux, mais point en assez grand nombre ni assez importants pour mériter une publication spéciale. es pour présenter quelques chances de succès. M. le rapporteur exprime l'opinion qu'ils pourraient entrer en partie, comme pièces accessoires et justificatives, dans une nouvelle édition des Mémoires de Du Bellay, si la Société pensait plus tard à l'entreprendre, mais qu'en ce moment il n'y a pas lieu de les publier isolement. Le Conseil adopte ces conclusions.
- M. Magnin rend compte de l'état où en est arrivé le travail relatif à la publication des Lettres de l'empereur Maximilien et de sa fille, dont M. Le Glay est éditeur. Celui-ci a déjà envoyé la copie da tiers de la totalité de la collection, avec les sommaires et les notes historiques. Quoique d'une lecture un peu fatigante, à cause da style et de l'orthographe barbares de Maximilien, qui n'écrivait qu'avec difficulté en français, et seulement pour sa fille, ces lettres ont cependant paru à M. le commissaire responsable fort intéressantes par leur caractère intime et familier, par des particularités asses remarquables concernant des traits de mœurs de la cour du prince, et par leurs rapports avec plusieurs événements importants de l'époque, tels que la Ligne de Cambrai, les affaires de la France avec Venise, etc. L'ensemble de la correspondance s'étend depuis 1507 jusqu'en 1519, époque de la mort de Manimilien; le premier tiers, déjà envoyé, s'arrête à l'année 1511, et remplira ouviron vingt feuilles d'impression; en ajoutant, au surplus, l'intenduction et les tables, qui composeront près de quatre féuilles, l'ouvrage ne pourra pas former moins de deux volumes. M. Magnin demande, en consequence, que le Conseil venille bien autoriser cette augmentation, qui lui semble indispensable, le retranchement qu'on pourrait faire de quelques lettres moins intéressantes étant ' ansignifiant. Le Conseil adopte cette proposition, et M. le commissaire responsable est isutorisé à faire commencer l'impression de l'ouvrage submédiatement, ou alte qu'il sarapone l'autre tiens des

lettres, que M. Le Glay annonce devoir envoyer sous peu de jours. Le Conseil approuve aussi le soin que M. le commissaire annonce devoir mettre à faire conserver scrupuleusement l'orthographe bizarre de ces lettres, et quelques déplacements qu'il propose dans la distribution de certaines pièces. Le Conseil décide, en outre, que l'ouvrage sera tiré à six cents exemplaires.

— M. Guérard rappelle que, dans une des séances précédentes, d'après un rapport qui a été présenté par MM. Lacabane et de Maslatrie, le Conseil a approuvé en principe la publication de la Chronique de Guillaume de Nangis et de ses deux continuateurs. Depuis lors, l'éditeur qui s'était offert au comité de publication, M. Géraud, a fait un examen plus attentif du texte, il l'a comparé avec d'autres annales contemporaines, et il est prêt à se livrer immédiatement aux autres travaux de collation, d'annotation et d'analyse, si le Conseil admet la publication définitive de l'ouvrage, qui devra former deux volumes.

M. Géraud entre dans quelques détails sur le caractère, l'intérêt et l'importance de la Chronique de Nangis, qui n'a encore été publiée en entier que dans le Spicilége de d'Achéry, et qui ne paraftra que par fragments dans le tome XX des Historiens de France, dont la publication doit être très prochaine. Il indique le plan qu'il se propose de suivre : en tête du premier volume, il placerait une notice sur cet historien et ses ouvrages, puis un intlex chronologique semblable à ceux qui se trouvent dans le plus grand nombre des volumes des Historiens de France; cet index dispenserait d'une traduction, qui serait d'autant plus inutile que le texte de Nangis est très clair, et n'est presque que du français latinisé.

M. Géraud expose aussi que l'impression de cet ouvrage ne devant et ne pouvant pas être immédiate, son adoption ne serait point contraire à la règle précédemment fixée par le Conseil de ne publier qu'un historien antérieur au xive siècle, sur trois de cette époque ou postérieurs, puisque l'impression de la Correspondance, de Maximilien, des Mémoires de la reine Marguerite et des Mémoires de Coligny, précédera très probablement celle de la Chronique de Nangis.

Le Conseil approuve cette publication, dont il charge M. Géraud; l'époque de l'impression sera fixée ultérieurement.

— M. Teulet propose de publier, sous les auspices de la Société; la Correspondance des ligueurs avec la cour d'Espagne, de 1369 à 1598, depuis l'avénement de Henri IV jusqu'à la conclusion de la paix. Les pièces originales de cette Correspondance font partie des archives de Symancas, conservées aux Archives du Royanne, où M. Teulet les a examinées avec soin. Le choix qu'il offre d'en faire

'devrait former deux volumes in-8°. On pourrait publier plus tard d'autres recueils de pièces historiques tirées de ces précieuses archives. Cette proposition est renvoyée à l'examen du comité de publication.

- La séance est levée à cînq heures.

and the region of the state of the state of

ag in a same way to in a gray H.

us tat, he so to VARIÉTÉS.

- L'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres a tenu, le 2 août, sa seance annuelle, présidée par M. Letronne.

Antiquités de la France. L'Académie a distribué, comme nous l'avions fait pressentir dans le Bulletin du mois précédent, trois médailles d'or (de la valeur de 500 fr. chacune) à MM. Yanosky, Ernest Breton et Achille de Jouffroy, Dussieux et Paillard de Saint-Agnan. L'ouvrage de M. Yanosky a pour titre : Histoire des Milices bourgeoises en France depuis le xue siècle jusqu'au xve; celui de MM. Breton et Jouffroy, Introduction à l'Histoire de France. Les deux ouvrages qui ont partagé ex æquo la troisième médaille sont, l'un : Essai historique sur les Invasions des Hongrois en Europe, et spécialement en France: l'autre: Invasions des Normands le long de la Loire et au midi de ce seuve. Une mention très honorable a été décernée à M. Jubinal: éditeur des Œuvres de Rutebeuf. M. le comte de Laborde a fait connaître le caractère et le mérite de chacun de ces ouvrages, distingués par l'Académie au milieu d'un grand nombre d'autres du même genre dont le savant académicien a fait connaître aussi les divers degrés d'importance. — Trois médailles seront décernées, en 1840, aux meilleurs Mémoires sur les antiquités de la France, déposés avant le 1et juin.

Le prix de numismatique, pour lequel M. Allier de Hauteroche a légué une rente de 400 fr., n'a pas été adjugé; mais une mention honorable a été accordée au Catalogue raisonne des Monnaies nationales de France, par M. Guillaume Combrousse (1859, in-4°). L'Académie annonce que le prix sera décerné, en 1839 (lisez 1840), au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié en 1830, et déposé au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1840. Les membres de l'Institut sont seuls exceptés de ce concours les al ch

L'Académie n'ayant puradjuger, en 1830, les prix d'Histoire de France fondés par le baron Gobert, leur valeur accroîtra au capital de la fundation en augmentant le revenu annuel, et par conséquent les prix à décerner ulterieurement. - On sait que le baron Gobert, en léguant à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres la moitié du capital provenant de la vente de tous ses hiens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, a demandé que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus jequant et le plus profond sur l'histoire de Françe et les études qui s'x rattachent, et l'autre dixième pour celui qui en approchera le plus, déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages gagnants continuent à recevoir chaque année leurs prix, jusqu'à ce qu'un meilleur ouvrage les leur enlève, et qu'il ne puisse être présenté (à ce-concours) que des ouvrages nouveaux. Les ouvrages, publiés en français ou en latin, depuis le 15 janvier 1830, jusqu'au 15 avril 1840, et déposés au secrétariat avant ce dernier terme, seront admis par l'Académie à concourir, en 1840, aux prix d'Histoire fondés par le baron Gobert.

L'Académie avait proposé, pour sujet d'un prix à décernér en 1839, l'Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste. Elle a décerné ce prix à M. Auguste-Émile Egger. de Paris, docteur ès-lettres, agrégé pour les classes supérieures des lettres, professeur au collège de Charlemagne, - L'Académie raspelle que, dans sa séance publique de 1838, elle a prorogé jusqu'au 1er avril 1840 le concours ouvert sur cette question : Déterminer quels sont les rapports des poids, des mesures, tant de longueur que de capacité, et des monnaies qui étaient en usage en France sous les rois des deux premières races, avec les poids, les mesunes et les monnaies du système décimal. Dans la même séance publique de 1858, l'Académie a proposé pour sujet d'un prix à décemper en 1840. l'Histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la géographie, dans l'école d'Alexandrie. Elle propose sour sujet du prix de 1841 de « Rechercher l'origine, les émigrations et la succession « des peuples qui ont habité au nord de la mer. Noire et de la mer « Caspienne, depuis le me siècle de l'ère vulgaire jusqu'à la fin du « 11°; déterminer le plus précisément qu'il sera possible l'étendue « des contrées que chacun d'eux a occupées à différentes époquet; « examiner s'ils peuvent se rattacher, en tout ou en partie, à quel-« ques unes des nations actuellement existantes, fixer la série chro-« nologique des diverses invasions que ces nations ont faites en « Europe. » Le prin sera, comme le précédent, une médaille d'or de la valeur de 2,000 fr. - Les ouvrages envoyés à ces trois concours devicent être écrits en français ou en latin, et parmenir, francs de port, au secrétariat de l'Institut avant le 1 et avril de l'année qu' le prix doit être décenné. Els porteront une épigraphe ou devise, répétés dans un billet cacheté qui contiendre le nom de l'auteur. Les concurrents sont prevenus que coux d'entre eux qui se fertient

connaîtée seraient éxclus du concours; que l'Académie ne rendre point les missients présentés aissi à son examen, et que les auteurs pourront seulement en faire prendre des copies au secrétatiat!

L'Academie a proclame ensuite les noms des élèves de l'École des Chartes qui ont obtenu, en 1869, le titre d'archivistes-paléographes: ce sont MM. Géraud, membre du Conseil de la Société de l'Histoire de France; Marchegay, Guessard, Clairfond, de Gértain; de Préville, Elsenbach et Vallet.

La séance a été terminée par deux lestures du secrétaire perpétuel de l'Académic, et une de M. Maggin. Le premier a lu une moties sur la vie et les ouvrages de M. de Vanderbourg, et une autre sur la vie et les ouvrages de M. Van Praét; le second un Mimoire sur les préliminaires d'une représentation dramatique ches les anciens L'heure trop avancée n'a pas parmis à M. Jomard de lire un fragment d'un Mémoire sur la géographie ancienne de l'arelbie.

Pendant que Paris applaudit aux efforts de l'administration, à la sollicitude éclairée qui préside aux améliorations d'utilité publique et aux constructions nouvelles dont elle enrichit l'avenir, il est juste de signaler les soins qu'elle apporte à conserver les traces du passé. S'agit il d'assainir une des parties les plus obstruées de la Cité, d'ouvrir une large et indispensable communication entre l'hôtel-de-Ville et le Parvis, l'administration s'empresse aussitét de recuellir sur son passage les moindres vestiges témoins des changements qu'a subis ce quartier. Si les restes d'une ancienne églisé et trouvent compris dans l'alignement, s'il devient impossible de les conserver, de suite l'administration charge deux jetnes architectes, MM. Lassus et Gréterin, d'exécuter sur cette église un travail historique qui en constate l'état. C'est ainsi que l'histoire de l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs devient la première page des archives archéologiques de la ville de Paris.

« Puis, pour compléter cette œuvre, ces deux artistes sont encore chargés d'appliquer, sur la façade occidentale de l'église Saint-Séverin, la seule partie réellement intéressante de l'église Saint-Pierre-aux-Bœuss, la porte, qui se termine en ce moment.

« C'est encore le même-esprit conservateur qui préside à l'impertante et sérieuse restauration de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

« Enfin un dernier acte vient prouver de nouveau ce. sage principe de l'administration qui est de conserver en utilisant. Il s'agit aujourd'hui d'un monument civil du plus haut intérêt, du fameux hôtel de La Trémouille, bâti dans les dernières années du xvisibele, par Louis de La Trémouille, dont la face énergique est encore sculptée au centre de la porte. C'est un hôtel tout entier

dans le caractère de ce qui nous reste de l'admirable château de Gaillon; c'est un de ces curieux et assez rares monuments de la transition du gothique à la renaissance.

« L'administration fait tous ses efforts pour sauver ce monument en y établissant la mairie du 4° arrondissement. Espérons qu'elle réussira encore à mériter la reconnaissance et des amis de l'utile et des amis des arts. » (Débats.)

— On annonce aussi que M. le Préfet de la Seine va conserver la tourelle de Saint-Victor, placée en face de l'hospice de la Pitié, et qu'il fera encadrer dans l'une des faces de ce petit monument une table de marbre, où seront gravés plusieurs faits relatifs à la fameuse abbaye de Saint-Victor, dont cette tourelle est un débris,

— Enfin la ville de Paris va, dit-on, mettre à peu près à exécution le plan proposé depuis long-temps par M. Albert Lenoir, en établissant, dans les grandes salles du palais des Thermes, un Musée municipal, où seront recueillis tous les débris d'architecture, d'ornementation, de sculpture et de peinture dispersés sur divers points, et appartenant soit à l'époque romaine, soit au moyen âge. Réaliser ce projet sera faire revivre, en quelque sorte, ce Musée des Monuments français créé par le savant archéologue, dont les arts déplorent la perte récente.

m. le Ministre de l'Intérieur vient d'acheter, pour l'École royale des Beaux-Arts, la collection des modèles des monuments romains du midi de la France, exécutés en liége, à l'échelle d'un centimètre par mètre, par M. Aug. Pelet, de Nîmes. M. Pelet a fait imprimer une description de ces modèles en deux feuilles et demie in-8°. L'École des Beaux-Arts est maintenant ouverte au public quatre jours par semaine.

transplation for the control of the

in in a series coppy by the integer of the entry in the entry of the e

stoumille for statement to the first that the sent of the sent of

(10 SEPT. 1839.)

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS+VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TENUE LE 4 AOUT 1839.

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE FORTIA.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société:

MM. Delpit (Martial), présenté par M. Guérard;

CHAUFFOUR (Ignace), avocat, à Colmar, présenté par M. Guérard;

Ausineau (Louis), à Paris, présenté par MM. Cabany et Duchesne:

BRUNET (Gustave), à Bordeaux, présenté par MM. Paul David et Lenormant;

ARDANT (Maurice), à Limoges, présenté par M. Allou.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de M. de Fortia: Seconde Lettre sur Jacques de Guyse, annaliste du Hainaut, à M. le baron de Stassart; par Ad. Aubenas, membre de la Société royale des Antiquaires de France. In-8° de 48 pages. Paris, 1839.

De la part de M. Ducros de Sixt, avocat à la Cour royale : deux exemplaires de l'Histoire d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, précédée d'une Notice sur le règne de Charles-le-Bon, et suivie de la description du monument que S. M. le roi Charles-Albert lui a fait élever, sur la place Saint-Charles, à Turin. 1 vol. in-8° de 119 pages. Paris, Chamart, 1838.

De la part de M. de Caumont : Voyage archéologique fait en Normandie, par M. Galley Knight, et publié à Londres en 1836. Communiqué à la Société pour la Conservation des Monuments par M. de Caumont, directeur de cette Société. 1 vol. in-8° de 153 p. Caen, Hardel, 1838.

Revue littéraire de l'Ouest. Journal des travaux de la Société de Statistique des Deux-Sèvres. N° 1. In-8° de 248 pages. — De la part de cette Société.

Lettre à M. de Freulleville, préfet de l'Indre, sur le tombeau de Déols; par M. Pierquin de Gembloux. Brochure in-8° de 55 pages. Châtenay, 1859. — De la part de l'auteur.

États du Maine, Députés et Sénéchaux de cette province; par M. Cauvin (du Mans). 1 vol. in-12 de 143 pages. Le Mans, 1859. — De la part de l'auteur.

Revue numismatique, publiée à Blois, par MM. Cartier et de La Saussaye. N° 3 de 1839, mai et juin. — De la part des éditeurs.

Les principaux articles de ce numéro sont: Lettre à M. de La Saussaye sur les monnaies gauloises au type de la roue ou de la croix, par M. le baron de Crazannes. — Nouvelles Observations sur un denier de la famille Titia, par M. de Longpérier. — Lettre sur la géographie numismatique, par M. Éloy Johanneau. — Monnaies mérovingiennes de Cahors, par M. le baron Chaudruc de Crazannes. — Note sur douze tiers de sous mérovingiens inédits, par M. E. Cartier. — Attribution à Beaugency d'une monnaie carlovingienne du Châlais.

Rapport de M. Alex. de Laborde à l'Académie des Inscriptions, sur le concours des antiquités nationales pour l'année 1838.

Table des matières (feuilles 25 et 24 du troisième volume), et 2e édition de la Carte générale de l'ouvrage de M. Walkenaër sur la Géographie des Gaules. — De la part de M. Crapelet, éditeur.

Correspondance.

- M. W. Turnbull, avocat à Edimbourg, adresse des remercîments pour son admission au nombre des membres de la Société.
- M. Cauvin du Mans, en envoyant sa Notice sur les États du Maine, précédemment annoncée, exprime le regret de n'avoir point encore reçu de volume publié par la Société pour l'année 1859.
- M. Arnould, secrétaire de la Société de Statistique de Niort, témoigne, au nom de cette Société, le désir d'échanger ses publications contre celles de la Société de l'Histoire de France. Le premier volume de la Revue littéraire de l'Ouest, que publie la Société de Niort, accompagne cette lettre datée du 1er janvier 1839 (1).
- (1) Cet envoi était resté oublié dans les bureaux du Ministère de l'Instruction publique.

Le Conseil décide qu'on adressera à la Société de Niort la collection des Annuaires et celle du Bulletin, en exprimant le regret que les autres publications soient tirées à un trop petit nombre pour pouvoir être échangées avec plusieurs sociétés qui en ont déjà fait la demande.

— Un membre de la Société se plaint que l'interruption des séances du soir n'ait pas été officiellement annoncée : l'avis en sera renouvelé dans le prochain numéro du *Bulletin*.

Objets d'administration.

— M. Guérard fait part au Conseil de la réponse qu'il a reçue de M. Pertz au sujet de la Chronique de Richer: par suite d'un malentendu occasionné par la personne qui avait servi d'intermédiaire entre M. Guérard et M. Pertz (avant que M. Guérard fût autorisé par le Conseil à s'entendre avec M. Pertz) celui-ci témoigne le regret de n'être plus libre d'accepter les conditions qui lui ont été proposées par la Société. Mal informé des intentions de la Société, M. Pertz s'est engagé avec un libraire de Hanovre qui a déjà commencé la réimpression et le tirage de l'édition in-8°. Cette édition formera 18 feuilles: M. Pertz en envoie la première comme spécimen. (Voir le Bulletin du mois de juillet.)

M. Pertz pense qu'il serait encore possible de prendre des arrangements avec le libraire éditeur pour intéresser la Société de l'Histoire de France à cette publication, et pour faire jouir ses membres d'avantages particuliers. Le comité d'impression est chargé d'examiner cette nouvelle proposition, et d'en faire son rapport au Conseil. (Voir plus bas le texte même de la lettre de M. Pertz.)

M. Tardieu, associé de M. J. Renouard, communique au Conseil un volume in-fol. manuscrit contenant une copie, prête à être imprimée, de la Correspondance inédite de Henri IV avec le landgrave de Hesse, Maurice, surnommé le Savant. L'éditeur allemand, M. de Rommel, qui s'est adressé à M. Renouard pour l'impression de cet ouvrage, l'a accompagné d'une introduction assez étendue, de notes, de sommaires, et a traduit en français les pièces écrites en allemand ou en latin qui v sont intercalées. L'ouvrage paraît être important et utile à publier, tant parce qu'il est inédit que parce qu'un premier examen superficiel montre qu'il contient la révélation des rapports secrets, fort peu connus jusqu'ici, entre Henri IV et les princes d'Allemagne, et que l'édition est prête à être immédiatement livrée à la presse, toutefois après une révision des notes et de la traduction françaises de l'éditeur, où se remarquent de nombreux germanismes. M. Renouard offre d'en fournir à la Société trois cents exemplaires à un prix très-favorable.

Cette proposition donne lieu à des réclamations de la part de plusieurs membres qui sont d'avis que ce serait s'engager, ainsi qu'on a déjà commencé à le faire pour la Chronique de Richer. dans une voie étrangère à l'esprit et au but primitif de la Société, qui est de publier par elle-même sous sa surveillance directe. sous ses auspices, des éditions d'ouvrages originaux relatifs à l'histoire de France, et non d'encourager celles qui seraient faites en dehors de son sein et de son action par des savants ou des libraires étrangers à la Société, quel que pût être le mérite des ouvrages et des éditeurs. D'autres membres du Conseil expriment une opinion différente, et ne seraient pas éloignés de penser que la Société pourrait encore rendre de grands services aux études historiques en s'associant par voie d'encouragements à des éditions sur lesquelles le Conseil aurait pu exercer une certaine surveillance, sans que la Société supportât entièrement les frais d'impression. Toutefois le Conseil ignorant encore si M. Renouard et l'éditeur, M. de Rommel, ne consentiraient pas à abandonner complétement à la Société la publication de l'ouvrage, et n'étant pas suffisamment instruit de son mérite et de son intérêt véritable, charge le comité d'impression d'en faire un examen plus approfondi, et de s'entendre plus positivement avec M. Renouard sur ses intentions, et sur les conditions auxquelles la Société pourrait s'engager avec lui, s'il y avait lieu.

— M. Crapelet informe le Conseil que l'impression de la Correspondance de l'empereur Maximilien et de Marguerite est commencée; 4 feuilles sont revenues de Lille à l'état d'épreuves corrigées; 7 autres ont été envoyées; il y a lieu d'espérer; si M. Le Glay veut bien continuer d'y mettre la même activité, que le premier volume pourra paraître dans le courant de septembre prochain. A cette occasion, M. Crapelet fait savoir au Conseil que M. le directeur général des postes, instruit que l'ouvrage dont les épreuves étaient adressées à M. Le Glay était publié sous les auspices de la Société, s'est empressé d'accorder, sur la demande qui lui en a été faite, le renvoi sous bande des épreuves corrigées, moyennant 15 c. par feuille. Le Conseil en témoigne ses remercîments à M. le directeur.

— M. le président du comité des fonds présente l'état des recettes faites par M. Renouard, pour le compte de la Société, du 1st janvier au 30 juin de cette année: il a été vendu pour 959 fr. des volumes publiés, y compris le dernier Annuaire, déduction faite de la remise du libraire, somme dont il faut retrancher celle de 185 fr. pour frais de brochage et d'annonces; dans cette somme, m'est pas compris le prix de vente des ouvrages fournis par M. l'ar-

chiviste aux membres de la Société, et qui peut s'élever à environ 200 fr.

— M. le président du comité des fonds, appelant l'attention du Conseil sur le nombre assez considérable d'exemplaires de l'Annuaire restant en magasin, propose de réduire à l'avenir le tirage de cet Annuaire de 1,250 à 1,000. M. Crapelet explique qu'il y aurait à peine une économie de 100 fr.; que le prix de revient pour chaque exemplaire serait alors plus fort, et qu'on rendrait nécessairement incomplets 250 exemplaires des trois précédentes années. Le Conseil décide que l'Annuaire de 1840 continuera d'être tiré au

même nombre que le précédent.

— M. le président du comité de l'Annuaire fait connaître que l'impression de celui de 1840 est commencée; les principaux articles, qui sont la Notice de M. Beugnot sur les États-généraux, celle de M. N. de Wailly sur les Sceaux des rois, comtes et abbés, et la liste des Généralités de France par M. Fréville, ne suffiront pas pour former les 6 feuilles que le Conseil a fixées. Si le nombre des feuilles était porté à 7, on pourrait y insérer cette année une liste chronologique des évêques de France trop longue pour être comprise dans la demi-feuille qui reste à remplir. Le Conseil est d'avis de rester dans la limite assignée à l'étendue de l'Annuaire, et de renvoyer à celui de l'an prochain la liste des évêques qu'il y aurait inconvénient à diviser. On complétera autrement celui de l'année courante.

— Un membre du Conseil demande de la part de M. Letronne, qui regrette de n'avoir pu assister à cette séance, qu'on alloue à M. Miller une somme de 100 francs pour la collation des extraits de Strabon destinés à l'édition des Sources de la Géographie de la Gaule. Cette proposition est renvoyée à l'examen du comité des fonds et du bureau qui demanderont de nouveaux renseignements à M. Letronne, à l'effet de savoir où en est son travail, et à quelle

époque il pourra être livré à l'impression.

— Le secrétaire rappelle qu'un des anciens procès-verbaux de séance du Conseil, retenu pendant près d'une année dans les bureaux de la Revue universelle, lui a été tardivement rendu; il demande que l'impression en soit faite, cette séance contenant la mention de plusieurs ouvrages importants adressés à la Société, et qui ne figurent point dans les autres numéros du Bulletin. On propose de réimprimer en même temps les procès-verbaux insérés dans la Revue rétrospective pendant les années 1836-1837, et qui ne furent point adressés à part aux membres de la Société. Cette proposition est renvoyée au comité du Bulletin.

Le Conseil décide que la prochaine séance aura fieu le dernier lundi du mois d'août.

- La séance est levée à cinq heures.

11

Comond survive deport to the control of the control

्राप्ता क्षेत्रकार स्थापन क्षेत्र भागात ।

VARIÉTÉS.

- Voici la copie d'une lettre écrite à M. Guérard par M. Perts an sujet de la Chronique de Richer:

« Monsieur et très honoré ami,

« La publication accélérée de mon nouveau volume des Monumenta me permet enfin de vous adresser mes vifs remerciments pour l'intérêt que vous avez bien voulu prendre à la publication du Richer, in-8°, et pour vos démarches auprès de la Société de l'Histoire de France qui ont décidé cette Société savante à en adopter la publication à des conditions auxquelles je n'aurais rien à objecter. si la matière était encore intacte. Mais comme par suite d'une communication de M. Kuntz...., je m'étais décide à faire implimer ici sous mes yeux une édition in-8°, au moins pour l'Allemgne, je ne me trouve plus entièrement libre d'acceder aux conditions de la Société historique, à moins qu'elle ne veuille renoncer à la quatrième clause qui m'engage à ne pas publier une édition in-8° en Allemagne avant cinq ans. Comme ce n'est pas dans des vues d'intérêt que j'ai projeté l'édition de France, mais parce que j'esperais l'offrir comme hommage à la patrie des Pithou, Sirmond, Duchesne, Baluze, Mabillon, Bouquet, et que je chéris comme étant la vôtre, Monsieur, je laisse les arrangements pecuniaires entièrement entre vos mains. La somme à allouer par la Société, en cas qu'elle persiste dans son intention, suffira sans doute à couwir tous les frais d'impression, d'une correction tres-exacte; et de confection de la table raisonnée dont je ne saurais me charger moimême, mais qui pourra facilement être faite à Paris sous votre direction, ou bien ici sous la mienne. Du reste, s'il convenait mieux à la Société de participer à l'édition qui se fait ici, mais sans table des matières, et dont le format, à l'exception du papier qui est un peu plus petit que le vôtre, correspond à celui des editions de la Société, le libraire s'offrirait volontiers à un arrangement sur des termes raisonnables et à la condition que le nom de la Société se trouvât indiqué sur les exemplaires destinés pour elle, de même que sur le Gaégoire de Tours. L'édition de Hahovre sera

de 17 feuilles et une de préface, ce qui fait 18 feuilles. Pour vous en faire juger en pleine connaissance de cause, et en même temps pour servir au commencement de la traduction française que la Société a projetée, je vous fais passer la première feuille. Vous y remarquerez, Monsieur, qu'il sera nécessaire de conserver quelques-unes des notes critiques, même dans la traduction, puisqu'elles sont d'un grand avantage pour expliquer la manière de penser et d'écrire de l'auteur. »

— Dans sa séance du 50 août, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a élu pour membres correspondants MM. Berbrugger, bibliothécaire de la ville d'Alger, et Floquet, greffier en chef de la cour royale de Rouen. M. Berbrugger, est, comme on sait, le plus actif et le plus intrépide explorateur de l'Afrique française; M. Floquet, le plus ancien élève de l'école des chartes, s'est honorablement classé parmi les savants par son Histoire du privilége de Saint-Romain. M. Floquet prépare depuis plusieurs années un autre ouvrage de la plus haute importance; c'est une Histoire

de l'Échiquier et du Parlement de Normandie.

- On annonce que le public sera bientôt admis à visiter les belles copies en plâtre de monuments de Bruges, qui viennent d'être placées au rez-de-chaussée du Louvre. On admire surtout une cheminée de dimension immense, tirée du palais de Philippele-Bon, servant actuellement de palais de justice. Ce monument, sculpté en marbre et en bois, appartient au commencement du xviº siècle, et on l'attribue au ciseau d'un célèbre sculpteur nommé André. Les bas-reliefs de la frise représentent l'histoire de Suzanne; des statues en bois, délicieusement posées, sont celles de Charles-Quint portant le globe et l'épée, de Maximilien et de Marie de Bourgogne, de Charles-le-Hardi et de Marguerite d'Angleterre. Devant cette cheminée, on a placé les deux tombes de Marie de Bourgogne et de Charles-le-Hardi; l'un et l'autre sont placés sur le dos et les mains jointes; Marie a les pieds appuyés sur deux levriers couchés, Charles sur un lion. - La richesse des ornements, la pureté du dessin de ces délicieux ouvrages sont comparables à tout ce qu'on connaît de plus parfait dans ce genre.

and de Commercia, diversine de la Companie, In-fed

A THE CONTROL OF A CONTROL OF A

anomics on the actions as such in the particle described and first see

in or ignificant and interior

BIBLIOGRAPHIE (1). odere a projekte, je noda lals paser la prefative facilla. Loire a

Nouvelles publications des mois de mai, juin, juillet, août et septembre 1839.

- englighted is margined the 71. - Archéologie celto-romaine de l'arrondissement de Chatillon-sur-Seine (Côte-d'Or). 100 partie, suivie d'un Glossaire celtique et d'exemples d'abréviations et de corruptions latines; par J.-B. Leclère. In-8° de 6 feuilles. A Paris, chez Gaultier-Laguionie. Lando , tes controlles et la gouet the sir or agoy et al
- 72. Archives administratives de la ville de Reims. Collection de pièces inédites pouvant servir à l'histoire des institutions dans l'intérieur de la cité; par Pierre Varin, 1et volume, 1re et 2e partie. 2 vol., in-4°, ensemble 164 feuilles. Imprimerie de Crapelet.

Collection de Documents inédits sur l'histoire de France. 1re série, Histoire politique.

- 73. Assises du royaume de Jérusalem, textes français et italien, conférées entre elles, ainsi qu'avec les lois des Francs, les Capitulaires, les Établissements de Saint-Louis et le droit romain; suivies d'un Précis historique et d'un Glossaire; publiées sur un manuscrit tiré de la bibliothèque de Saint-Marc de Venise; par M. Victor Foucher. Tome Ier, 1re partie, Assises des Bourgeois, chap. 1 à 129. In-8° de 15 feuilles trois quarts, Paris, Joubert; Leipzig, Brockhaus et Avenarius. Prix...... 4 fr. L'ouvrage aura 6 livraisons.
- 74. Biographie Lyonnaise. Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire, rédigé par MM. Breghot du Lut et Péricand aîné. In-8° de 21 feuilles et demie. Paris, Techener; Lyon, Giberton et Brun.
- 75. Catalogue raisonné des Monnaies nationales de France Essai de G. Combrousse. In-4º de 42 feuilles. A Paris, chez l'auteur, rue Contrescarpe-Saint-Antoine, nº 70; chez Rollin et chez
- 76. Château de Compiègne, domaine de la Couronne. In-fol. de 6 feuilles. Paris.
- 77. Les Chroniques de Normandie. In-8º de 13 feuilles. Rouen, Edouard Frère. Prix...... 15 fr.
- (1) Tous les ouvrages annoncés dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de France se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, nº 6.

- 78. Choix de Chroniques et Mémoires sur l'Histoire de France, avec notes et notices; par J.-A.-C. Buchon. Jacques Du Clerq, Mémoires de 1448 à 1467. Pièces relatives à la prise de Constantinople, en 1453. Jean Lefèvre de Saint-Remy, Mémoires de 1407 à 1435. Mémoires sur Jacques Cœur, et Actes de son procès. In-8° de 44 feuilles un quart. Paris, Desrez. Prix... 10 fr.
- 79. Choix d'Édifices publics et particuliers construits et projetés dans les départements; modèles de décorations intérieures et extérieures, etc.; par G. d'Olincourt, à Bar-le-Duc. Tome I^{er}, 1^{re} livraison. In-fol. de 2 feuilles et demie, plus 3 planches.

L'ouvrage aura 5 vol. in-fol., avec 360 planches. Prix du volume... 36 fr.

- 80. Collection des principaux Mémoires particuliers, Brochures, Notices ou Pamphlets relatifs à la révolution française, collationnés sur les textes originaux, mis en ordre et publiés, avec notes et éclaircissements, par J. Ravenel. Livraisons 1 et 2. In-8° de 8 feuilles. Paris, Durand. Prix de la livraison............ 40 c.
- , 81. Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, chef des conseils du Roi en l'armée navale, etc., augmentée desordres, instructions et lettres de Louis XIII et du cardinal de Richelieu, à M. de Sourdis, concernant les opérations des flottes françaises de 1636 à 1642, et accompagnée d'un texte historique, de notes et d'une introduction sur l'état de la marine en France sous le ministère du cardinal de Richelieu; par M. Eugène Sue. 3 vol: in-4. Impr. de Crapelet.

Publications du Ministère de l'Instruction publique.

- 84. Essai historique sur les Invasions des Hongrois en Europe, et specialement en France; par L. Dussieux. In-8° de 4 feuilles trois quarts. Paris

85. — Études sur l'Histoire du Hainaut, de Jacques de Guyse, traduite par M. le marquis de Fortia d'Urban; par J.-M.-G. Benezech. Livraisons 1 et 2. In-8° de 2 feuilles. Valenciennes, Lemaire; Paris, Chaumerot.

L'ouvrage formera 1 vol. in-80.

- 86. Études sur les Historiens du Lyonnais, par F.-Z. Collombet. 1re série. In-8° de 28 feuilles un quart. A Lyon, chez Sauvignet.
- 87. Fragments historiques sur la ville de Beaune et ses environs, par Pierre Joigneaux. In-8° de 23 feuilles trois quarts. Beaune, Blondeau-Dejussieu; Paris, Guillemot. Prix...... 3 fr.
- 88. Histoire de l'ancienne province de Gascogne, Bigorre et Béarn, depuis la conquête des Romains dans les Gaules jusqu'à la fin du comté d'Armagnac et des droits régaliens, au xv° siècle; par M. Loubens. Tome I^{er}. In-8° de 26 feuilles. Paris, Aimé André.

L'ouvrage formera 2 vol. in-8°.

- 90. Histoire du Droit français, par M. F. Laferrière. Tome I''. In-8° de 56 feuilles un quart. À Paris, chez Jaubert.

Le deuxième volume finit à la mort de Charlemagne.

- 94. Histoire de la ville de Soissons, par M. Leroux. 2 vol. in-8°, ensemble 62 feuilles et demie, plus 9 lithographies. A Soissons.
- 95. Histoire de la ville de Toulouse, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Livraisons 1, 2 et 3. In-8° de 36 feuilles. A Toulouse, rue des Arts, n° 26.

96. — Hugues-Capet et la troisième race jusqu'à Philippe-Auguste. 2° période, x1° et x11° siècles. Par M. Capefigue. 2 vol. in-8°, ensemble 40 feuilles trois quarts. Paris, Pitois-Levraud. Prix
97. — Note sur les objets antiques récemment découverts à Clermont et aux environs, par PP. Mathieu. In-8° d'une feuille et demie. A Clermont.
98. — Notice sur les couleurs nationales, et sur les drapeaux et emblèmes de la France, lue à la Société des Sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise; par Montalant-Bougleux. In-8° de 3 feuilles.
99. — Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes, au xine siècle; par Gustave Fallot; publiées par Paul Ackermann, et précédées d'une Notice sur l'auteur, par M. B. Guérard. In-8° de 39 feuilles et demie. Paris, Crozet. Prix
100. — Spécimen d'architecture gothique, ou plans, coupes, élévation de la chapelle du château de Neuville, avec des détails de maçonnerie, charpente, etc.; par AL. Lusson. In-fol. de 8 feuilles, plus 17 planches. Paris, Bance aîné; Lusson, rue des Saints-Pères, n° 13. Prix
101. — Versailles ancien et moderne, par le comte Alexandre de Laborde, membre de l'Institut. Livraisons 1, 2, 3, 4. In-8° de 3 feuilles, plus une gravure. Paris, Gavard. Prix de la livraison
L'ouvrage entier

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(10 OCT. 1839.)

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TENUE LE 26 AOUT 1839,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE FORTIA.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société :

MM. MICHEL (Francisque), à Paris, présenté par M. Guérard; Paravicini, à Milan, présenté par MM. C. Morbio et J. Desnoyers.

Ouvrages offerts à la Société.

Les Gestes des ducs de Brabant, par Jean de Klerk, d'Anvers; publiés par M. J.-F. Willems. Tome I^{er}. Bruxelles, 1839. 1 vol. in-4° de 904 pages, avec de nombreuses vignettes. Texte flamand du xiv° siècle, sans traduction, suivi d'un Codex diplomaticus.

Ce volume fait partie de la collection publiée par la Commission royale d'Histoire de Belgique. — De la part de cette Commission.

Programme d'un concours pour un prix de 2,500 fr. à décerner, en 1840, à la meilleure Histoire de la ville de Bruxelles jusqu'en 1814. Les fonds de ce prix ont été mis à la disposition de la Commission d'Histoire de Belgique par M. le prince de Ligne, au nom duquel le prix est proposé.

Mémoire sur Juan Christoval Calvète de Estrella, par M, le baron de Reiffenberg. Brochure in-8° de 20 pages. Bruxelles, 1839.

— De la part de l'auteur.

Recherches sur les ouvrages des bardes de la Bretagne armoricaine dans le moyen âge, par M. l'abbé de La Rue. Caen, 1817. In-8° de 74 pages. Mémoire sur les ruines de Lillebonne, arrondissement du Havre (Seine-Inférieure), avec un appendice contenant la description de quelques cachets inédits d'anciens oculistes; par M. Revers. Évreux, 1821. In-8° de 142 et 56 pages.

Mémoire sur les ruines du Vieil-Évreux (département de l'Eure), par M. Revers. Évreux, 1827. 1 vol. in-8°, avec une carte et plusieurs planches.

Discussion sur l'antiquité de la découverte et de l'usage du platine, par M. Revers. Paris et Rouen, 1827. Brochure in-8° de 67 pages. — Ces quatre ouvrages sont offerts par M. Tuvache, membre de la Société.

Session annuelle de l'Association normande, tenue à Avranches, en 1839. Brochure in-8° de 42 pages. — De la part de M. de Caumont.

Histoire de l'ancienne province de Gascogne, Bigorre et Béarn, depuis la conquête des Romains dans la Gaule jusqu'à la fin du comté d'Armagnac et des droits régaliens, au xv° siècle; par M. Loubens, de Condom. Prospectus de l'ouvrage, qui devra former 3 vol. in-8°. Le premier volume est en vente, chez Aimé André, rue Christine, n° 1.

Description historique et pittoresque du département de la Somme, suivi d'une Biographie des hommes illustres de ce département; par MM. H. Dusevel et P.-A. Scribe. 2 vol. in-8°, ornés de planches (prospectus). Paris, Derache, rue du Bonloy, n° 7.

Huitième anniversaire des journées de septembre 1830 (révolution belge). Programme et règlement du carrousel (en costumes chevaleresques) qui a eu lieu à Bruxelles, le 25 septembre 1838. 1 feuille in-fol. — De la part de M. de Reiffenberg.

Correspondance.

- M. Lagarde accuse réception de l'envoi des trois derniers volumes de l'Histoire des Francs, au nom de la Société royale du département du Nord (séant à Douai), qui figurait parmi les associés de la Société de l'Histoire de France. Il offre, en échange des Bulletins de 1837 et années suivantes, les comptes-rendus des travaux de la Société du Nord depuis 1835. Cette offre est agréée.
- M. de La Fontenelle, dans une lettre particulière à M. Crapelet, exprime le regret de n'être point chargé seul des soins de l'édition de *Philippe de Comines*; il demande à publier isolément un volume, qui formerait le premier de l'édition confiée à mademoiselle Dupont et à M. Ravenel, et qui ne paraîtrait qu'après l'impression du texte. Ce volume contiendrait une notice biographique, des notes historiques sur les principaux personnages, et des notes to-

pographiques sur les localités les plus remarquables dont il est question dans le texte. Le Conseil ne juge pas possible d'accepter la proposition de M. de La Fontenelle, et aurait le regret de voir l'ouvrage paraître sans son utile collaboration, s'il ne peut luimême se restreindre à la part que le Conseil lui avait précédemment indiquée, à raison de son séjour loin de Paris, et de la convenance de retarder le moins possible cette publication.

Objets d'administration.

- M. Guérard, président du comité de publication, annonce que ce comité a été d'avis de ne pas donner suite au projet de faire participer immédiatement la Société à l'édition in-8° de la Chronique de Richer, publiée à Hanovre par les soins de M. Pertz. L'impression en ayant été commencée dans des conditions qui ne permettraient plus à la Société d'être propriétaire de l'édition, les premières feuilles en ayant été déjà tirées sur un papier différent de celui de ses autres ouvrages, et les tables, ainsi que la traduction, que le Conseil avait jugé nécessaires, ne devant pas non plus être rédigées en Allemagne, le comité a pensé qu'il y aurait plus d'inconvénient à acquérir, au nom de la Société, un certain nombre d'exemplaires de l'ouvrage imprimé à Hanovre, que d'attendre l'achèvement de l'ouvrage, afin de juger s'il peut être convenable d'en donner en France une édition nouvelle. Des remercîments seront adressés à M. Pertz, avec le regret que la Société n'ait pu profiter de son savant et bienveillant concours.
- Au nom du même comîté. M. Lenormant fait connaître la réponse de M. Renouard au sujet de la Correspondance secrète, inédite, de Henri IV avec le duc de Hesse et autres princes protestants d'Allemagne. La proposition du libraire-éditeur se réduit à céder à la Société 300 exemplaires de l'ouvrage, à un prix de moitié moindre que celui du commerce, et à limiter la part du Conseil, dans cette publication, à la nomination d'un commissaire dont le nom figurerait en tête de l'ouvrage (pour les 300 exemplaires cédés à la Société), sans qu'il pût exercer aucune autre surveillance sur l'édition que celle de relire les épreuves. Ces conditions ont paru inadmissibles au comité, dont le Conseil adopte l'avis, quelque intérêt que puisse offrir l'ouvrage, et quelque regret qu'il ait de ne pouvoir contribuer à en hâter la publication.
- M. Guérard fait savoir que le même comité ne s'est pas encore trouvé suffisamment éclairé sur l'importance de la Correspondance des Ligueurs, que M. Teulet a proposé d'extraire des archives de Symancas. Le comité demande que la question soit soumise de nouveau à son examen lorsque l'éditeur aura préparé la copie et

l'annotation d'un plus grand nombre de pièces. M. Teulet ajoute que ces mêmes archives renferment une collection très-riche de factums politiques ou satiriques, couverts de notes manuscrites, se rapportant surtout à l'intervalle de temps compris entre la mort de Henri III et la paix de Vervins, époque à laquelle appartiennent aussi le plus grand nombre de lettres françaises des Ligueurs. M. Teulet examinera avec soin les ressources qu'on pourrait tirer de ces factums, en vue d'ajouter à l'intérêt de la Correspondance.

- M. le président du comité de publication demande qu'asin d'éviter de nouveaux retards, le Conseil autorise immédiatement l'impression du texte et de la traduction d'Éginhard, dès que le manuscrit paraîtra suffisamment en état aux yeux du commissaire responsable. Cette autorisation est accordée.
- La même demande est faite et agréée pour les Mémoires de Philippe de Comines. M. Ravenel s'engage, en son nom et au nom de mademoiselle Dupont, à la publication d'un volume avant la fin de l'année. Il espère pouvoir en remettre avant un mois la copie.
- M. Magnin annonce que 10 feuilles des Lettres de l'empereur Maximilien sont tirées, que plusieurs autres sont composées, et que l'impression du premier volume sera très-probablement terminée dans deux mois. Il a reçu les deux tiers de la copie de tout l'ouvrage.
- M. Lenormant instruit le Conseil de l'offre faite par M. Francisque Michel, au comité de publication, de se rendre éditeur, sous les auspices de la Société, d'une Chronique française, inédite, du xiii siècle, dont la copie, collationnée par lui sur les deux seuls manuscrits qu'on en connaisse, tous deux du xiii siècle, est prête à être livrée immédiatement à l'impression. Cette Chronique, particulièrement relative à l'histoire de Normandie, présente, après un résumé succinct des événements des époques antérieures, un récit plus détaillé qu'aucune autre chronique contemporaine de l'expédition et du séjour en Angleterre, pendant les années 1216 et 1217, de Louis, fils de Philippe-Auguste, qui régna postérieurement sous le nom de Louis VIII. Le texte, comme monument de la langue, offre beaucoup d'analogie avec celui des sermons de saint Bernard.

Le Conseil accepte la proposition de M. Michel, déjà approuvée par le comité; il autorise l'impression immédiate de l'ouvrage, et désigne M. Géraud pour commissaire responsable. L'ouvrage peut être entièrement imprimé sous deux mois.

Communications verbales.

- M. Paul Lacroix expose avec quelques détails les principaux résultats des recherches qu'il vient de faire dans plusieurs des grandes bibliothèques d'Italie, et il indique les plus importants des manuscrits relatifs à l'histoire de France ou à la littérature française du moyen âge qu'il y a examinés. M. Lacroix a recueilli 5 à 600 notes, dont 400 concernant des ouvrages qui ne sont pas mentionnés dans la Bibliothèque historique de Lelong et de Fontette. Il a plus particulièrement visité la bibliothèque provenant de la reine Christine, et conservée dans celle du Vatican, à Rome, bibliothèque qui renferme plus de 200 manuscrits des plus précieux, relatifs à l'histoire de France, et avant appartenu à Bongars et au P. Pétau. Les bibliothèques de Naples, de Turin, de Florence, de Parme, de Modène, de Venise, ont surtout fixé son attention. M. Lacroix regrette de n'avoir pu séjourner assez longtemps dans chacune de ces villes pour prendre des copies ou des extraits de plusieurs manuscrits des plus importants, dont il signale l'utilité pour plusieurs des grandes collections dirigées soit par l'Académie des Inscriptions, soit par les comités historiques du Ministère de l'Instruction publique, soit même pour plusieurs des ouvrages que doit publier la Société. M. P. Lacroix fait imprimer en ce moment le résumé des observations dont il donne un apercu succinct au Conseil de la Société.

II.

VARIÉTÉS.

— M. Louis Rédet, ancien élève de l'École des Chartes, archiviste du département de la Vienne, et l'un des membres les plus laborieux de la Société des Antiquaires de l'Ouest, a adressé au membre du Conseil chargé de cette partie-ci du Bulletin la copie d'une lettre de dom Mabillon à dom Navières, prieur de l'abbaye de Nouaillé, qui l'avait consulté sur certaines difficultés de chronologie et de diplomatique. Cette lettre, dont l'original a été retrouvé par M. Rédet dans les archives de Poitiers, montre quelle urbanité parfaite, quel zèle empressé et quelle clarté d'expression l'immortel bénédictin mettait à propager ses doctes enseignements. Les deux pièces que lui avait fait connaître D. Navières, en 1701, furent, l'une insérée, l'autre analysée dix-neuf ans après, dans le deuxième volume de la seconde édition du Gallia Christiana, instr., col. 547 et 348. Leur texte, rapproché de cette lettre

inédite, sera pour nos lecteurs comme une leçon d'un cours professé par Mabillon lui-même.

« Mon révérend Père,

« J'avois retrouvé la première lettre que V. R. m'avoit fait l'honneur de m'écrire, lorsque votre seconde lettre est arrivée ici, et j'y aurois répondu plus tôt sans quelques accès de fièvre que j'ai eus depuis peu.

« Je trouve que les deux pièces dont vous me parlez n'ont aucun défaut essentiel qui puisse les rendre suspectes. La première, qui est de Guillaume IV, surnommé Fier-à-Bras, comte de Poitou et duc de Guyenne, me paroît très-bonne. Les raisons de doute que l'on y oppose ne sont pas assez considérables pour donner atteinte à son authenticité. Elles se réduisent à trois chefs: le premier est que les souscriptions sont toutes d'une même main; le deuxième, que l'an 2º de Robert, qui est la date de cette pièce, le duc Guillaume étoit mort; le troisième, qu'il n'y a aucun sceau à cette pièce. Pour ce qui est du premier, c'étoit une chose fort ordinaire en ce temps-là que le même notaire qui écrivoit la pièce écrivît aussi les noms des témoins, qui v étoient souscrits sous cette formule : S. Willelmi comitis. Il y a une infinité d'exemples de ceci, et on en peut voir les preuves dans la diplomatique. Quant au deuxième chef, il est vrai que Guillaume IV mourut l'an 993, et que Robert n'a succédé à son père Hugues que l'an 997; mais il avoit été déclaré roi du vivant de son père, dès le commencement de l'an 988, et ainsi l'an deuxième de son règne concouroit avec l'an 980, auguel temps votre duc Guillaume étoit encore en vie. La seule difficulté qui reste sur cette date est qu'il semble qu'il auroit fallu aussi marquer le règne de son père Hugues, puisqu'il régnoit avec lui; mais le moine Tetbaldus, qui écrivoit cette charte, a cru qu'il étoit indifférent de mettre l'un ou l'autre, comme en effet il a mis souvent celui de Hugues tout seul, quoiqu'il régnât avec son fils, comme il paroît, entre autres, par une charte de Foulques, un de vos abbés, en date de l'an 5 du roi Hugues, que ce même Tethaldus a écrite. Pour ce qui est du sceau, il étoit assez ordinaire en ces temps-là de n'en mettre pas; on se contentoit ordinairement d'apposer le signe de

la croix, avec le nom du principal acteur et des témoins, en cette manière: S. † Willelmi, et ce signe de croix se faisoit de la propre main de ceux qui étoient dénommés.

« La seconde pièce que vous me proposez est une bulle du pape Gélase II, donnée à Marseille, 10 kal. novemb., indict. xII. an. Incarn. M. C. XVIIII., pontificatus anno 1. Je suis persuadé que la pièce est bonne; mais prenez garde si quelqu'un n'a pas ajouté une unité à l'an de l'Incarnation, car il est indubitable qu'il faut lire: Anno Incarn. M. C. XVIII., puisque le pape Gélase est mort le 20 janvier de mil cent dix-neuf. Ce qui a porté peut-être quelque étourdi à ajouter cette unité, ce qui n'arrive que trop souvent en de semblables rencontres, c'est qu'il a cru que l'indiction xu ne pouvoit convenir avec l'an m. c. xviii., qui n'avoit que xi d'indiction. Mais il devoit savoir que les papes renouveloient souvent les indictions au mois de septembre. et ainsi l'an 1118, au x des kalendes de novembre, on comptoit l'indiction xii jusqu'au mois de septembre suivant. Voilà, mon R. P., ce que je vous puis dire touchant vos deux pièces, que je crois fort bonnes. J'oubliois à vous dire que le premier amen, dans la bulle, est répété trois fois, afin de remplir la ligne, suivant le style romain. Je me recommande à vos saints sacrifices, et suis avec respect,

« Mon Révérend Père,

« Votre très-humble et très-obéissant religieux,

« Signé, F. Jean Mabillon.

« A Paris, 17 août 1701. »

- Une marque de souvenir doit être donnée ici à M. Michaud, de l'Académie française et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres, placé au rang de nos bons historiens par son *Histoire des Croisades*, qu'il n'a cessé de perfectionner avec une rare énergie de persévérance. C'est le dernièr jour de septembre que M. Michaud a été enlevé aux lettres et à ses nombreux amis. Il était né en 1769, la même année que Napoléon, Cuvier, Gérard et M. de Châteaubriand.
- L'éloge de M. Van-Praët, lu par M. Daunou, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, vient d'être imprimé et distribué comme pièce académique. Cette notice retrace éloquemment la longue et honorable carrière, si utile à toutes les

parties de la littérature, mais surtout aux études historiques, auxquelles de nombreuses ressources bibliographiques sont toujours indispensables.

- L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa dernière séance, a élu pour son dessinateur M. Ramey, de l'Académie des Beaux-Arts (section de sculpture). Cette place, remplie par une succession de statuaires distingués depuis Bouchardon, qui en fut le premier titulaire, se trouvait vacante par suite du décès de M. Ramey père, de l'Institut comme son fils. Il importe beaucoup à la dignité de notre histoire et à notre considération auprès de l'érudition étrangère, qu'aucune médaille ne soit frappée sans qu'on ait consulté non-seulement sur la légende, mais sur le type, une Académie où sont scrupuleusement conservées toutes les traditions de la numismatique comme de l'épigraphie.
- Lorsque, en 1651, le cardinal Mazarin fit enfermer dans la citadelle du Havre le prince de Condé, avec son frère le prince de Conti et leur beau-frère le duc de Longueville, quelques soldats cherchèrent à favoriser leur évasion. Le complot ayant été éventé, ces soldats furent exécutés et leurs têtes exposées sur les murs de la place. M. Frissard, ingénieur, a trouvé, auprès d'un des bastions de la citadelle, une de ces têtes ayant encore le clou qui servit à la planter sur la muraille.
- On a découvert, dans les premiers jours de ce mois, en creusant le canal d'Eu à Tréport, auprès des murs du parc du château, à six pieds du sol, plusieurs objets d'antiquités romaines, parmi lesquels on remarque des tuiles creuses et à rebords, quelques vases en terre grise, noire et rouge, une figurine de Vénus, en terre cuite, et une médaille, en bronze, de Néron. Ces objets ont été déposés au Musée d'antiquités normandes, à Rouen.
- M. Allou, évêque de Meaux, vient de composer, sur sa cathédrale, une Notice historique et descriptive où le sentiment du beau anime une solide érudition. On aime à voir l'autorité de la parole épiscopale, secondée ainsi par la science archéologique, appeler l'attention et le respect sur ces vénérables monuments qui ont si longtemps souffert des suites d'une déplorable indifférence. En contribuant aussi efficacement à faire comprendre l'importance de ces édifices, où le passé se retrace sous tant de formes instructives, messeigneurs les évêques servent à la fois la religion, l'art et l'histoire.

 J. B. X.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Ĩ.

PROCÈS-VERBAUX.

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TENUE LE 7 OCTOBRE 1839,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE FORTIA.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrages offerts à la Société.

- 1. Sur les manuscrits relatifs à l'histoire de France et à la littérature française conservés dans les bibliothèques d'Italie, par M. P.-L. Jacob, bibliophile (Paul Lacroix). 1 vol. in-8° de 205 p. Paris, Techener, 1839. Le faux titre porte: Dissertations sur quelques points curieux de l'histoire de France et de l'histoire littéraire. N° VII. De la part de l'auteur.
- 2. Recherches historiques sur les vicomtes d'Avignon, à l'occasion de quatre chartes inédites relatives à ces vicomtes; par M. Blegier de Pierregrosse, conservateur du Musée d'Avignon. In-4° de 35 pages. 1839. De la part de l'auteur.
- 3. Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin du 2° trimestre de 1839. In-8°, p. 1-80. De la part de cette Société.
- 4. Mémoires de la Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, séant à Douai. 3 vol. in-8°, renfermant les travaux de la Société pendant les années 1835-36-37 et 38. Publiés en 1839. — De la part de cette Société.

Correspondance.

— M. Miller signale une erreur dans le procès-verbai de la séance du 4 août dernier (voir Bull. de septembre, p. 5). Ce n'est pas à lui qu'a été allouée une somme de 100 fr. pour collation du livre de Strabon sur la Gaule. Ce travail a été fait par une autre personne, à qui la somme a été allouée. M. Miller a seulement servi d'intermédiaire entre cette personne et M. Letronne.

- -M. Gust, Brunet (de Bordeaux) adresse des remercîments pour son admission au nombre des membres de la Société. Il fait connaître son projet de publier prochainement la traduction d'un ouvrage anglais qui a paru en 1828 à Londres, par M. N. Harris-Nicolas, sous ce titre: A journal by one of the suite of Thomas Beckington, afterwards bishop of Bath, during an embassy to negociate a marriage betwen Henry VI and a daughter of the count of Armagnac, anno 1442. M. Brunet demande s'il ne serait pas possible de se procurer à Oxford, où existe le manuscrit original de ce document historique, une copie des lettres qui y figurent et qui, écrites en latin ou en français, ont été traduites en anglais par le premier éditeur. M. Teulet, correspondant en France de la commission du Record d'Angleterre, offre son intermédiaire auprès de M. Black, qui s'occupe de la rédaction du catalogue raisonné de la Bibliothèque ashmoléenne d'Oxford. M. Fr. Michel, qui se rend prochainement à Bordeaux, et qui a eu occasion de copier plusieurs manuscrits à cette bibliothèque, s'en entretiendra avec M. Brunet.
- M. Blegier de Pierregrosse, conservateur du Musée d'Avignon, écrit pour faire hommage à la Société de ses Recherches sur les vicomtes d'Avignon.
- M. Maurice Ardant (de Limoges) exprime sa gratitude pour le titre de membre de la Société de l'Histoire de France.
- M. Poey d'Avant, receveur de l'enregistrement à Ballon, se plaint de n'avoir reçu aucune des publications de la Société, pas même le Bulletin, depuis le 1^{er} janvier dernier.

Objets d'administration.

— M. Magnin annonce que l'impression du premier volume de la Correspondance de l'empereur Maximilien et de sa fille Marguerite est terminée, que 16 feuilles du tome 11 sont composées, et qu'il a reçu le reste de la copie, qui portera ce volume à 26 feuilles environ. L'éditeur, M. Le Glay, proposait de le compléter par un choix de lettres de personnages historiques du temps ou par des chansons inédites de Marguerite, dont M. Weiss avait indiqué vaguement la présence à la Bibliothèque royale, mais qui ne paraissent pas y exister. M. Le Glay a aussi témoigné le désir de joindre à cette publication des fac-simile de l'écriture de Maximilien et de Marguerite, dont il adresse des spécimen. Le Conseil décide que deux des lettres originales envoyées par M. Le Glay seront auto-

graphiées, et que M. Crapelet voudra bien se charger de ce soin, de manière à ne pas ralentir la distribution prochaine de l'ouvrage. Dans ce même but, le Conseil ne juge pas convenable d'y ajouter autre chose que l'introduction annoncée par M. Le Glay comme devant former environ 2 feuilles.

- M. Fr. Michel instruit le Conseil que l'impression de la Chronique française (inédite) du xiiis siècle, dont il a été chargé dans la précédente séance, est terminée, et que le texte ne forme que 13 feuilles; restent à composer, la préface, les notes philologiques et historiques, un travail de concordance avec les autres historiens, le glossaire des mots difficiles, les index géographiques et onomatiques et la table des matières, travaux dont l'ensemble pourrait compléter le volume; mais le Conseil juge convenable de restreindre le plus possible ces renseignements accessoires dont il reconnaît toutefois l'utilité, et de composer en grande partie la seconde moitié de ce volume de pièces historiques originales relatives, autant que possible, à l'époque et aux événements de la chronique. En conséquence, le comité de publication est autorisé à s'entendre directement avec l'éditeur sur le choix et l'impression immédiate de ces documents.
- M. Teulet annonce avoir remis la copie de 3 à 4 feuilles d'Éginhard; la vie de Charlemagne et les annales formeront un volume; il désirerait renvoyer au tome II les préliminaires qui pourront entraîner des lenteurs de rédaction. L'éditeur demande aussi à être autorisé à acquérir un tome V des Historiens des Gaules de D. Bouquet, sur lequel on reporterait, avec moins de frais de copie, les variantes à introduire dans le texte et dans les netes. Cette acquisition est autorisée.
- M. Crapelet confirme les renseignements qui viennent d'être présentés sur l'état actuel des impressions et annonce aussi que les éditeurs de Comines seraient assez prochainement disposés à livrer la copie du premier volume, si toutefois on renvoyait au dernier la préface historique. M. Crapelet demande s'il n'y aurait point quelque inconvénient à suivre cette méthode, ainsi qu'on l'a déjà fait pour Orderic Vital et qu'on le propose pour Éginhard et pour Comines: le comité de publication voudra bien en être juge.
- M. Guérard, président du comité de l'Annuaire, annonce que celui de 1840 étant entièrement terminé et déjà mis en vente, la commission de rédaction se trouve dissoute, et qu'il serait convenable de désigner le plus tôt possible la nouvelle commission pour l'Annuaire de 1841. Cette nomination aura lieu dans la prochaine séance; les membres du Conseil en seront prévenus.
 - M. le trésorier annonce que M. le Ministre de l'instruction

publique vient de signer une ordonnance de souscription au dernier volume publié par la Société (t. IV de Grég. de Tours).

— Une inexactitude s'étant glissée dans le dernier Annuaire, nous rectifions ici la composition du bureau pour l'année 1839-1840.

Président, M. de Barante; vice-présidents, MM. Allou et Lenormant; secrétaire, M. J. Desnoyers; secrétaire-adjoint, M. Teulet; archiviste et trésorier, M. Duchesne aîné.

— Plusieurs membres réclament contre la lenteur et l'irrégularité de la distribution à domicile des numéros mensuels du Bulletin. M. l'Archiviste est prié d'aviser aux moyens d'y obvier à l'avenir.

AVIS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A MM. LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

10 novembre 1839.

La distribution du Bulletin mensuel, destiné surtout à servir de lien entre la Société et les Membres des départements, a donné lieu à des réclamations auxquelles le Conseil s'est empressé de faire droit aussitôt qu'elles lui ont été signalées. L'irrégularité dont on s'est plaint, provenant le plus généralement de causes étrangères à la Société, il est utile que MM. les Membres soient informés que désormais chaque numéro du Bulletin sera régulièrement expédié du 15 au 20 de chaque mois, à Paris, par l'administration Bidault, et, dans les départements, par la poste. Ceux de MM. les Sociétaires qui ne recevraient pas avec exactitude l'exemplaire qui leur est destiné, sont priés de vouloir bien en informer immédiatement soit l'Archiviste, M. Duchesne aîné, soit le Secrétaire, M. J. Desnoyers, afin qu'on puisse découvrir les motifs du retard dans l'envoi, et y remédier aussitôt. L'une des causes de non-réception pouvant être un changement de domicile, il est nécessaire que MM. les Membres veuillent bien le faire connaître le plus promptement possible; si cette indication est donnée en temps opportun, elle sera mentionnée dans la Liste des Membres qui s'imprime, au mois de juillet de chaque année, dans l'Annuaire de l'année suivante. Il est également utile que MM. les Membres non domiciliés à Paris s'y choisissent un correspondant chargé d'acquitter leur cotisation, et de retirer les volumes aussitôt qu'ils paraissent. MM. les Sociétaires sont prévenus que l'Annuaire de 1840 leur a été expédié depuis peu de jours par M. l'Archiviste. Les volumes auxquels ils ont droit, pour l'année 1839, seront aussi distribués avant la fin de l'année, et se composent de :

La Correspondance inédite de l'empereur Maximilien avec sa fille Marguerite, extraite des Archives de Lille, et publiée par M. Le Glay; 2 vol. in-8°.

Une Chronique française du commencement du xiu siècle, et un poème de la même époque, intitulé le Roman de Ham; le tout inédit, publié par M. Francisque Michel; r vol. in-8°.

Les autres ouvrages sous presse, dont la publication aura lieu le plus prochainement, sont: 1°. Mémoires de Philippe de Comines; 2°. Histoire d'Orderic Vital; 3°. Eginhard, texte et traduction; 4°. Mémoires du comte de Coligny.

Les autres travaux dont la publication a été antérieurement décidée sont indiqués dans le Rapport présenté par le Secrétaire à l'assemblée générale du mois de mai dernier, et imprimé dans le Bulletin du mois de juin. Depuis, le Conseil a autorisé la publication de trois autres ouvrages, savoir : La Chronique de Nangis, les Mémoires de la reine Marguerite, et la Chronique de Richer (texte et traduction française), document précieux pour l'histoire du x• siècle, et que M. Pertz a découvert et vient de publier dans sa grande et savante collection des Monumenta Germaniæ historica.

Nous rappellerons à MM. les Membres nouvellement admis dans le sein de la Société, qu'ils peuvent se procurer, au prix de 7 fr. le volume, les ouvrages suivants publiés dans les années autérieures à celle de leur nomination :

L'Ystoire de li Normant et la Chronique de Robert Viscart, par Aimé, édit. par M. Champollion; 1 vol. in-8°.

Histoire ecclésiastique des Francs, par Grégoire de Tours, texte lat. et trad. franç., avec extraits des autres écrits du même auteur, par MM. Guadet et Taranne; 4 vol.

Lettres du Cardinal Mazarin à la Reine, en 1651 et 1652, édit. par M. Ravenel; 1 vol.

Mémoires de Pierre de Fenin (1407-1427), édit. par M¹¹ Dupont; 1 vol.

La Conqueste de Constantinable, par Joffroy de Villehardouin et Henri de Valenciennes, éd. par M. P. Pâris; 1 vol.

Histoire ecclésiastique d'Orderic Vital, ouvrage important pour l'histoire de la France et de l'Angleterre au xu siècle, édit. par M. Aug. Leprevost; tome I.

Les Annuaires historiques des années 1837, 1838, 1839, au prix de 2 fr.

Le Bulletin des années 1834 et 1835, formant 4 forts volumes, 20 fr.

"Le Balletin des années 1837 et 1838, 5 fr.

Les procès-verbaux de l'année 1836, qui furent insérés dans un

recueil périodique, seront réimprimés.

Le Conseil d'administration de la Société reçoit toujours avec plaisir les communications que ses Membres voudraient bien lui adresser, soit sur la découverte de documents, soit sur l'exposition de faits intéressants pour l'histoire et l'archéologie. Ces travaux sont lus dans les séances du Conseil, qui se tiennent le premier lundi de chaque mois (1), et auxquelles les Membres de la Société ont droit d'assister; si le nombre des travaux envoyés devenait considérable, on convoquerait de nouveau MM. les Membres pour des séances littéraires du soir, interrompues depuis assez longtemps.

II.

VARIÉTÉS.

— La Bibliothèque du Roi, où se font les cours de l'École des Chartes, est un centre de savantes recherches qui y ramènent continuellement les élèves des diverses promotions de cette École distinguée, depuis sa première fondation en 1821 jusqu'à cette année. La s'entretiennent les relations studieuses, les communications instructives; là les plus jeunes retrouvent leurs premiers devanciers, dont plusieurs déjà célèbres et haut placés dans la science, leur offrent le motif d'émulation le plus naturel. Là on sait encore discuter pour s'éclairer, pour soumettre la justesse d'une théorie à l'épreuve de l'authenticité des faits qu'elle invoque. Là un mérite d'emprunt, si décevant que soit son langage, si assurée que soit son allure, si haut qu'il lève la tête, ne saurait se faire un piédestal d'où il puisse dominer et exploiter la vogue. En apprenant à s'estimer à leur valeur véritable, ces savants condisciples cimentent pour toujours leur estime réciproque.

De la continuité de ce studieux et honorable commerce est sortie l'idée d'une Société de l'École des Chartes, et ce projet vient de se réaliser en temps utile; car aucune des traditions ne peut encore être perdue : les anciens sont des hommes jeunes, dans toute la fraîcheur de leur talent, et qui ont bien pu se trouver surpris en se voyant déjà les doyens de tout un chapitre de jeunes élèves des Bénédictins. Le patronage de cet ordre immortel a porté bonheur à

Rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 10, dans la salle du Conservatoire de la Bibliothèque royale.

l'École des Chartes. En prenant pour modèle ces illustres religieux, elle a non-seulement suivi leurs traces savantes, mais encore (pourquoi ne pas donner à cette École un éloge qu'elle mérite?) quelque chose de leur admirable esprit de corps s'est montré dans l'unanimité empressée, dans la confraternité digne, avec lesquelles s'est formée la nouvelle association.

Elle porte déjà ses fruits par la publication du recueil intitulé Bibliothèque de l'École des Chartes, dont le premier numéro vient de paraître. Le morceau d'introduction a pour titre Notice historique sur l'École royale des Chartes; M. Martial Delpit y a rassemblé avec le plus grand soin tous les faits relatifs à la fondation et aux phases diverses de l'École, aux obstacles qu'il lui a fallu surmonter, et aux résultats qu'elle a déjà obtenus. La part des diverses administrations ministérielles dans l'établissement de cette modeste et utile institution est faite là avec un ton d'impartialité, d'urbanité et de sérieux amour de la science, qui complète l'intérêt très-attachant de cette notice. Nous en recommandons la lecture à tous les membres de la Société de l'Histoire de France; il nous a paru qu'un compte-rendu de la première livraison de ce recueil ne pouvait être nulle part autant à sa place que dans ce Bulletin.

A la suite de la Notice sont rassemblés, à la manière bénédictine, les textes de tous les actes de l'administration, relatifs à la fondation de l'École et à ses diverses modifications. La part que n'a cessé d'v prendre l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et notamment un de ses membres pour la science et le caractère duquel on ne saurait exprimer trop de vénération, M. Pardessus, est la garantie de l'importance réelle de l'institution. Ces pièces justificatives prouvent que la publication même du recueil intitulé Bibliothèque de l'École des Chartes est l'accomplissement d'une des mesures en vain sollicitées par cet honorable académicien et par sa compagnie. Tout ce que dans le cours de leurs études paléographiques les élèves pourraient trouver de vraiment digne d'une publicité savante, devait former cette collection. Celle qui sera le fruit de l'association libre que MM. les élèves de l'École des Chartes ont contractée entre eux, remplira ce but aussi bien qu'il puisse l'être, ie ne crains pas de l'affirmer. Aux pièces historiques se joindra la mention de ces découvertes fortuites qu'amène la pratique assidue des manuscrits. Tel est dans ce premier numéro le Fragment inédit d'un versificateur latin ancien sur les figures de rhétorique, publié par M. Jules Quicherat. Ce n'est pas ici la place de nous étendre sur ce morceau d'une critique savamment élaborée, et où brille une érudition latine des plus remarquables. Mais il y a un cachet historique dans une autre curiosité du même numéro, la Requeste én vers françois, adressée le 25 février 1570 au Parlement de Normandie par les suppotz de la Basoche de Rouen; arrêt du Parlement sur cette requeste. Nommer comme auteur de cette communication notre savant ami M. Floquet, c'est en signaler l'originalité piquante; et pourtant ce premier contingent n'est-il qu'une bluette à côté de ce qui est, dit-on, promis par le même collaborateur à l'une des prochaines livraisons. — Un fort bon spécimen de la manière dont sera traitée la bibliographie est fourni par le compte-rendu que M. Alexandre Lenoble a donné du travail approfondi de M. Laboulaye, intitulé Histoire du droit de propriété foncière en Occident. Cette analyse fait connaître l'ouvrage même, et non les idées du rédacteur de l'article. C'est encore une de ces innovations auxquelles MM. les élèves de l'École des Chartes paraissent tenir. Nous en prenons acte pour le leur rappeler s'ils s'en écartaient, comme on n'y est que trop enclin.

Le morceau capital de ce numéro est le Mémoire de M. Léon Lacabane Sur la mort d'Étienne Marcel en 1358. Feu M. Dacier, obéissant à un esprit de paradoxe soutenu par des recherches incomplètes, avait voulu ôter au célèbre bourgeois de Paris, Jean Maillard, la gloire d'avoir sauvé l'État en frappant le traître prévôt qui vendait la capitale aux Anglais et au mauvais roi de Navarre. Trop souvent le désir de dire du neuf s'est attaqué, par une déplorable manie, à nos gloires les plus pures, les plus nationales, en cherchant à les dépouiller de leur brillante auréole. Ici un passage, interpolé dans un des manuscrits de la Chronique de Froissart par la prétention fort peu légitime de quelque famille, avait été préfèré par M. Dacier au seul texte réellement authentique du célèbre chroniqueur. M. Dacier avait entouré cette variante de plusieurs autres indices qu'il présentait dans son sens comme des preuves sans réplique, et par lesquels il enlevait au bourgeois Maillard la gloire d'avoir sauvé son pays, pour transporter cette gloire aux deux chevaliers Pépin des Essars et Jean de Charny. Mais le texte de notre Froissart est aujourd'hui sous l'égide d'une éradition plus sûre que celle de M. Dacier; c'est ce que nous savions déjà pour avoir des longtemps pratiqué celle de M. Lacabane; c'est ce que reconnaîtront tous les amis de notre histoire qui liront ce Mémoire excellent. Je craindrais d'en affaiblir le mérite par une incomplète analyse. Bornonsnous à dire que l'auteur y détruit tout l'échafaudage de M. Dacier sans en laisser subsister une seule pièce, et concluons avec lui: M. Dacier a eu un tort très-grand, celui de dénaturer les faits au profit d'une classe d'hommes et au détriment d'une autre. A Jean Maillard et au peuple de Paris revient la principale part dans la révolution du 31 juillet 1358. Pépin des Essars n'y a joué qu'un rôle

secondaire, et Jean de Charny n'est nommé comme y ayant pris part, que dans un passage évidemment interpolé.

Félicitons enfin la Société de l'École des Chartes du grand sens dont elle a fait preuve en prenant M. Lacabane pour son président. Elle s'est adressée directement à l'homme qui la représente le mieux, qui est en quelque sorte la personnification de ses études. Paléographie latine, anciens langages français, dates de toutes les époques de notre histoire, intelligence entière de l'immense complication féodale et des états successifs des diverses classes de Français, généalogie, alliances, ramifications de toute la noblesse française, avec le complément nécessaire de cet art héraldique si intéressant pour qui l'approfondit, telles sont les connaissances de ce mérite modeste et d'une solidité toujours à l'épreuve comme son obligeance.

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

102. — Bibliothèque de l'École des Chartes. Tome Ier, 1re livraison. Ce recueil, paraissant tous les deux mois, par livraison de 6 à 7 feuilles, forme chaque année un volume grand in-8° d'environ 40 feuilles. — Le montant de la souscription est de 10 fr. pour Paris, 12 fr. pour les départements et 15 fr. pour l'étranger. — S'adresser, en affranchissant les lettres, à M. Leroux de Lincy, secrétaire-trésorier de la Société de l'École des Chartes, rue de Verneuil, n° 51, à Paris; et à l'Athénée royal, rue de Valois, n° 2.

103. — Histoire du château d'Arques, par A. Deville, correspondant de l'Institut, directeur du Musée d'Antiquités de Rouen, etc. Rouen, Périaux. 1 vol. grand in-8° de x et 412 pages.

Le laborieux et élégant historien du château et des sires de Tancarville, de l'abbaye de Saint-Georges de Bocherville, du Château-Gaillard, qui a encore joint à ces titres la description des tombeaux de la cathédrale de Roueu, diverses autres recherches d'archéologie historique, et surtont la création du Musée d'Antiquités normandes, aujourd'hui l'un des établissements les plus curieux de la ville de Rouen, vient de donner à l'histoire de Normandie cette mouographie nouvelle. L'Histoire du château d'Arques est digne en tous points de celles dont M. Deville l'a fait précéder, et forme également un volume d'une exécution splendide, qu'ornent de belles planches dessinées et gravées par l'auteur lui-même.

- 104. Annuaire du département de l'Eure, pour l'année 1859.
- (1) Tous les ouvrages annoncés dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de France se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, nº 6.

- In-12 de 15 feuilles, plus 4 tableaux. Impr. d'Ancelle, à Évreux. Chez Ancelle.
- 105. Chronique de Bertrand du Guesclin, par Caveler, trouvère du xive siècle; publiée pour la première fois par E. Charrière. 2 vol. in-4°, ensemble de 153 feuilles et demie. Imp. de F. Didot, à Paris.

Cet ouvrage fait partie de la Collection de Documents inédits sur l'Histore de France, publiée par ordre du Roi et du Ministre de l'Instruction publique. Ire série, Histoire politique.

- 106. Histoire de Provins, par Félix Bourquelot. Tome I", in-8° de 28 feuilles trois quarts. Impr. de Lebeau, à Provins; et à Paris, chez Précieux, quai Voltaire, n° 21.
- 107. Notice sur le Tombeau de François I^e, duc de Bretagne, placé dans l'église cathédrale de Nantes (1507); par Michel Columb. Seconde édition. Impr. de Mellinet, à Nantes. Prix... 50 c.
- 109. Vie de saint Bernard, abbé de Clairvaux, docteur de l'Église; par l'abbé F***. In-18 de 8 feuilles. Impr. de Decourchant, à Paris. Prix. 80 c.
- 110. De la prison de Ferry III, dit le Chauve, duc de Lorraine, dans la tour de Maxeville. In-8° de 4 feuilles et demie. Impr. de Grimblot, à Nanci. Chez Grimblot.
- 111. Dissertations sur quelques points curieux de l'histoire de France et de l'histoire littéraire, par P.-L. Jacob, bibliophile. VII. (Sur les manuscrits relatifs à l'histoire de France et à la littérature française conservés dans les bibliothèques d'Italie.) In-8° de 15 feuilles. Impr. de Dondey-Dupré, à Paris. Chez Techener.
- 112. Éloge historique de D. A. Calmet, abbé de Sénones; par L. Maggiolo. In-8° de 8 feuilles 6 pages. Impr. de Thomas, à Nanci.

Ouvrage couronné et publié par l'Académie de Stanislas, pour faire suite à ses Mémoires de 1838.

113. — L'Épervier d'or, ou Description historique des joutes et des tournois qui, sous le titre de nobles Rois de l'Épinette, se célébrèrent à Lille, au moyen âge. Nouvelle édition, considérablement augmentée, ornée de plus de 360 blasons, de 16 lithographies calquées sur les manuscrits originaux, et enrichie d'une Notice

inédite sur la fête des Forestiers, à Bruges; par M. Lucien de Rosny. In-8° de 6 feuilles et demie. Impr. de Prignet, à Valenciennes. Chez Techener.

Tiré à 200 exemplaires. Prix...... 10 fr.

Prix de l'in-8°..... 6 fr.

Le tome III finit au 20 avril 1814.

- 115. Notice sur l'abbaye de Solesmes. In-8° de 2 feuilles. Impr. de Fleuriot, au Mans.
- 116. Relation du siège et du bombardement de Valenciennes, en mai, juin et juillet 1793; par A. Texier de La Ponneraie. In-8° de 17 feuilles trois quarts. Impr. d'Adam, à Douay. Prix.... 5 fr.
- 117. Annuaire statistique et historique du département du Doubs, pour l'année 1859 (27e année); par A. Laurens. In-12 de 24 feuilles, plus 1 gravure. Impr. de Sainte-Agathe aîné, à Besançon.
- 118.—Archives curieuses de l'Histoire de France, depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII, ou Collection de pièces rares et intéressantes, telles que chroniques, mémoires, pamphlets, lettres, vers, procès, testaments, exécutions, siéges, batailles, massacres, entrevues, fêtes, cérémonies funèbres, etc.; publiées d'après les textes conservés à la Bibliothèque Royale et aux Archives du Royaume, et accompagnées de notices et d'éclaircissements, par F. Danjou. 2° série, tome IX. In-8° de 29 feuilles. A Paris, chez Blanchet, rue Saint-Thomas-du-Louvre, n° 26. Prix de chaque vol... 7 fr. 50 c.

Les Archives curieuses seront divisées en trois séries: la première, de Louis XI à Louis XIII; la deuxième, de Louis XIII à Louis XV; la troisième, de Louis XV à Louis XVIII. — La première série est complète en 15 volumes.

- 119. Essais statistiques et historiques sur le quatrième arrondissement du département de Lot-et-Garonne, par M. Cassany-Mazet, de Villeneuve-sur-Lot. In-8° de 13 feuilles et demie. Impr. de Noubel, à Agen.
- 120. Histoire des Évêques de Coutances, depuis la fondation de l'évêché jusqu'à nos jours; par M. Lecanu, curé de Belleville. In-8° de 37 feuilles trois quarts. Impr. de Voisin, à Coutances.

12 SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

- 121. Histoire de Château-Thierry, par M. l'abbé A.-E. Poquet. 2º livraison. In-8°. Chez Laurent, à Château-Thierry.
- 122. Histoire politique, morale et religieuse de Beauvais; par M. Ed. de La Fontaine. In-8°. Chez Moisand, à Beauvais.
- 124. De la regence d'Alger (note sur l'occupation), par Eug. Cavaignac. In-8. A Paris, chez Magen.
- 126. Histoire des Français, par J.-L. Simonde de Sismondi. Tome XXIII. In-8°. A Paris, chez Treuttel et Würtz. Prix... 8 fr. Ce volume finit à la mort de Louis XIII.
- 127. Notice historique sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, sa juridiction, ses fêtes, et les principaux personnages qui se rattachent à son histoire (1612 à 1839); par A. Bailly. In-8°. Chez Beaulé, rue François-Miron, n° 8.

J. B. X.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

(10 DEC. 1839.)

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TENUE LE 4 NOVEMBRE 1839.

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE FORTIA.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société:

MM. Léopold RANKE, professeur d'histoire à l'Académie de Berlin, présenté par M. Ravenel;

Prosper Bailly, sous-bibliothécaire de la ville de Paris, présenté par le même;

Danas, receveur général à Ajaccio, Corse;

Defresse, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine, présentés par M. Crapelet;

Alph. Augus, employé au Ministère de l'Instruction publique, présenté par M. P. Pâris;

Tony-Laget, élève de l'École des Chartes;

Bordier, élève de l'École des Chartes;

G.-Fr. THELTZ, esq., Lancaster-Herald, à Londres, présentés par M. Teulet.

Ouvrages offerts à la Société.

1°. Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande. Tome I^{ee}, 1^{ee} livraison. Lausanne, 1839, 1 vol. in-8° de 273 pages. — De la part de cette Société.

Ce volume contient un Mémoire sur le Rectorat de la Bourgogne, par M. Fr. de Gingins; des Statuts (inédits) de Pierre de Savoye, sur la procédure et les notaires dans le comté de Savoye, au xiii siècle (1263-1268); une Notice historique sur les comtes de Gruyères, par M. le doyen Bridel de Montreux.

2°. Revue numismatique, publiée à Blois, par MM. de La Saussaye et Cartier. N° 4. Juillet et août 1839. — De la part des rédacteurs.

Ce numéro contient les articles suivants: Catalogue de Monnaies byzantines inédites, par M. de Saulcy. — Restitution à la ville de Saintes d'une monnaie attribuée à Autun, par M. de Longpérier. — Numismatique de l'ancien comtat Venaissin et de la principauté d'Orange; monnaies d'Avignon; par M. E. Cartier. — Note sur deux monnaies inédites se rattachant à l'histoire de Boulogne-surmer, par M. L. Deschamps.

- 3°. Rapport sur les Archives de la ville de Toulouse et de quelques localités du Haut-Languedoc, adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique, par M. de Maslatrie, élève pensionnaire de l'École des Chartes. Brochure in-8°. Paris, 1839. De la part de l'auteur.
- 4°. Bibliothèque géographique, historique et statistique de la France, ou Recueil bibliographique et analytique de tout ce qui a été publié sur ses provinces, diocèses, colonies, départements, arrondissements, villes, bourgs, châteaux, fleuves, rivières, canaux, chemins de fer, etc.; par A. Pihan de La Forest, élève de l'ancienne École normale, etc. Brochure in-8°. Paris, 1839. Impr. de Pihan de La Forest.

Ce prospectus fait connaître le plan de cet important et utile ouvrage, qui formera environ 30 volumes in-8°, partagés en onze sections, savoir : 1°. Gaules; 2°. France; 5°. provinces, pays; 4°. diocèses; 5°. colonies; 6°. départements; 7°. arrondissements; 8°. villes, bourgs, châteaux; 9°. canaux; 10°. chemins de fer; 11°. Paris. — Dans chacune de ces sections, l'auteur suit l'ordre chronologique des publications. Des tables méthodiques faciliteront les recherches.

5°. Programme du cinquième congrès historique, réuni à Paris, en septembre 1839. Brochure in-8°.

Correspondance.

— M. Th. Wright (de Londres) adresse des remerciments de son admission dans le sein de la Société, et lui offre ses services pour les recherches qui lui seraient utiles en Angleterre. Il signale à l'attention du Conseil l'intérêt que présenterait la publication des Otia imperialia de Gervais de Tilbury, ouvrage rempli de détails fort curieux sur l'histoire et sur les mœurs d'une partie de l'Europe au xiii° siècle, et qui n'a encore été imprimé en entier que dans de

grandes collections, telles que celle des Scriptores Rerum Brunswicensium de Leibnitz (tom. 1st, pag. 881-1004). L'auteur dédia son livre à l'empereur Othon IV, auprès duquel il jouit de la plus grande faveur, depuis 1208 jusqu'en 1218. M. Wright possède de cet ouvrage un manuscrit précieux, qu'il offre de publier sous les auspices de la Société, d'après une collation qui pourrait être faite sur les manuscrits de la Bibliothèque Royale. Cette proposition, accueillie avec faveur, est renvoyée à l'examen du comité de publication.

- M. Aubry adresse sa démission de membre de la Société.

Objets d'administration.

- M. le président, en présentant au Conseil l'Annuaire de 1840, adresse, au nom de la Société, des remercîments aux membres qui ont pris part à la rédaction de ce volume, pour les soins et l'activité qu'ils ont bien voulu y mettre.
- M. Crapelet annonce que l'impression des Lettres de Maximilien est sur le point d'être terminée; le texte et la préface du second volume sont imprimés; il n'y manque plus que la Notice biographique sur Maximilien et sur Marguerite, et les tables, dont M. Leglay annonce l'envoi très-prochain.
- Le Roman de Ham, poème inédit sur un tournoi du xin° siècle, que le comité de publication a choisi pour compléter le volume de la Chronique de Louis VIII, confiée aux soins de M. Fr. Michel, est aussi imprimé en grande partie.
- L'impression d'Éginhard est commencée. La traduction sera en regard du texte. M. Teulet fait espérer que le premier volume pourra être terminé sous trois mois.
- M. Ravenel annonce que la collation des deux premiers livres de Comines est terminée; que le troisième, qui doit compléter le premier volume, le sera aussi prochainement, et que l'activité, l'instruction et le zèle avec lesquels mademoiselle Dupont travaille à cet ouvrage, permettront de terminer très-rapidement l'impression du premier volume. Le Conseil décide que l'ouvrage sera tiré à 750 exemplaires.
- M. le président du comité de publication appelle de nouveau l'attention du Conseil sur l'opportunité de publier immédiatement une édition, avec traduction française, tables et notes, de la Chronique de Richer, insérée par M. Pertz dans le dernier volume de la grande collection des Monumenta Historiæ Germanicæ. On peut mieux apprécier l'intérêt de cette Chronique, dont l'édition in-8° de Hanovre est parvenue récemment à Paris.

Le Conseil décide cette publication, et désigne M. Guadet pour

éditeur et traducteur. M. Berger de Xivrev est nommé commissaire responsable. Le mode d'impression sera fixé d'après un rapport que

M. Guadet en fera au Conseil, dans sa prochaine séance.

- Le secrétaire communique l'offre obligeante faite par M. Arnoult, rédacteur en chef du journal l'Institut, d'insérer dans ce recueil les procès-verbaux des séances du Conseil. Cette offre est agréée, et M. Arnoult recevra un exemplaire du Bulletin, où chaque procès-verbal est inséré, après son adoption par le Conseil.

- Le Conseil procède au renouvellement de la commission de l'Annuaire. Sont élus MM. Guérard, Duchesne, Bottée et Ravenel,

auxquels est adjoint de droit le secrétaire.

- Sur la proposition de M. l'archiviste, et en vue de répondre aux réclamations de plusieurs membres au sujet de l'inexactitude dans l'envoi du Bulletin, le Conseil décide qu'une circulaire, insérée dans le prochain numéro, indiquera la voie et l'époque habituelle de transmission.

II.

VARIÉTÉS.

- M. Dusevel, membre de la Société, a copié dans un manuscrit de l'hôtel de ville d'Amiens (1) les Enseignements de saint Louis à son fils, offrant de grandes différences avec le texte de ces mêmes enseignements publiés par Ducange et Petitot, et par M. Pâris, dans son édition des grandes Chroniques de France, dans les diverses éditions qu'ils ont données de l'Histoire de saint Louis par le sire de Joinville. La publication du texte communiqué par M. Dusevel peut offrir aux personnes qui s'occupent de la vérification des sources de notre histoire les rapprochements d'une collation instructive; et d'ailleurs pour tout le monde les enseignements du saint roi à son fils sont une lecture trop intéressante pour ne pas la faire, même plus d'une fois avec plaisir et profit.
- « Chier filz, la première chose que je t'enseigne, si est que tu mettes ton cuer en Dieu amer, car sans ce ne se puet nul sauver : garde-toy de faire toute chose qui desplaire luy puet; c'est pechié mortel, car anchois deveroies-tu souffrir toute manière de tourment, que tu pechâsses mortelement.
- « Se Dieu t'envoye adversité, seuffre en bonne grace et en bonne patience, et pense que tu l'as bien desservy et qu'il te tournera tout à ton preu.
- (1) Un vol. in-fol., sur velin, coté D, et portant ces mots pour titre : Traités et alliances entre la France et les autres États, 1202-1494. H. D.

- « S'il t'envoie prospérité si l'en remerchie haultement, si que n'en sois pas pire, ou par orgueil ou par aultre manière de ce dont tu dois mieulx valoir, car l'en ne doit pas de ses dons Dieu guergroyer.
- « Confesse-toy souvent, et eslis confesseurs preudhommes qui te sachent et osent enseignier que tu dois faire, de quoy tu te dois garder, et si te dois en telle manière porter que tes confesseurs et tes amis te osent seurement reprendre et monstrer tes desfauttes.
- « Le service de sainte Église oye dévotement sans bourder, sans tovsser et sans regarder chà et là; mais prie Dieu de bouche et de cuer, en pensant à luy dévotement, et espécialement à la messe à celle heure que la consécration est faite.
- « Le cuer ayes doulx et piteux aux povres et à leurs mesaises, et les conforte et ayde selon ce que tu porras.
- « Se tu as aucunes mesaises de cuer, dy le tantost à ton confesseur ou aucun preudhomme, et le porteras plus légierement.
- « Garde que tu ayes en ta compaignie tous preudhommes soient religieux, soient séculiers, et souvent parle à eulx et fuy la compaignie des malvais.
- « Escoute voulentiers les sermons et en appert et en privé; et pourchasse voulentiers prières et pardons.
 - « Ayme tout bien, et laisse tout mal en quoy que ce soit.
- « Nul ne soit sy hardy qui dye parole devant toy, que tu ottroyes, ou esmeuve à peschié ne ne mesdie d'autruy par derrier en manière de distraction.
- « Nulle villenie de Dieu ne de ses sains ne seuffre que l'en die devant toy que tu n'en faces tantost vengeance.
- « Rens grace à Dieu souvent de tous les biens qu'il t'a fais, sans ce que tu soyes digne encor de plus avoir.
- « A droitture soustenir soyes roide et loyaux envers tous chrestiens, sans tourner çà ne là, mais toujours à droit, et soustiens la querelle au plus povre et pour Dieu jusques tant que la vérité soit declairée.
- « Se aucun a affaire en querelle contre toy, soies tousjours pour luy encontre toy jusques à ce que tu saches la vérité, car ainsi jugeront tes conseilliers plus hardiment selon droitture et selon vérité.
- « Se tu tiens riens d'aultruy par toy ou par tes baillis et soit chose certaine, rens le sans demeure, et se c'est chose doubteuse, fay enquérir par sages hommes isnèlement et diligentement la vérité : et à ce dois-tu mettre ton entente comment tes gens et tes subgetz vivent en paix et en droitture dessoube toy, mesmement les religieux et toutes les personnes de sainte Église. L'on racompte du bon Roy Philippe que une fois li dist ung des conseilliers que mout

de griefz et de torffaiz luy faisoit sainte Église en ce que les clers luy tolloient ses droittures et amenuisoient ses justices, et que ce estoit mout grans merveilles comment il le souffroit. Et le bon Roy respondit que bien le creoit, mais quant il regardoit les honneurs et les courtoisies que Dieu luy avoit faittes, il vouloit mieulx son droit laissier chéir que avoir contens à sainte Église, ne esclandes esmouvoir.

- « Ayme done, beau filz, les personnes de sainte Église, et garde leur paix tant que tu pourras.
- « Ceulx de religion ayme et leur fay bien à ton pouvoir, et mes mement ceulx par qui Dieu est honneré et la foy plus preschiée et exaulcée.
- « A ton père et mère dois-tu amour et reverence et garder leurs commandemens.
- « Les bénéfices de sainte Église donne à personnes bonnes et dignes du conseil des preudhommes, et donne à ceulx qui riens n'ont en sainte Église.
- « Garde-toy d'esmouvoir guerre sans très-grant conseil, mesmement contre tout crestien, et s'il te convient faire, si garde sainte Église et ceulx qui riens n'y ont meffait.
- « De toutes guerres et de tous contens, soient tiens ou à tes subgetz, appaise du plus que tu porras, ainsi comme saint Martin faisoit.
- « Soyes diligent d'avoir bons prevostz et bons baillifz, et enquiers souvent d'eulx et de ceulx de ton hostel comment ilz se maintiennent.
- « Travaille aux péchiez empescher, et mesmement vilains sermens et laiz, et hérésies fais destruire et abatre à ton pouvoir.
- « Et encor te comande-je que tu recongnoisses les bénéfices de nostre Seigneur, et que tu luy en rendes merci.
- « Fais prenre garde que les despens de ton hostel soient raisonnables et à mestier.
- « Et en la fin, beau filz, je te conjure et requiers que, se je meurs avant toy, que tu faces secours à mon âme, en messes et oraisons, partout le royaume de France, et que tu me ottroyes especialement part plenière en tous les bienfaiz que tu feras.
- « Au derrain, très-cher fil, je te donne toutes les bénédictions que bon père esprouvé poeut donner à fil, et la benoîte trinité, et tous les sains de Paradis te gardent et deffendent de tout mal, et Dieu te donne grace de faire sa voulenté tousjours sy qu'il soit honnoure par toy, et que nous puissions appres ceste vie ensemble avec luy le loer sans fin.
 - « Amen, amen, amen. »

On lit à la suite cette note curieuse :

- « L'original de ces Enseignemens lequel estoit escript d'une « grasse lectre qui n'estoit pas trop bonne, fut trouvé par moy,
- « Gerart de Montagu, secrétaire du Roy, au trésor de ses priviléges,
- « chartes et registres dont jestoie garde; et le baillay au Roy en sa
- « cour du bois de Vincennes, l'an mil III_c LXXIIII, lequel le baill
- « (bailla) lors à monseigneur le duc de Bourbon frère la Royne,
- « lesquelz estoient descendus du Roy sainct Loys dessusd. et me
- « commanda le Roy que j'en retenisse autant pour garder en son dit « trésor. »
- La géographie et la chronologie sont dites avec raison les flambeaux de l'histoire. Que sont les faits historiques dont on ne peut reconnaître le lieu et le temps? des traditions vagues, livrées à toutes les altérations de l'ignorance, et où la science ne sait ce qu'elle peut accepter. Mais quant aux temps anciens, le travail qui assigne à tous les événements leur théâtre et leur époque, est souvent hérissé de grandes difficultés. Pour les lever, que de longues et patientes études, que de rapprochements divers!
- « Les révolutions des empires, dit M. Walckenaër, les changements de religion et de langage, ont fait disparaître les anciens noms. Des villes antiques ont été anéanties; de nouvelles villes ont été construites; la où il n'existait que des déserts, habite une nombreuse population; des régions autrefois florissantes, couvertes de riches et splendides habitations, n'offrent plus aujourd'hui que des terrains incultes et une effrayante solitude; partout le temps a changé la face de la terre.
- « L'identité des lieux comme la réalité des faits se démontre par les monuments et les témoignages de l'histoire. Nous avons un assez grand nombre de régions, de peuples, de villes et de lieux antiques dont l'emplacement nous est donné d'une manière incontestable par les monuments historiques; mais il en est aussi un bien plus grand nombre sur lesquels ces monuments se taisent. Il est donc nécessaire de découvrir, s'il est possible, un moyen qui supplée à ceux de l'histoire pour déterminer les positions des lieux antiques. »

Ce moyen est indiqué ainsi par M. Walckenaër.

« Déterminer les vraies positions des lieux dont Ptolémée dans sa géographie a donné les longitudes et les latitudes, ou, en d'autres termes, dont il a établi les distances respectives en degrés, minutes, et secondes; déterminer aussi les vraies positions des lieux dont l'itinéraire d'Antonin, l'itinéraire maritime, l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, la Table Théodosienne, ont donné les noms et les distances, ce serait expliquer dans tout ce qui est purement géographique tous les auteurs de l'antiquité; car les anciens ne

nous ont transmis aucun monument qui reuferme autantde notions précises sur la géographie positive et mathématique que ceux qui viennent d'être mentionnés. C'est avec eux qu'il faut coordonner les autres documents antiques moins exacts, moins étendus, moins détaillés. »

Voilà précisément ce qu'a fait pour la Gaule M. le baron Walckenaër dans l'ouvrage auquel nous empruntons cette citation, et qu'il a publié sous ce titre: Géographie ancienne historique et comparée des Gaules Cisalpine et Transalpine, suivie de l'analyse géographique des itinéraires anciens, et accompagnée d'un atlas de neuf cartes (1)

Cet ouvrage est le travail de vingt-huit ans d'études persévérantes, et il est destiné non-seulement à compléter toutes les notions historiques recueillies sur les Gaulois nos ancêtres, mais encore à répandre en France la connaissance géographique du pays par le moyen qui me semble à la fois le plus instructif et le plus attachant : la comparaison des fortunes diverses de ce sol de la patrie aux époques les plus reculées, dès la fondation de l'antique Marseille. En effet, dans cette investigation chaque résultat obtenu est le rapprochement certain d'un établissement antique ou d'un lieu quelconque désigné par l'ancienne histoire avec tel ou tel point actuel. D'importantes considérations de chronologie et d'histoire sont inséparables du plan par périodes qu'a suivi M. Walckenaër. De plus, une table alphabétique de tous les noms des localités de la Gaule permet de retrouver à l'instant la notion précise du rôle historique et de l'emplacement de telle ville ancienne dont on veut savoir la véritable antiquité, si souvent obscurcie par l'inexactitude des traditions locales ou par les ressemblances insignifiantes de quelques dénominations anciennes et modernes. Ce sont des ouvrages d'unintérêt national aussi solide qu'il faut recommander à toutes les bibliothèques, mais surtout à celles des personnes assez amies de notre histoire pour s'être réunies à une Société vouée uniquement à son étude, à son éclaircissement et à ses progrès.

J. B. X.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

^{(1) 3} vol. in-8° et atlas. Chez Dufart, sue des Saints-Pères, nº 1.

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

T

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TENUE LE 2 DÉCEMBRE 1839.

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ALLOU. PRÉSIDENT HONORAIRE : M. DE FORTIA.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société:

MM. Alfred Magin, professeur d'histoire au collège Rollin (à Paris, rue de Provence, nº 65), présenté par MM. Bellaguet et Crapelet (pour 1830);

Louis Disulonfer, avocat (place de la Bourse, nº 12), présenté par M. Teulet (pour 1840).

Ouvrages offerts à la Société.

1º. De la part de M. le Ministre de l'Instruction publique, les volumes suivants de la Collection des Documents inédits sur l'His-TOIRE DE FRANCE, publiée par ordre du Roi, et par les soins de ce Ministre:

Memoires militaires, relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV; par le lieutenant-général De Vault; revus et publiés par le lieutenant-général baron Pelet. Tom. III, in-4° et atlas in-8 38.

Chronique des Dues de Normandie, par Benoît, trouvère anglenormand du xue siècle; publiée par M. Fr. Michel. Tom. II, in-4°. 18**3**q.

Archives administratives de la ville de Reims. Collection de Pièces inédites pouvant servir à l'histoire des institutions dans l'intérieur de la cité; par P. Varin. Tom. Ier, 1re et 2º parties. 2 vol. in-4º. 1859.

Chronique du Religieux de Saint-Denis, contenant le règne de Charles VI, de 1580 à 1422; publiée en latin pour la première sois, et traduite par M. L. Bellaguet; précédée d'une introduction, par M. de Barante. Tome I^{er}. In-4°. 1830.

Chronique de Bertrand Duguesclin, par Cuvelier, trouvère du xiv° siècle; publiée pour la première fois par E. Charrière. 2 vol. in-4°. 1830.

Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, chef des conseils du Roi en l'armée navale....; augmentée des ordres, instructions et lettres de Louis XIII à M. de Sourdis, contenant les opérations des flottes françaises de 1656 à 1642. Publiée par M. Eugène Sue. 3 vol. in-4°. 1839.

Lettres des Rois, Reines et autres personnages de la cour de France et d'Angleterre, depuis Louis VII jusqu'à Henri IV; publiées par M. Champollion. Tom. 1^{et} (de 1162 à 1300). 1 vol. in-4°. 1830.

Rapports divers au Ministre de l'Instruction publique. 1 vol. in-4°. 1830.

2°. De la part des auteurs : *Biographie lyonnaise*, par MM. Breghot du Lude et Péricaud. 1 vol. in-8°.

- 3°. De la part des rédacteurs en chef, MM. Cartier et de La Sausaye: Revue de la Numismatique. N° 5 de l'année 1839. Un cahier in-8°.
- 4°. De la part de l'auteur : Documents historiques existant au château de Bertangles (Somme). Notice par M. Dusevel. Brochure in 8° de 35 pages.
- 5°. Administration de la justice criminelle et de la police, à Amiens, pendant le xv° siècle; par le même. Brochure in 8° de 22 pages.

Correspondance.

— M. Dovergne fils, bibliothécaire honoraire de la ville de Hesdin, adresse des remercîments pour son admission au nombre des membres de la Société. Il annonce s'occuper du dépouillement des archives municipales de cette ville, et espère y trouver quelques documents dignes de l'intérêt de la Société. Il rectifie une inexactitude contenue dans la lettre par laquelle M. le marquis Le Ver a fait connaître, en juin dernier, au Conseil, l'existence à la Bibliothèque de Hesdin du cartulaire complet de cette ville (1191-1440). Ce recueil, très bien conservé, et sur vélin, a pour titre : Matréologe de la ville de Hesding, et non Martyrologe, comme le dit

M. Le Ver. M. Dovergne promet d'adresser prochainement les bulletins de chacune des chartes que renferme ce cartulaire.

M. Dovergne demande à recevoir tous les numéros des Bulletins de l'année 1839. C'est un droit acquis par son admission dans le courant de cette année.

- M. Cauvin (du Mans) adresse une nouvelle réclamation au sujet du retard apporté à la publication des volumes que la Société devait mettre au jour pendant l'année 1839. Il rappelle l'envoi qu'il a fait d'un mémoire intitulé: États du Maine, députés et sénéchaux de cette province, mémoire présenté au Conseil dans l'une des précédentes séances. L'avis inséré dans le dernier numéro du Bulletin fait connaître la publication très prochaine des trois volumes (Correspondance de Maximilien et Chronique de Louis VIII), qui devaient paraître quelques mois plus tôt.
- M. Tony Laget, élève pensionnaire de l'École des Chartes, exprime sa gratitude pour son admission récente dans le sein de la Société.
- M. Auger, présent à la seance, offre de vive voix ses remercîments pour le même objet.
- M. Crapelet lit une lettre de M. Dusevel, qui offre au Conseil de lui communiquer, avec l'autorisation du propriétaire, M. le comte de Betz, celles des pièces historiques conservées dans le château de Bertangles qui paraîtraient dignes de voir le jour. Cette proposition et la notice de M. Dusevel sur les Documents historiques du château de Bertangles, sont renvoyées au comité de publication. Le même membre offre d'adresser de temps en temps, au Conseil. des documents originaux ou des dissertations qu'il désirerait voir insérées dans le Bulletin mensuel de la Société, regrettant l'étendue de l'ancien Bulletin, qui présentait plus de facilité aux communications adressées par les membres des départements. Le Conseil agréera toujours avec reconnaissance les communications et les travaux historiques de M. Dusevel et de messieurs les autres membres qui voudront bien en adresser; mais leur insertion dans le Bulletin doit être soumise au comité de rédaction de ce recueil, qui est autorisé à en doubler l'étendue habituelle quand il le jugera utile. M. Dusevel signale particulièrement des Instructions de Saint-Louis à sa fille Isabelle, qu'il croit être inédites. M. Dusevel sera prié de vouloir bien les envoyer au Conseil, afin qu'elles puissent être insérées dans l'un des plus prochains numéros.

Objets d'administration.

- M. Crapelet donne les renseignements suivants sur l'état des publications;

Les deux volumes de la Correspondance de l'empereur Maximilien sont totalement imprimés, y compris l'introduction; cet ouvrage pourra être distribué dans le courant du mois.

La Chranique de Louis VIII, et le poème du Tournoi du Ham, inséré dans le même volume, sont également imprimés et forment vingt-quatre feuilles; on n'attend plus que la notice et la table promises par l'éditeur M. Fr. Michel.

Cinq feuilles de Comines sont en épreuves.

Cinq feuilles d'Éginhard sont aussi composées.

Les éditeurs de ces deux ouvrages sont disposés à en activer la publication.

- --- M. de Monmerqué, présent à la séance, annence que la copie des Mémoiras de Coligny est préparée pour l'impression : il n'a plus que la notice biographique à rédiger et les notes à mettre en ordre. Le tirage de cet ouvrage est fixé à 600 exemplaires.
- M. l'archiviste annonce au Conseil que, d'après l'avis inséré dans le dernier numéro du Bulletin, il a reçu les réclamations de MM. Ampère, Cahany, Cunin, Débonne, Debure, de Fréville, Garnier, Taschereau, et qu'il s'est empressé d'y satisfaire, en adressant à chacua d'eux les numéros du Bulletin qu'ils réclamaient.

Le même membre transmet au Conseil la demande de l'un des rédacteurs du Journal de l'Instruction publique qui offre de rendre compte, dans cette feuille, des publications de la Société. Le Conseil autorise M. l'archiviste à lui remettre la collection des Annuaires et d'un exemplaire de Grégoire de Tours, texte et traduction séparés.

- ... M. Duchesne apnonce avoir constaté que vingt-deux membres de la Société avaient reçu le premier volume seul de Grégoirs de Tours; il demande à être autorisé à tenter d'échanger ce premier volume, qui décomplète autant d'exemplaires, contre tout autre ouvrage en un seul volume publié par la Société, et spécialement contre les Mémoires de Pierre de Feries: cette autorisation est accordée.
- --- M. le trésorier demande à dépenser de nouveau 60 francs pour la reliure des ouvrages offerts à la Société. Accordé. Il demande une pareille somme pour freis de changement de local des archives, la pièce qu'elles ont occupée jusqu'ici étant devenue nécessaire pour le service de la Ribliothèque Royale qui avait bien voulu en laisser jouir la Société.
- M. Allou, vice-président, remplissant les fonctions de président, rend compte du résultat de l'audience que M. le Ministre de l'Instruction publique a accordée ce matin même au bureau de la

Société. M. le Ministre, qui a accueilli les membres du Conseil avec une très grande bienveillance, a exprimé la plus vive sympathie pour les travaux de la Société et pour le but utile qu'elle s'est proposé d'atteindre. Il s'est montré disposé à l'encourager de tous ses moyens, non seulement en lui continuant les souscriptions que messieurs ses prédécesseurs avaient accordées, mais en les augmentant dès que l'état des fonds de son ministère le lui permettra. M. le Ministre a fait immédiatement régulariser dans ses bureaux la souscription à 25 exemplaires des derniers volumes publiés, et il a fait espérer la souscription à 100 exemplaires des années 1836 à 40 de l'Annuaire, dont le premier volume avait obtenu une pareille souscription de M. Guizot.

Le Conseil décide que des remercîments seront adressés au nom de la Société à M. le Ministre de l'Instruction publique.

— M. Auger rappelle au Conseil qu'il pourrait être utile de prendre l'intermédiaire du même ministère pour des lettres ou avis à faire parvenir aux membres ou aux société savantes des départements. Plusieurs sociétés usent déjà avec avantage de ce moyen facile et économique.

II.

VARIÉTÉS.

— Une découverte numismatique d'une haute importance est annoncée au Courrier de Lyon, par un de ses correspondants. On aurait trouvé dans la propriété de M. M...., près de Vienne (Isère), une précieuse collection de médailles d'or et d'argent, rangées avec un ordre parfait, dans une cassette en fer dont la partie supérieure porte, dit-on, en chiffres romains, la date de 802.

Outre les médailles des douze Césars, parfaitement conservées, et dont le module est de deux centimètres, elle contient celles des empereurs romains jusqu'à Constance-Chlore inclusivement. Viennent ensuite celles des Mérovingiens, qui se distinguent des précédentes par un relief moins grand et par l'infimité de leur module, qui les fait classer parmi les médailles quinaires.

Des calculs portent à 100,000 francs la valeur de cette précieuse collection, qui serait d'un grand secours pour l'étude des derniers temps de l'histoire romaine et pour le commencement de celle du moyen âgé; car, outre les médailles des empereurs romains, elle contient, à la suite, celles de Pharamond, Clodion, Mérovée, Chilpéric. La parfaite ressemblance d'exécution qu'offre, dans tous leurs détails, les médailles de ces princes et de leurs successeurs,

jusqu'à Dagobert inclusivement, avec les médailles connues de ce prince, font présumer au correspondant du *Courrier de Lyon* que toutes ces médailles ont été frappées sous le règne de Dagobert, hypothèse bizarre, mais sur laquelle on ne pourrait se prononcer qu'après avoir examiné cette collection numismatique. J. B. X.

- Au mois d'août 1261, un cordonnier de la ville de Paris, de concert avec sa femme, fit don à l'Hôtel-Dieu d'une terre labourable, située alors hors des murs de Paris, à condition que l'Hôtel-Dieu paverait 8 livres parisis de cens annuel dont la terre était grevée, et, que de plus, il nourrirait et vêtirait, pendant le reste de leur vie, le donateur et sa femme. Aujourd'hui l'administration des hospices met en vente un peu moins de la moitié du même terrain. mais enclavé dans un des quartiers les plus populeux de la capitale, et couvert de bâtiments : la mise à prix est de 3,100,000 fr. L'oubliais de dire qu'à partir de l'an 1280, le cens de 8 livres parisis fut remis à l'Hôtel-Dieu par une demoiselle de Meulant qui en était propriétaire. Ainsi les terrains, appelés aujourd'hui de la Boule-Rouge, ont coûté aux hospices 152 livres parisis (environ 4,000 fr.) payés en dix-neuf années, et une pension alimentaire viagère sur deux têtes. En revanche, l'Hôtel-Dieu a percu, pendant cinq cent quatre-vingts ans, les revenus d'environ trois hectares de terrain, d'abord cultivé, puis couvert de constructions; la vente d'à peu près la moitié de ces terrains va mettre plus de 4 millions dans ses coffres; et une valeur presque aussi considérable est représentée par la partie des mêmes terrains que l'hospice a déjà vendue, et par celle qu'il se réserve encore. Si l'on balance les charges et les bénéfices de la succession du cordonnier parisien, on conviendra que l'Hôtel-Dieu doit bien quelque reconnaissance à sa mémoire. Aussi l'administration des hospices s'est-elle empressée de faire connaître l'origine de la propriété qu'elle est sur le point d'aliéner. Elle a même fait distribuer une affiche lithographiée qui renferme, outre le plan des terrains et constructions à vendre et un sommaire du cahier des charges, le fac-simile du titre principal de l'an 1261. Il nous a semblé que cet acte méritait une publicité plus durable que celle d'un prospectus, et que les lecteurs de notre Bulletin nous sauraient gré de le leur faire connaître. En voici le sommaire:

Geoffroy, couturier en cuir (sutor), et Marie, sa femme, reconnaissent, devant Durand, official du diocèse de Paris, avoir donné entre-vifs et à perpétuité aux pauvres de l'Hôtel-Dieu 1º. un enclos de terre, contenant environ huit arpents, situé en face de la Grange-Batelière, hors des murs de Paris, vers la porte Montmartre, dans la censive de l'Hôtel-Dieu, payant annuellement à diverses personnes, aux quatre termes usités à Paris, 8 livres parisis de surcens; 2º. la

nue propriété seulement (l'usufruit réservé), d'un arpent et demi de vigne en trois pièces, situées dans la censive de Saint-Germain-des-Près au-dessous de Vaugirard, et payant neuf deniers de cens; 3°. 40 sous de revenu annuel à prendre, après la mort des donateurs, sur une maison située à Paris dans la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, et chargée de 6 livres de surcens annuel qui devront toujours être payées avant la rente de 40 sous donnée à l'Hôtel-Dieu. Les dites donations sont faites à condition que les donateurs participeront aux prières et aux bonnes œuvres des frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu, que, de plus, ils recevront, pendant leur vie, le vivre et le vêtement selon la règle desdits frères et sœurs.

TEXTE DE LA CHARTE.

(Août 1261.)

« Universis presentes litteras inspecturis, officialis curie parisiensis salutem in Domino. Notum facimus quod, in nostra presentia constituti Gaufridus sutor (1) de Parisius et Maria, uxor ejus, asseruerunt coram nobis quod ipsi habebant, tenebant et possidebant, de conquestu suo, quandam peciam terre, octo arpenta vel circiter continentem, sitam ab oppositis granchie que dicitur Granchia Bataillie (2), extra muros Parisius a porta Montis Martyrum, in una clausura, in censiva Domus-Dei Parisiensis, oneratam in octo libris paris, annui augmentati census, solvendis, annis singulis, certis personis, quatuor terminis Parisius consuctis. Que siquidem octo arpenta terre, ut dictum est onerata, et quicquid juris habent et habere possunt in eisdem quoquo modo dicti Gaufridus et Maria, uxor ejus, dederunt, coram nobis, imperpetuum ex nunc donacione facta inter vivos et concesserunt, coram nobis, pauperibus Domus-Dei Parisiensis, tenenda et imperpetuum possidenda, nichil juris in dicta terra sibi vel heredibus suis penitus retinendo. Item asseruerunt coram nobis quod ipsi habebant, tenebant et possidebant, de conquestu suo, arpentum et dimidium vinee, site in tribus peciis in censiva Sancti Germani de Pratis, Parisius, subtus villam que vocatur Valboitron (3), ad novem denarios censuales. Quod siquidem arpentum et dimidium vince, ut dictum est oneratum, dicti Gaufridus et eius uxor dederunt, coram nobis, donacione inter vivos et concesserunt imperpetuum pauperibus dicte Domus-Dei Parisiensis tenendum et possidendum imperpetuum, post decessum ipsorum Gaufridi et Marie pacifice et quiete, retento sibi in dicto arpento et dimidio vince nichilominus, quandiu vixerint, solummodo usufructu. Asseruerunt etiam dicti Gaufridus et Maria, ejus uxor, coram nobis, quod ipsi habebant, tenebant et possidebant, de conquestu eorumdem, quandam domum sitam Parisius,

in vico per quem itur ad Perrinum Gascelini (4), contiguam domui Richardi Mali garciferi (5) ex una parte et domui Johannis de Verdelano ex altera, in sex libris paris, annui augmentati census tantummodo, ut dicitur, oneratam. Super qua domo dicti Gaufridus et Maria, uxor ejus, dederunt, coram nobis, donacione inter vivos et concesserunt imperpetuum pauperibus dicte Domus - Dei Parisiensis quadraginta solidos paris, augmentati census, sive annui redditus, a pauperibus dicte Domus-Dei, post decessum dictorum Gaufridi et Marie, super domo predicta, immediate post dictas sex libras augmentati census, habendos et percipiendos annis singulis imposterum, quatuor terminis Parisius consuetis; tali tenore adjecto, quod si contingat alterum ipsorum Gaufridi et Marie decedere, quod pars sive porcio primum decedentem contingens in dictis vineis et in dictis quadraginta solidis annui augmentati census, incontinenti post decessum illius primi decedentis, ad pauperes dicte Domus-Dei Parisiensis, sine contradictione aliqua, libere devolvantur. Et promiserunt dicti Gaufridus et Maria, voluntate spontanea, non coacti et ex certa scientia, fide ab insis in manu nostra prestita corporali, quod contra donationes predictas vel earum aliquam, ratione dotis, conquestus, aut alio jure communi vel speciali, per se aut per alium non venient in futurum. In cujus rei recompensationem, fratres predicte Domus-Dei concesserunt, ut dicit[ur], dictis Gaufrido et Marie imperpetuum participationem (6) quam sibi omnium orationum et bonorum que fiunt et fient imposterum in Domo-Dei predicta. Tenentur etiam et promiserunt dicti fratres, ut dicitur, dare et ministrare, in hujus rei recompensationem, predictis Gaufrido et Marie, quamdiu vixerint, et eorum alteri qui supervixerit, omnia sua necessaria in victu et vestitu ad modum fratrum et sororum dicte Domus, in quocumque habitu et ad quemcumque statum deveniant et existant; ita quod, per aliquid predictorum non intendunt dictus Gaufridus et Maria, ut dicebant, quin habere possint, quamdiu vixerint, proprium, et quin possint de omnibus aliis bonis suis mobilibus et immobilibus, tam in vita quam in morte, suam facere plenariam voluntatem, contradictione dictorum fratrum aliquatenus non obstante.

« Datum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo primo, mense augusti. Durandus. »

NOTES.

- (1) Sutor. Les artisans qui faisaient des chaussures en cuir se divisaient, au moyen âge, en plusieurs classes, désignées chacune par un nom particulier. Les cavetiers raccommodaient de vieux souliers; les savetoniers faisaient principalement de petits souliers en basane; les cordonaniers fabriquaient des souliers et des bottes en cordonan ou maroquin; quant aux sueurs (sutores), c'étaient, dit M. Depping, des couturiers en souliers, qui eurent pendant quelque temps leur statut particulier, mais qui finirent par être réunis aux cordonniers. Cependant nous voyons dans les règlements d'Étienne Boileau que les boursiers et braiers, fabricants de bourses et de hauts-de-chausses en euir, en achetant leur maîtrise, payaient une contribution de 16 deviers au maître des sueurs. On peut conclure de là que les sueurs ne se bornaient pas d'abord à faire des chaussures, mais qu'ils étaient des tailleurs ou couturiers en cuir. (Voy. le Livre des Métiers, publié par M. Depping, p. 204.)
- (2) Granchia Bataillie. Le vaste espece compris anjourd'hai entre la rue Royale-Saint-Honoré et la rue du Fanbourg-Montmartre se divisait, au xisse siècle, en deux parties. À l'orient était un domaine appartenant à l'évêque de Paria, avec una grange où l'un recueilleit les produits des terres labourables. À l'occident s'étendait une prairie d'environ trante arpents, espèce de Champ de Mars où se faisaient les exercices militaires : cette prairie en avait pris la nom de pré des Jautes, et le même motif avait fait donner au domaine contigu le nom de grangia Præliata (Lebeuf, Histoire de Paris, tom. Ier, p. 117) ou grangia Bataillie, en français grange Bataillère (Jaillot, Recherches sur Paris, quart. Montmartre, tom. II, p. 25 et suiv.). Après une foule de transformations, cet ancies nom s'est enfin fixé dans celui de Grange-Batelière, et la rue qu'on désigne sinsi marque à peu près la place où était jadis la grange de l'évêque de Paris.
- (3) Valboitron. Gérard de Moret, abbé de Saint-Germain-des-Prés, vers le milieu du XIII^e siècle, fit construire, au village de Valboitron, qui était dans la censive de son abbaye, une chapelle avec une maison de campagne pour les religieux malades. Cette maison, n'étant prebablement pas d'abord dans le village, dut recevoir un nom particulier: on la désigna par cebui de son fondateur. Lorsque le village, par ses accroissements anccessifs, eut englohé la maison des moines dans son enceinte, il quitta pau à peu son ancien nom pour prendre aussi celui de Vallis Gerardi, qui devint, par corruption, Vallis Girrardi, et en français par un seul mot, Vaugirard.
- (4) Perrinum Gascelini; le Perrin Gascelin, dans les rôles du XIII^e siècle. Il y a encore une ruelle de ce nom parmi les aboutissants de la rue Saint-Denia, près de la place du Châtelet.
- (5) Garciferi, Garcifer est synonyme de Garsio; Mali Garciferi, Mauveis Garçon. (Voy. Du Cange.)
 - (6) Il faut supplier le mot acceden.

III.

BIBLIOGRAPHIE (1).

- 129. Almanach des Communes. Calendrier pour 1840. In-16. A Paris, rue du Petit-Carreau, n° 7. 2° édition.
- 130. Atlas départemental de la France. Pl. 11, 13, 34, 41 et 61 : départements de l'Aveyron, Calvados, Ille-et-Vilaine, Loire et Pas-de-Calais. Par Dufour. A Paris, chez Baousset, imprimeur-lithographe.
- 131. Atlas historique de la France, imprimé par Dauphin, rue des Mathurins, n° 18, et lithographié par Dufau. Feuilles 2, 3 et 4.
- 132.—Bibliothèque de l'École des Chartes. 2° livraison, novembre et décembre 1839. Contient: 1°. Histoire des Conards de Rouen, par M. Floquet; 2°. Grammaires romanes du xIII° siècle, publiées pour la première fois par M. Guessard; 3°. deux Chartes inédites de Charles-le-Chauve, publiées par M. Géraud; 4°. Chronique et Bulletin bibliographique. A Paris, chez M. Leroux de Lincy, rue de Verneuil, n° 51, et à l'Athénée royal, rue de Valois, n° 2.

Prix annuel (pour un volume de 40 feuilles, grand in-8°): 10 francs pour Paris, 12 francs pour les départements, 15 francs pour l'étranger.

- 133. Carte de la France féodale en 1180, par L. Dufau. A Paris, chez Dauphin et Lévêque, rue des Mathurins, n° 18.
- 134. Carte de la France féodale en 1279, par L. Dufau. Chez les mêmes.
- 135. Chronique du Religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422; publiée en latin pour la première fois, et traduite par M. L. Bellaguet. Tome I. In-4°. 1839.

Fait partie de la Collection de Documents inédits sur l'Histoire de France, publiée par ordre du Roi, ét par les soins du Ministre de l'Instruction publique.

- 136. Dictionnaire géographique, historique, industriel et commercial de toutes les Communes de France, et de plus de 20,000 hameaux en dépendant, orné de 180 vues des monuments les plus remarquables et de lettres ornées, gravées sur acier par les plus habiles artistes. Ouvrage rédigé sur des documents authentiques, par M. A. Girault. Spécimen (1ºº livraison, A.-AIN.). In-4º de
- (1) Tous les ouvrages annoncés dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de France se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

2 feuilles, plus une gravure. A Paris, chez F. Didot, rue Jacob, nº 56.

- 137. Essais historiques, statistiques, chronologiques, littéraires, administratifs, etc., sur le département de Seine-et-Marne. 6° livraison (pages 1839 à 1950; fin de l'historique, commencement de l'Appendice ou rectifications). In-8°. A Melun, chez Michelin.

Le second volume finit à la chute des Carlovingiens.

- 143. Histoire de l'empereur Napoléon, par M. Laurent; avec 500 dessins, par Horace Vernet. 1 vol. grand in-8°. A Paris, chez Dubochet et comp., rue de Seine, n° 53. Prix........... 20 fr.

- 146. -- Histoire du Béarn et du pays Basque, par M. A. Mazure. In-8°. Impr. de Vignancour, à Pau.
- 147. Histoire générale de la Civilisation en Europe, depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la révolution française; par M. Guizot. 3° édition, revue et corrigée. Iu-8°, avec portrait. A Paris, chez Didier, quai des Augustins, n° 35. Prix...... 7 fr.
- 148. Le vieux Paris. Reproduction des monuments qui n'existent plus dans la capitale, d'après les dessins de F.-A. Pernot, exécuté avec autorisation de M. le préfet de la Seine, et acquis pour la Bibliothèque de la Ville; lithogr. par Nouveaux et Asselineau. In-fol. de 13 feuilles et demie, plus 79 planches et 1 plan. A Paris, chez Jeanne et Dero-Becker, passage Choiseul, n° 66. Prix.. 60 fr.

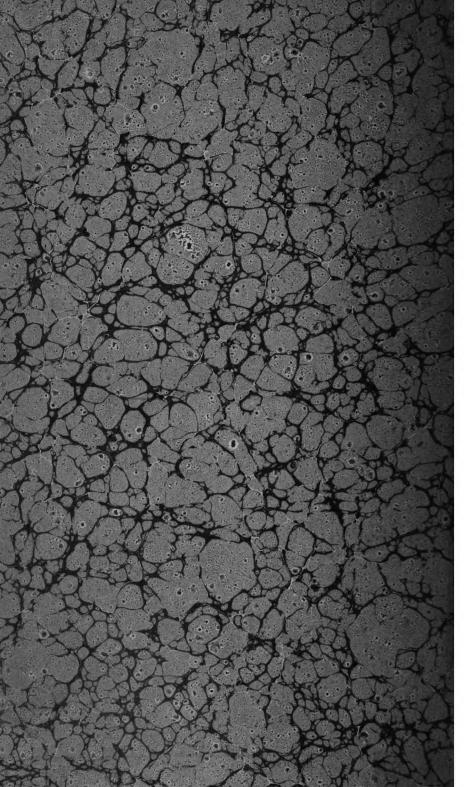
Papier de Chine......go fr.

- 150. Notice historique et archéologique sur le château de Langeais (Indre-et-Loire). In-8° d'une feuille. Impr. de Vinchon, à Paris.

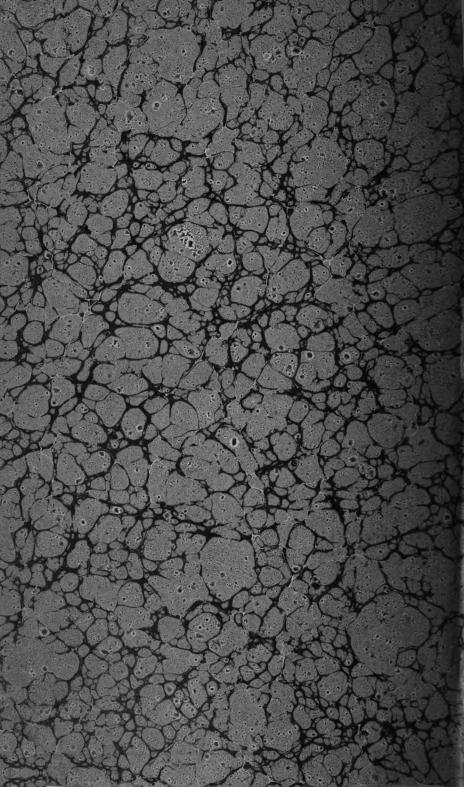
L'ouvrage aura deux volumes.

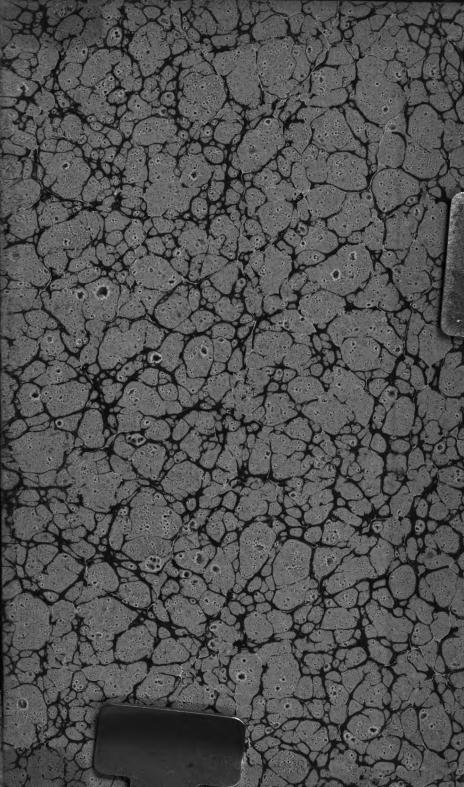
H. Gp.

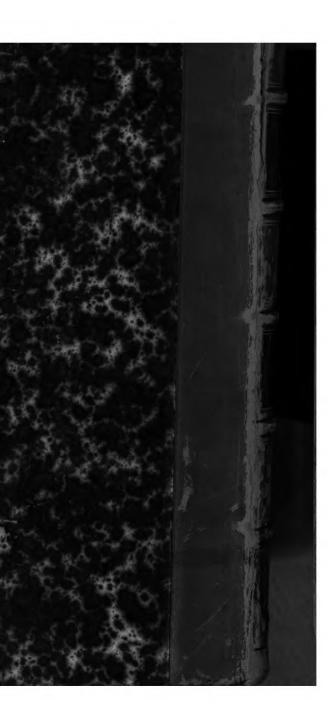
DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VAUGIRAND, N° 9.



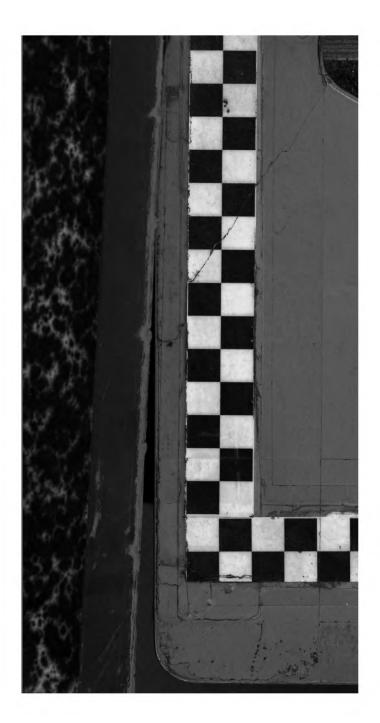








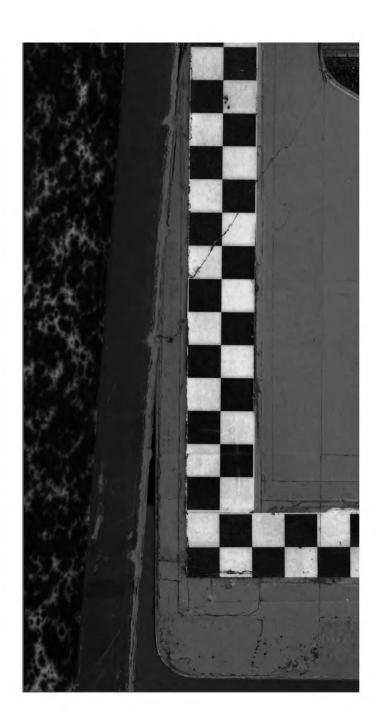
Digitized by Google



Digitized by Google



Digitized by Google



Digitized by Google



Digitized by Google